

Programme AGIR

Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés

Diagnostic pré opérationnel

ALLIER

Table des matières

	<i>Page</i>
Glossaire -----	04
Partie 1 : Introduction -----	06
1.1 Eléments de contexte : déploiement du programme AGIR Allier-----	06
1.2 Définitions des publics cibles -----	08
1.3 Présentation du département de l'Allier -----	08
Partie 2 : Caractéristiques du public BPI sur le territoire de l'ALLIER -----	11
2.1 Analyse quantitative et par motif du CIR -----	11
2.2 Evolution du nombre de BPI en Allier -----	12
2.3 Répartition des BPI Hommes/Femmes -----	13
2.4 Répartition des BPI par tranche d'âge -----	13
2.5 Répartition des BPI par niveaux de scolarisation à l'étranger -----	14
2.6 Activité professionnelle à l'étranger-----	15
2.7 Répartition des BPI par communes de résidences-----	16
Partie 3 : Dispositif d'accueil des demandeurs d'asile et bénéficiaires de la protection internationale-----	17
3.1 Le contexte national et régional-----	17
3.2 Le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et BPI en Allier -----	18
3.3 Le programme Régional d'Intégration des Réfugiés (PRIR) dans l'Allier, PRIR 03 -----	30
3.4 Préconisations AGIR-----	32
Partie 4 : Les bénéficiaires de la protection internationale et l'accès aux droits -----	33
4.1 Le CIR, un équilibre entre droits et devoirs (Le parcours d'intégration républicaine) ----	33
4.2 L'accès aux droits -----	34
4.3 Prestations familiales et RSA -----	36
4.4 Santé et santé mentale-----	37
4.5 L'accès au numérique-----	39
4.6 Constats et préconisations -----	41

	<i>Page</i>
Partie 5 : La mobilité -----	43
5.1 La mobilité en Allier -----	43
5.2 Les dispositifs d'aide à la mobilité -----	44
5.3 Constats et préconisations -----	48
Partie 6 : L'accès aux compétences linguistiques -----	49
6.1 L'offre linguistique du contrat d'intégration républicaine (CIR) -----	49
6.2 L'offre linguistique hors CIR -----	50
6.3 Les certifications d'accès aux compétences linguistiques -----	55
6.4 Constats et préconisations -----	55
Partie 7 : Insertion professionnelle : formation professionnelle/ accès à l'emploi -----	57
7.1 Le contexte économique de l'Allier -----	57
7.2 Profil des bénéficiaires de la protection internationale -----	60
7.3 Le service public de l'emploi -----	61
7.4 L'insertion par l'activité économique sur le territoire -----	64
7.5 La formation professionnelle et la valorisation des compétences : outil pour l'insertion professionnelle -----	66
7.6 Constats et préconisations -----	68
Partie 8 : Le logement (provisoire et durable) -----	70
8.1 le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) de l'Allier 2020-2025 -----	70
8.2 Les dispositifs d'hébergement et de logement intermédiaire -----	71
8.3 Les dispositifs et accompagnements mobilisables -----	73
8.4 Constats et préconisations -----	74
Partie 9 : Tissu associatif en faveur de l'intégration : lien social et l'acculturation -----	76
Partie 10 : Préconisations générales en faveur du déploiement du programme AGIR sur le département de l'ALLIER -----	78
Annexes -----	81

Glossaire

AFPA : Agence pour la formation professionnelle des adultes.

AGIR : Programme d'accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés.

APL : Aide personnalisée au logement.

ARS : Agence régionale de santé.

AVDL : Accompagnement vers et dans le logement.

BOP : Budget opérationnel de programme.

BOP 104 : Budget opérationnel de programme dédié au financement d'actions en faveur des publics primo-arrivants et de places d'hébergement dédiées aux BPI.

BOP 177 : Budget opérationnel de programme dédié à l'hébergement d'urgence.

BOP 303 : Budget opérationnel de programme dédié à l'accueil des demandeurs d'asile.

BPI : Bénéficiaires d'une protection internationale.

CADA : Centre d'accueil pour demandeurs d'asile.

CAF : Caisse d'allocations familiales.

CAO : Centre d'accueil et d'orientation.

CCI : Chambre de commerce et d'industrie.

CESEDA : Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

CFA : Centre de formation d'apprentis.

CIR : Contrat d'intégration républicaine.

CMP : Centre médico-psychologique.

CNDA : Cour nationale du droit d'asile.

COFIL : Comité de pilotage.

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie.

CPH : Centre provisoire d'hébergement (structure dédiée aux bénéficiaires d'une protection internationale)

CRI : Centre ressources illettrisme.

DDETS-PP : Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

DIAN : Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité.

DIHAL : Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement.

DIAIR : Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés.

DGEF : Direction générale des étrangers en France (ministère de l'Intérieur).

DIMM : Direction de l'immigration (ministère de l'intérieur).

DNA : Dispositif national d'accueil.

DT : Direction territoriale.

ETP : Equivalent temps plein.

FJT : Foyers de jeunes travailleurs.

FLE : Français langue étrangère.

GRETA : Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement.

GUDA : Guichet unique d'accueil des demandeurs d'asile.

HOPE : Hébergement-orientation-parcours vers l'emploi.

IML : Intermédiation locative.

HUDA : Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile.

MSAP : Maison de services au public.

OEPRE : Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants.

OFII : Office français de l'immigration et de l'intégration.

OFPRA : Office français de protection des réfugiés et des apatrides.

OPCO : Opérateur de compétences.

PADA : Plateforme d'accueil pour demandeurs d'asile (plateformes associatives).

PASS : Permanences d'accès aux soins.

PDALHPD : Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

PMR : Personne à mobilité réduite.

PMSMP : Période de mise en situation professionnelle

PRAHDA : Programme régional d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile.

PRIR : Programme régional d'intégration des réfugiés.

PUMA : Protection universelle maladie.

RSA : Revenu de solidarité active.

SIAO : Service intégré d'accueil et d'orientation.

SNADAR : Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés.

SPADA : Structure du premier accueil des demandeurs d'asile.

SRADAR : Schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés.

VAE : Validation des acquis de l'expérience.

Partie 1 : Introduction

1.1 Eléments de contexte : déploiement du programme AGIR Allier

La Direction Générale des étrangers en France, en lien avec la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR), la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) lance en 2022 le programme AGIR pour systématiser l'accompagnement vers l'emploi et le logement des bénéficiaires de la protection internationale (BPI).

L'augmentation importante du nombre de réfugiés et de titulaires de la protection subsidiaire depuis 2015 a conduit en effet, sur la base de l'observation des programmes existants soutenus notamment par le ministère de l'intérieur et le ministère du travail et de l'insertion, à créer un guichet unique de l'intégration des BPI, chargé de veiller au niveau départemental à la cohérence de leurs parcours et à la synergie des dispositifs de droit commun et des dispositifs spécialisés existant¹.

Le schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2023, présente la mise en œuvre de la politique d'asile au niveau régional :

- Créer de nouvelles places d'hébergement et les répartir sur le territoire de manière équilibrée
- Fluidifier le dispositif d'accueil par l'éloignement des déboutés en situation irrégulière pour assurer l'équilibre du système d'accueil
- Intégrer les réfugiés dans la société française par l'apprentissage de la langue, la transmission des valeurs républicaines, l'accès aux droits, l'accompagnement vers le logement, l'emploi, le soin, l'éducation.

Au niveau départemental, l'Allier observe nombre de programmes réussis d'accompagnement global des BPI, hébergés ou non dans le dispositif global d'accueil (DNA).

Pour autant, les principaux freins à l'intégration des réfugiés s'observent au niveau² :

- De l'apprentissage de la langue française
- De l'accès au logement
- De l'accès à la santé
- De l'accès aux droits
- De l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi
- De l'accès à la culture

Dans le cadre de l'instruction ministérielle de février 2021 sur les priorités en matière de politique d'intégration des étrangers primo-arrivants, le ministère de l'Intérieur souhaite proposer à compter de 2022 à tous les bénéficiaires de la protection internationale (BPI), un accompagnement global et individualisé dans leur parcours d'intégration.

¹ www.immigration.interieur.gouv.fr

² Annexe 1 : Principaux freins à l'intégration des réfugiés SRADAR ARA 2021-2023

Cet accompagnement, vers l'emploi et le logement durables, se fera à travers un guichet unique départemental accessible à chaque réfugié, qu'il soit hébergé ou non dans le dispositif national d'accueil.

Ce programme nommé **AGIR - Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés** proposera un accompagnement d'une durée maximum de 24 mois par un binôme de référents qui assurera la coordination des acteurs locaux de l'intégration en veillant à développer les partenariats nécessaires à la garantie des droits et à la prise en considération des besoins des BPI présents dans le département.

Cet accompagnement sera présenté aux BPI lors de la signature du contrat d'intégration républicaine à l'OFII, à l'occasion de la demi-journée d'accueil et d'intégration.

AGIR sera géré par un organisme qui assure l'accueil des réfugiés et des bénéficiaires de la protection subsidiaire, et effectue un bilan complet de la situation des personnes lors d'entretiens individuels concernant les questions de l'accès au logement, aux droits, à l'emploi et à la formation.

L'accompagnement se développe sur les axes suivants :

- L'accompagnement pour l'accès aux droits

Il permet de faciliter notamment la gestion des démarches administratives pour l'ouverture des droits tels que le droit au séjour, l'obtention d'un titre de voyage, la réunification familiale, la couverture maladie universelle complémentaire, un soutien à la parentalité...

- L'accompagnement vers et dans le logement

Un accompagnement dans la recherche de logement social ou privé avec la réalisation d'un diagnostic sur la situation des personnes et leurs besoins. Cet accompagnement peut continuer aussi après l'installation dans le logement afin d'en assurer le maintien.

- L'accompagnement vers l'emploi

Après un diagnostic sur la situation sociale et professionnelle de la personne accompagnée, l'organisme AGIR active, en appui et lien étroit avec les acteurs du service public de l'emploi, toutes les mesures nécessaires afin de favoriser l'accès à des formations certifiantes et à l'emploi³.

Le déploiement du programme AGIR est précédé d'un **diagnostic pré-opérationnel** départemental pour permettre d'identifier les caractéristiques, forces et faiblesses du territoire, et favoriser la dynamique partenariale dans sa mise en œuvre en favorisant la coordination des acteurs de l'intégration.

- **Méthodologie de l'enquête**

- *Analyser les composantes du territoire en matière d'intégration*
- *Recueillir la parole des acteurs et partenaires départementaux*
- *Diagnostiquer les forces et les faiblesses du territoire et alimenter la feuille de route du guichet unique départemental.*

Les acteurs qui œuvrent à l'intégration des BPI ont été consultés lors d'entretiens principalement présents au sein des structures, sur les différents facteurs de l'intégration (accès aux droits, logement, santé, lien social et acculturation, insertion professionnelle, accès aux compétences linguistiques)⁴.

Il est à saluer la qualité de leur réactivité et de leur accueil dans ce temps très court et sur cette fin d'année.

³ www.ofii.fr

⁴ ANNEXE 2 Liste des structures rencontrées

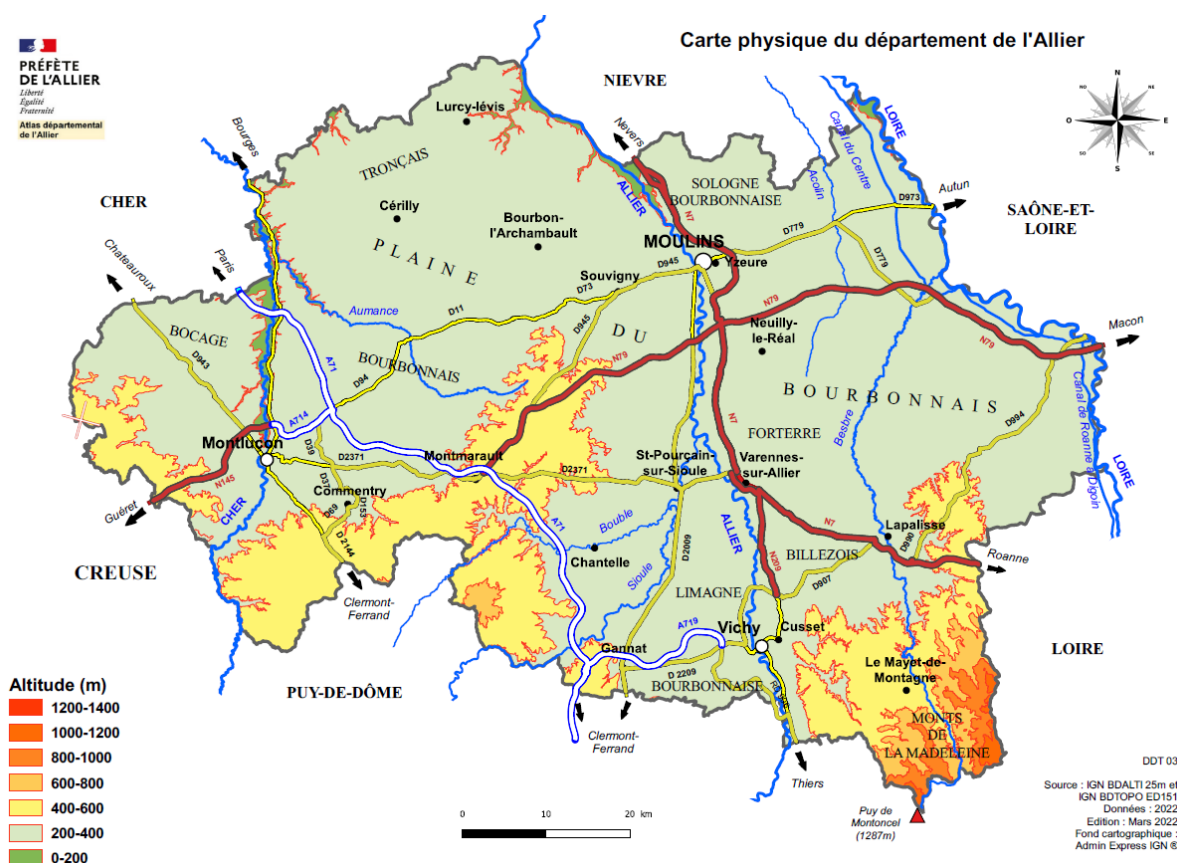
1.2 Définitions des publics cibles

Bénéficiaire de la protection internationale :

Terme désignant les personnes reconnues réfugiées, les bénéficiaires de la protection subsidiaire et les apatrides. Ils bénéficient d'un titre de séjour (carte de résident de dix ans pour les réfugiés, carte pluriannuelle de quatre ans pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire, et pour les apatrides). Leur état-civil est géré par l'OFPRA et ils peuvent bénéficier des droits sociaux (droit au travail, droit au logement, prestations familiales, RSA, Garantie jeunes, etc.)

Le diagnostic territorial attendu, porte sur le public BPI du département.

1.3 Présentation du département de l'Allier

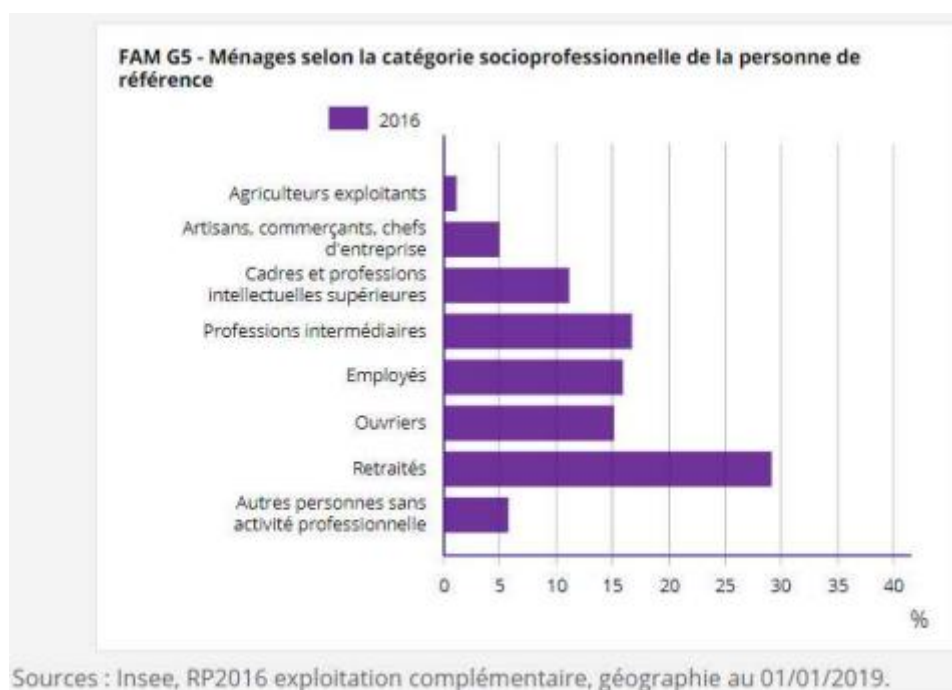
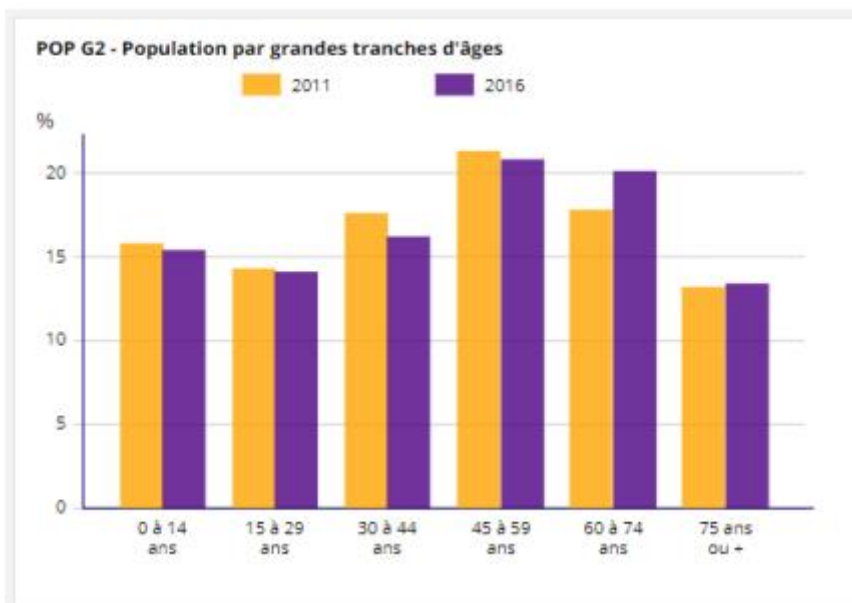


La population du département de l'Allier était de 339 384 habitants au recensement 2016. Au 1^{er} janvier 2021, le territoire recensait 331 745 habitants⁵ La baisse enregistrée depuis plusieurs années se poursuit ces dernières années

⁵ INSEE estimation de la population 01/01/2021

Avec un tiers de sa population âgée de plus de 60 ans, l'Allier est un des départements abritant le plus de séniors. En comparaison, ces derniers représentent 25% de la population en Auvergne-Rhône-Alpes et en France métropolitaine. Entre 2011 et 2016, la part des séniors a augmenté de 7,1% soit une hausse de plus de 7 500 individus dans le département. A l'inverse, en ce qui concerne, les moins de 30 ans, leur proportion au sein de la population départementale est en baisse, passant de 30,1% en 2011 à 29,5% en 2016⁶.

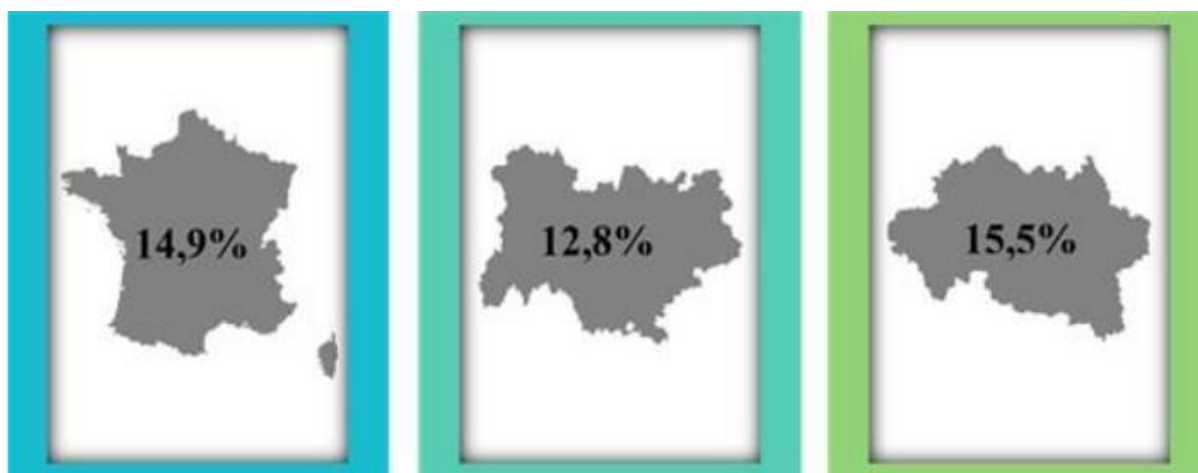
Source : Insee, RP 2011 et 2016.



Le taux de pauvreté est de 15,5% dans l'Allier contre 12,8% dans la région Auvergne-Rhône-Alpes et 14,9% en France. L'Allier est, avec la Drôme, le département ayant le plus fort taux de pauvreté de la région Auvergne-Rhône-Alpes (15,5%), un taux supérieur au taux métropolitain (14,9%)⁷.

⁶ PDALHPD 2020-2025- Département de l'Allier / Arrêté préfectoral du 23 février 2022

⁷ PDALHPD 2020-2025 – Département de l'Allier



Le département de l'Allier bénéficie d'une position géographique stratégique et centrale au cœur de la France, à 2 h de Lyon et 3 h de Paris.

L'Allier est marqué par une structuration autour des trois agglomérations de Montluçon, Moulins et Vichy, complétés d'un réseau de petites villes, l'ensemble créant un maillage territorial équilibré et de proximité.

L'économie départementale repose sur une forte représentation de l'agriculture mais aussi de l'industrie structurée autour de grandes entreprises et d'un tissu de petites et moyennes entreprises aux activités variées : aéronautique, défense, mécanique, électronique, agroalimentaire, nutrition-santé, transport et logistique..., les activités dans le secteur tertiaire commerce et tertiaire service, Hôtellerie -restauration, et le secteur du BTP.

Population des aires d'attraction des villes

Montluçon	92 003	Gannat	7 828
Vichy	90 361	Lapalisse	5 772
Moulins	77 404	Dompierre-sur-Besbre	4 939
Saint-Pourçain-sur-Sioule	10 333	Varenes-sur-Allier	4 782

Source : INSEE, recensement de la population, 2018, dernières données disponibles
(aires d'attraction des villes selon la définition 2020)

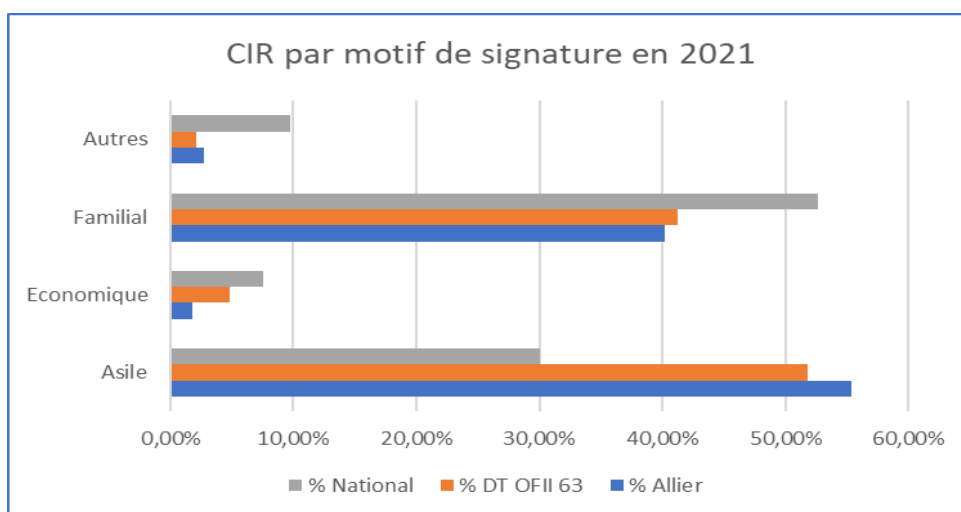
Aire d'attraction des villes : définit l'étendue de l'influence d'une ville sur les communes environnantes. Une aire est composée d'un pôle et d'une couronne.

Partie 2 : Caractéristiques du public BPI sur le territoire de l'ALLIER

2.1 Analyse quantitative et par motif du CIR

Le nombre de CIR (contrat d'intégration républicaine) signé en 2021, pour le département de l'Allier est de 358 contrats soit une hausse de 5.9% par rapport à 2020.

Le nombre de CIR, en 2021 était stable par rapport à 2019 mais en forte diminution par rapport à 2017 et 2018, où ce sont les premiers résidents du CAO de Varennes sur Allier, qui ont été signataires du CIR après l'obtention d'une protection internationale.

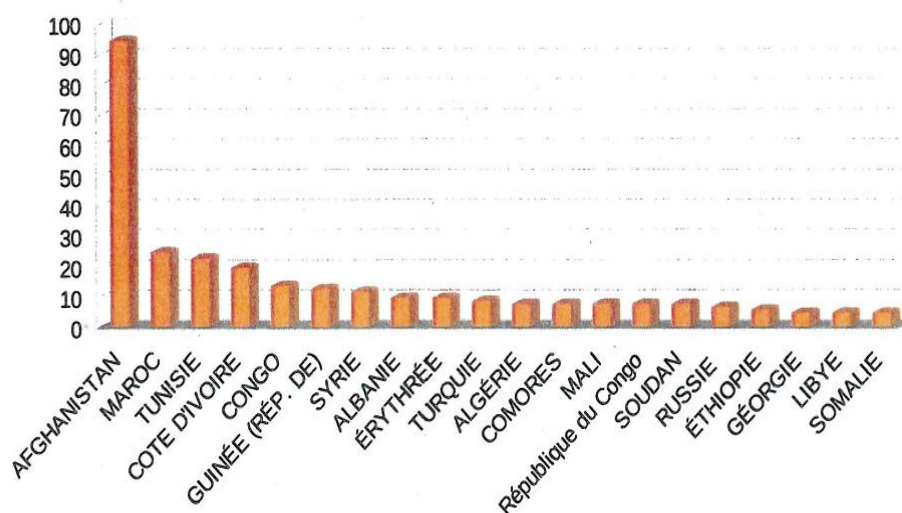


52 nationalités différentes ont signé le CIR en 2021.

Les 20 nationalités les plus importantes représentent 62% des signataires.⁸

⁸ Sources DT OFII et Préfecture Allier

Principales nationalités ayant signé le CIR en 2021



Forte proportion des réfugiés non-francophones, avec pour pays d'origine : Afghanistan, Syrie, Albanie, Erythrée, Turquie, Soudan...

L'Allier est marqué par une forte densité de nationalité, plus de 50 au total.

2.2 Evolution du nombre de BPI en Allier

Bénéficiaires d'une protection internationale signataires du CIR (2018/2022)⁹

Année	2018	2019	2020	2021	2022 au 30/09/2022	Total
Allier	285	234	178	293	115	1105

En 2021, parmi les 293 BPI signataires du CIR, on dénombre :

	Nombre
Protection subsidiaire	147
Réfugiés	146
Total général	293

En 2022, au 30/09/2022, parmi les 115 BPI signataires du CIR, on dénombre :

	Nombre
Protection subsidiaire	47
Réfugiés	68
Total général	115

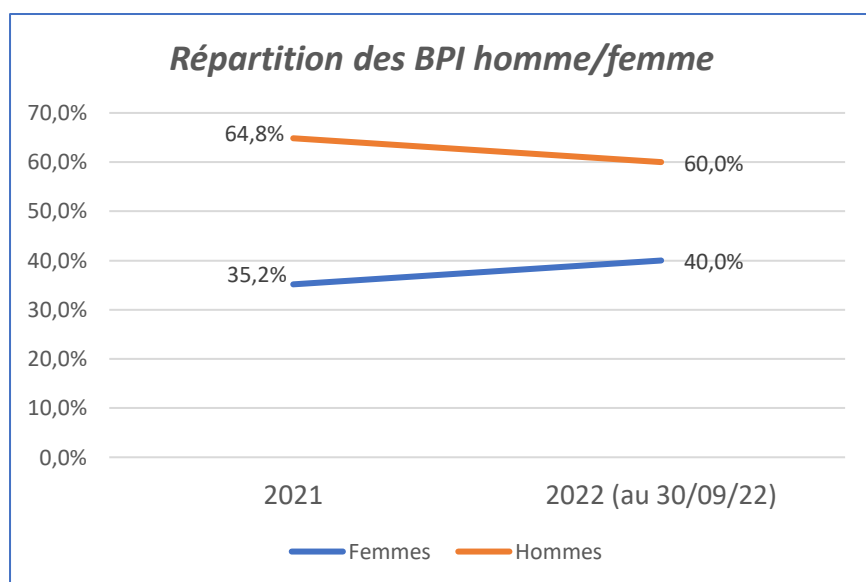
NB : 120 BPI au 30/11/2022 (données recueillies auprès de l'OFII le 20/12/2022)

⁹ Données transmises par les services de l'OFII ainsi que les données du SRADAR Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2023

2.3 Répartition des BPI Hommes/Femmes

2021	Protection subsidiaire		Réfugiés		Total général	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Femmes	48	32,7%	55	37,7%	103	35,2%
Hommes	99	67,3%	91	62,3%	190	64,8%
Total général	147	100%	146	100%	293	100%

2022 (au 30/09/2022)	Protection subsidiaire		Réfugiés		Total général	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Femmes	20	42,6%	26	38,2%	46	40,0%
Hommes	27	57,4%	42	61,8%	69	60,0%
Total général	47	100%	68	100%	115	100%

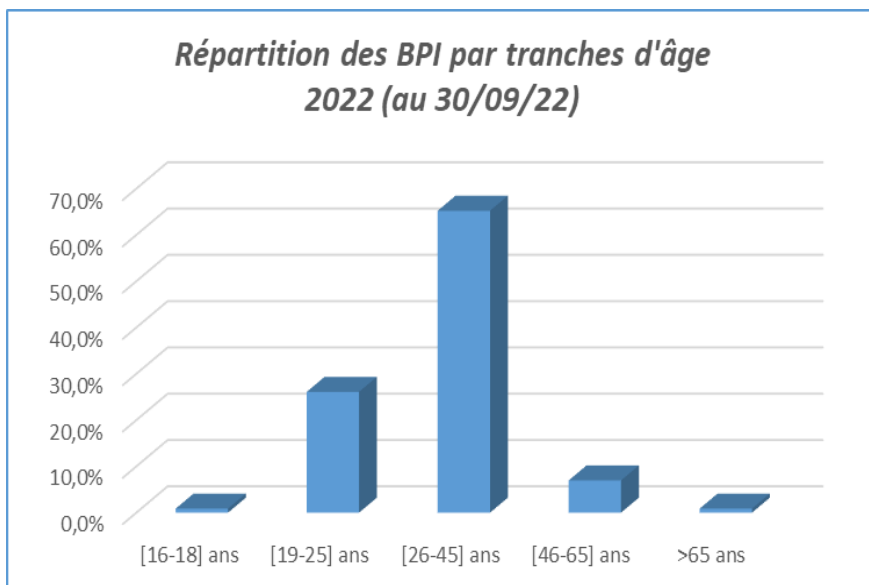


La population des BPI est constituée principalement d'hommes, 60 % en septembre 2022. On constate un parcours migratoire chez les hommes plus important, avec dans un second temps, une demande de rapprochement familial.

2.4 Répartition des BPI par tranche d'âge

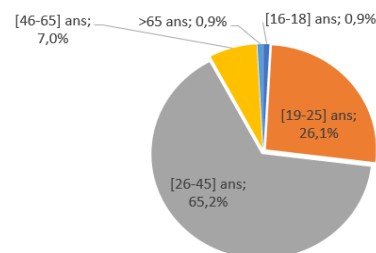
2021	Protection subsidiaire		Réfugiés		Total général	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
[16-18] ans		0,0%	2	1,4%	2	0,7%
[19-25] ans	33	22,4%	43	29,5%	76	25,9%
[26-45] ans	88	59,9%	88	60,3%	176	60,1%
[46-65] ans	21	14,3%	13	8,9%	34	11,6%
>65 ans	4	2,7%		0,0%	4	1,4%
NR	1	0,7%		0,0%	1	0,3%
Total général	147	100%	146	100%	293	100%

2022 (au 30/09/2022)	Protection subsidiaire		Réfugiés		Total général	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
[16-18] ans		0,0%	1	1,5%	1	0,9%
[19-25] ans	15	31,9%	15	22,1%	30	26,1%
[26-45] ans	30	63,8%	45	66,2%	75	65,2%
[46-65] ans	1	2,1%	7	10,3%	8	7,0%
>65 ans	1	2,1%		0,0%	1	0,9%
Total général	47	100%	68	100%	115	100%

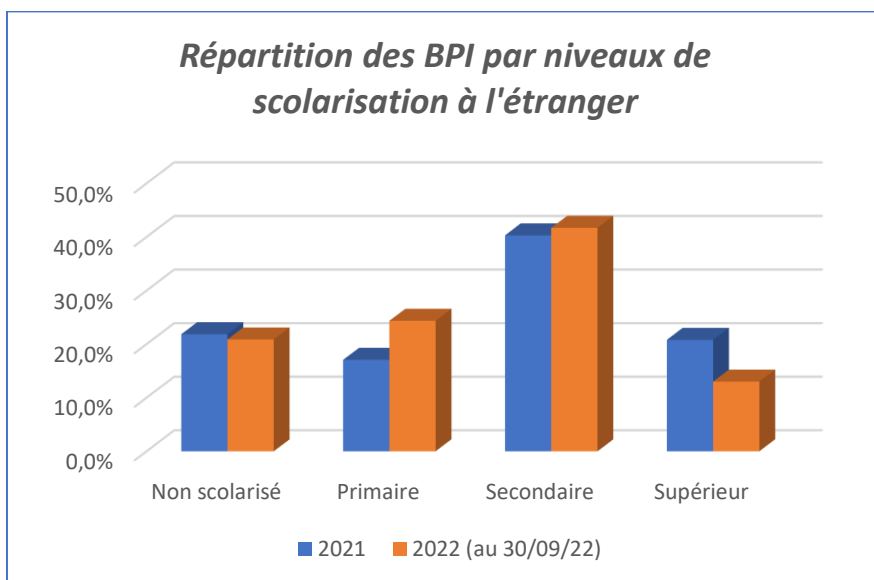


Moyenne d'âge 34 ans, cette moyenne est également repérée au sein du DNA Allier.

27 % des BPI ont moins de 25 ans.



2.5 Répartition des BPI par niveaux de scolarisation à l'étranger



Le niveau d'étude est hétérogène.

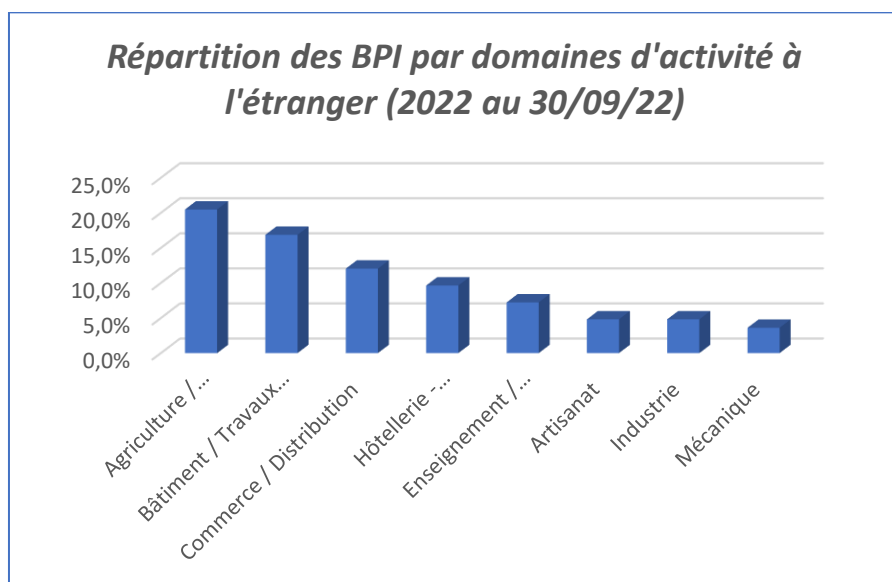
Près de 45 % des BPI ont un niveau d'enseignement secondaire.

Environ 20 % n'ont jamais été scolarisés, et environ 20 % ont un niveau primaire d'enseignement scolaire.

2.6 Activité professionnelle à l'étranger

2021	Protection subsidiaire		Réfugiés		Total général	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Non	17	16,3%	13	17,1%	30	16,7%
Oui	87	83,7%	63	82,9%	150	83,3%
Total général	104	100%	76	100%	180	100%

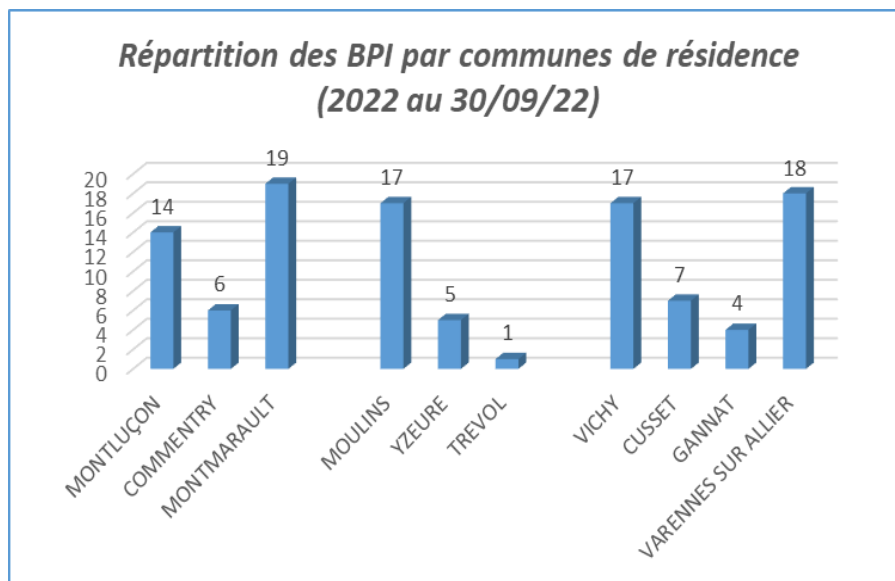
2022 (au 30/09/2022)	Protection subsidiaire		Réfugiés		Total général	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Non	17	36,2%	15	22,1%	32	27,8%
Oui	30	63,8%	53	77,9%	83	72,2%
Total général	47	100%	68	100%	115	100%



4 secteurs d'activité constituent plus de 50 % des métiers exercés dans le pays d'origine :

Agriculture, Bâtiment/travaux publics, Commerce, Hôtellerie/tourisme.

2.7 Répartition des BPI par communes de résidences



Répartition des BPI ayant obtenu une protection en 2022 (au 30 septembre 2022) résidant dans et hors des trois bassins de l'Allier, Montluçon, Moulins, Vichy.

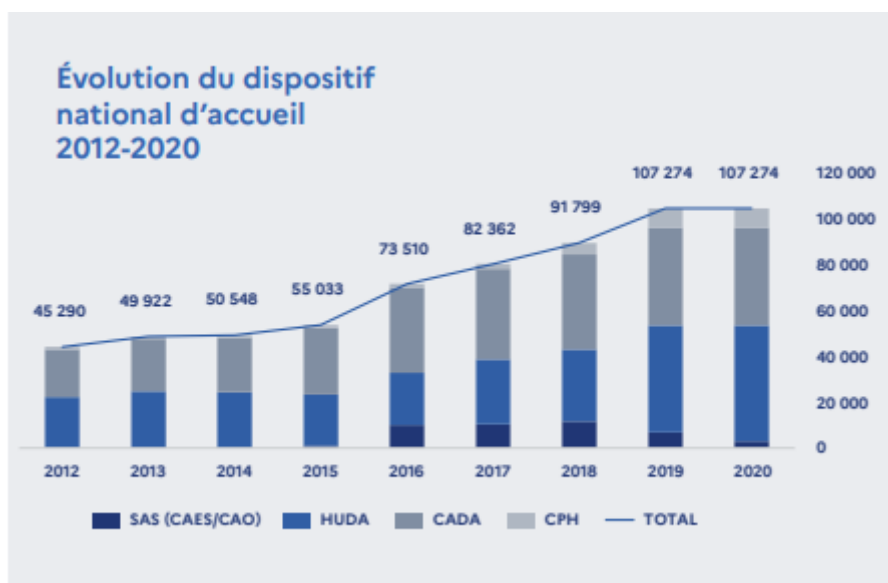
Partie 3 : Dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de la protection internationale

3.1 Contexte national et régional

Contexte National

En 2020, le SNADAR, élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'accueil des demandeurs d'asile et de l'intégration des réfugiés (services d'Etat, opérateurs, associations), propose un plan d'actions d'ensemble pour 2021/2023 articulé autour de deux exigences majeures : mieux héberger et mieux accompagner les demandeurs d'asile et réfugiés.

La capacité du parc d'hébergement des demandeurs d'asile en France a doublé depuis 2015, le nombre de places étant passé de 50 000 à près de 110 000 en 2020.¹⁰



Malgré une progression importante du DNA, et d'un taux d'occupation très élevé, le DNA n'héberge qu'un demandeur d'asile en cours de procédure sur deux. Cette moyenne masque également une grande disparité territoriale (2020- SNADAR 2021/2023).

Contexte régional

Au 31/08/2021, le parc d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés comptait 13 045 places, dont 670 places du programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (PRADHA), mais hors places à l'hôtel, alors que l'objectif fixé par la Direction Générale des Etrangers en France est de 13 339 places. 285 places à l'hôtel sur les 342 autorisées étaient par ailleurs mobilisées.¹¹

Afin d'assurer un meilleur suivi et proposer une meilleure visibilité sur le parc d'hébergement, l'application de gestion du DNA a évolué avec l'intégration de l'ensemble des places du BOP 303, dont les places à l'hôtel. En période de forte tension, ces places hôtelières ont vocation à mettre à l'abri les plus vulnérables (notamment les PMR).

¹⁰ SNADAR 2021-2023

¹¹ SRADAR AURA 2021-2023

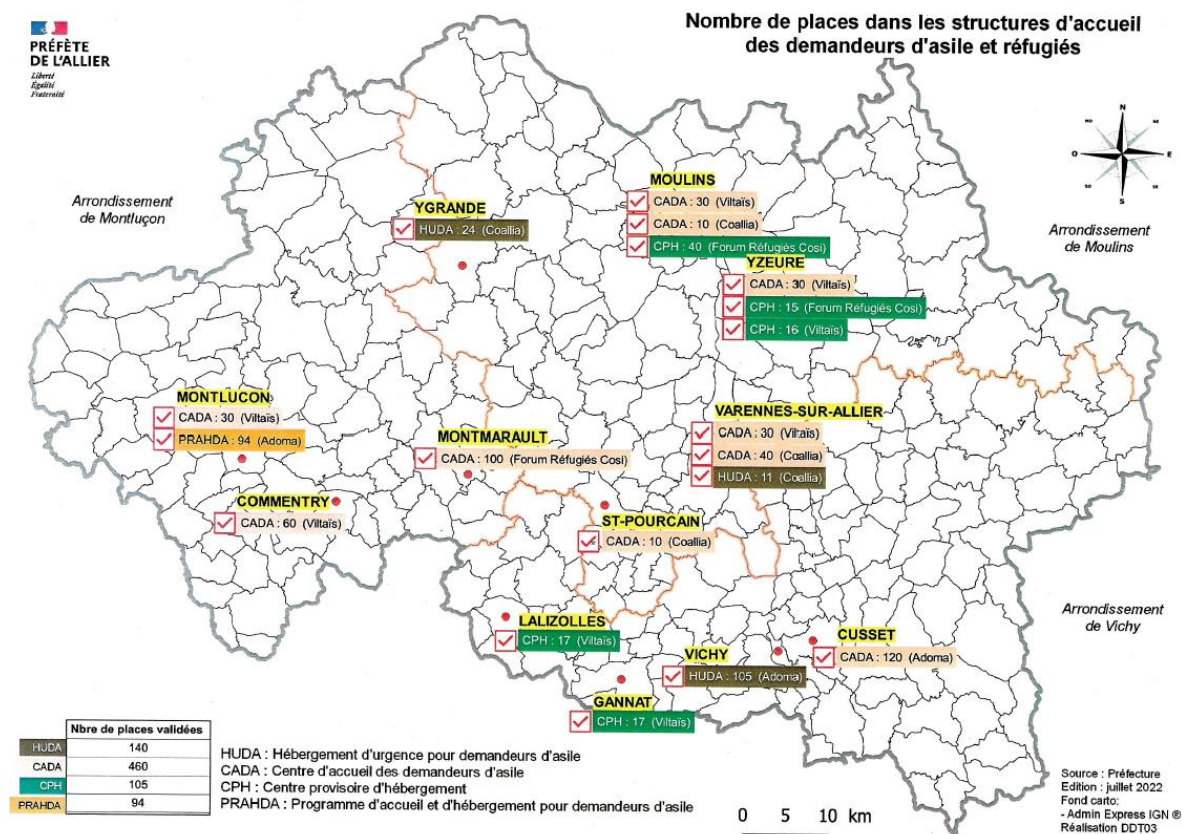
État du parc asile-intégration en Auvergne-Rhône-Alpes au 31/08/2021*

	CADA	HUDA	PRAHDA	CAES	CPH	Centres de transit pour réfugiés	DPAR	Total
Ain	388	674	85	0	112			1259
Allier	460	145	94	0	55	44		798
Ardèche	231	22	0	0	60			313
Cantal	271	0	0	0	60			331
Drôme	333	293	20	0	56			702
Isère	946	967	192	100	121			2326
Loire	675	695	0	0	80			1450
Haute-Loire	292	0	0	0	60	50		402
Puy-de-Dôme	513	540	0	54	140	0		1247
Rhône	1235	517	183	100	176		80	2291
Savoie	250	338	96	0	70			754
Haute-Savoie	467	620	0	0	85			1172
Total région	6061	4811	670	254	1075	94	80	13045

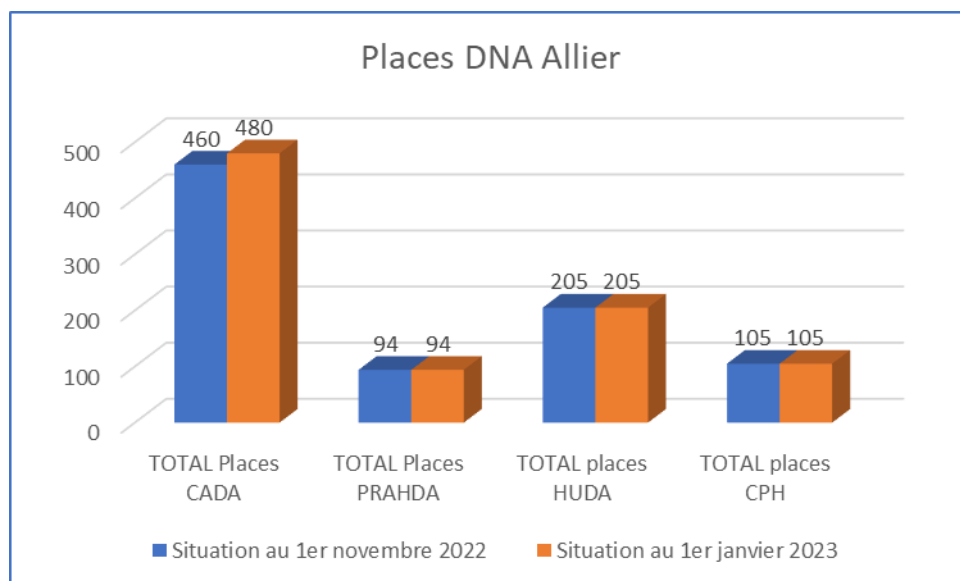
*Hors places à l'hôtel

3.2 Le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et BPI de l'Allier

- Présentation cartographiée juillet 2022¹²



- Evolution du parc en 2022¹³



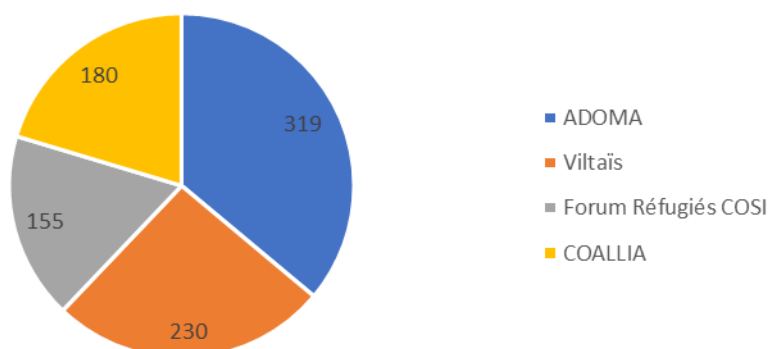
Création de 65 places en HUDA (COALLIA) sur la période du 01/09/22 au 31/12/2022.

Ouverture de 20 places en CADA (COALLIA) au 01/01/23.

¹² Source : Préfecture Allier

¹³ Source : DT OFII 63

Répartition des places d'hébergement par opérateur au 1er janvier 2023



- **Personnes déboutées en présence indue au sein du DNA**

Au niveau national les mesures d'éloignement des personnes déboutées du droit d'asile, n'ayant pas vocation à se maintenir sur le territoire, restent une priorité. En 2019, au niveau national, on comptabilisait près de 5000 présences indues dans l'hébergement, BPI ayant été déboutés de leur demande d'asile (soit 6 % des places).

Les demandeurs d'asile sous procédure Dublin sont principalement orientés vers le PRADHA ou HUDA.

Au niveau départemental, en 2022¹⁴

Taux de présence indue Allier 2022	31/08/22	30/09/22
Déboutés en présence indue (CADA, HUDA, PRAHDA)	2,60 %	2,90 %
BPI en présence indue (CADA, HUDA, PRAHDA)	6,50 %	6,10 %

- **Les structures d'accueil du département**

Le diagnostic porte sur les facteurs d'intégration socioprofessionnels des BPI, à partir du moment où les demandeurs d'asile obtiennent la reconnaissance du statut de réfugié ou de bénéficiaire de la protection subsidiaire. Le parcours du demandeur d'asile influence son parcours d'intégration dans sa globalité. Certains bénéficient de dispositifs d'hébergement et/ou d'accompagnement et continuent d'en bénéficier une fois le statut de BPI obtenu. Certaines formalités administratives sont alors effectuées ce qui permet d'obtenir plus rapidement l'ouverture de droits administratifs et sociaux.

¹⁴ Source : données transmises par les services de Préfecture de département

À l'arrivée sur le territoire français, les demandeurs peuvent se trouver confrontés au fait de ne pas être orientés vers les acteurs susceptibles de leur indiquer la procédure à suivre. Une situation d'errance voire de sans logement peut alors se manifester. La saisie du 115 par les centres communaux d'action sociale ou les maisons des solidarités départementales est alors mobilisée.

Les premiers entretiens menés dans le cadre du diagnostic ont été réalisés auprès des structures identifiées au sein du DNA (ADOMA CDC-Habitat, COALLIA, Forum Réfugiés, VILTAIS). Ces échanges et recueils des acteurs nous ont permis d'aborder le parcours d'intégration des réfugiés sous le prisme des différentes dimensions de l'intégration et de relever les difficultés rencontrées par les structures dans le cadre de leur mission d'accompagnement vers l'accès à l'autonomie socio-professionnelle.

L'accès à ces différents facteurs d'intégration sera ensuite étayé par l'accès aux droits commun dans la suite du rapport.

ADOMA CDC-Habitat

La structure DNA	<p>En 2007 la Sonacotra devient ADOMA, depuis 7 ans ADOMA est intégré au groupe CDC-habitat, société d'économie mixte, gérée par la Caisse des dépôts et des consignations.</p> <p>ADOMA est un bailleur de logements sociaux essentiellement orientés vers la location de petits logements.</p> <ul style="list-style-type: none"> 1- Logement accompagné résidence sociale foyer travailleurs migrants 2- Hébergement avec accueil et accompagnement, environ 27000 places du DNA sur le territoire national, représente environ 25% des places du DNA sur environ 60 départements
Répartition sur l'ALLIER	<p>Cusset : CADA 120 places Vichy : HUDA 105 places Montluçon : PRADHA 94 places</p>
Compétences linguistiques et dispositifs mobilisables	<p>Les bénéficiaires ont majoritairement un niveau linguistique inférieur au niveau A1. Il est nécessaire de travailler en collaboration avec des structures d'interprétariat pour assurer l'accompagnement.</p> <p>La fluidité des dispositifs aujourd'hui pose parfois le problème d'un temps trop court pour apprendre les bases du français (4.5 mois environ d'accompagnement en structure, puis orientation en CPH ou logements sociaux).</p> <p>Le programme Hope pouvant accueillir les BPI dans des formations métiers associées au FLE, bien souvent est difficile d'accès car il est nécessaire de maîtriser un niveau A1 en langue française.</p> <p>Pour les jeunes de moins de 25 ans, l'accompagnement par les missions locales est parfois difficile d'accès en raison d'une faible maîtrise du français.</p> <p>Orientation majoritaire vers le tissu associatif pour apprendre le français et les plateformes d'intégration.</p> <p>Le dispositif OEPRE est mobilisé à Montluçon, ainsi que le tissu associatif, très actif sur le département.</p>

Accès aux droits administratifs	Lien avec les référents primo-arrivants au sein des institutions CAF, CPAM, PE... pour faciliter les démarches d'ouverture de maintien de droits
Santé et santé mentale	<p>Une visite médicale est prescrite à chaque bénéficiaire de manière obligatoire à l'entrée au DNA.</p> <p><u>Montluçon</u> : problème d'accès aux soins (santé mentale, dentaire, médecine spécialisée...) faute de praticiens.</p> <p>Orientation spécialisée majoritairement sur Clermont-Ferrand avec des problèmes de mobilité induits.</p> <p>A noter qu'une sage-femme de la PMI de Montluçon intervient.</p> <p><u>Vichy</u> : existence du pôle de santé publique ainsi que d'une équipe mobile psychiatrique</p> <p><u>Vichy/ Cusset</u> : intervention d'une infirmière psychiatrique financée par l'ARS</p>
Le logement	<p>Difficulté d'accès au logement du parc privé (principalement dû à des impayés et des conflits générés avec le voisinage).</p> <p><u>Vichy</u>: les logements et notamment les petits logements sont principalement réservés aux étudiants, et mobilisés par airbnb, de plus, le coût des logements a augmenté.</p> <p><u>Montluçon</u> : des logements sociaux sont vacants, moins de 3 mois pour accéder au logement. Essentiellement des logements pouvant accueillir des familles et ne correspondant pas au logement approprié pour les personnes isolées.</p> <p>Aucune sortie en logement du parc privé à Montluçon en 2022.</p> <p>Les orientations post DNA se font principalement vers des logements d'intermédiation locative.</p> <p>Après avoir été accueillis en CADA, les bénéficiaires les plus fragiles sont majoritairement orientés vers les CPH, nécessitant un accompagnement spécifique pour les plus précaires, notamment les moins de 25 ans.</p> <p>Pas de CPH sur l'agglomération de Montluçon.</p>

COALLIA

La structure DNA	<p>COALLIA exerce une mission d'intérêt général confiée par l'Etat et les collectivités territoriales qui s'inscrit dans le cadre sociale et médico-sociale.</p> <p>Cinq grands secteurs d'activités au niveau national : le logement accompagné, l'hébergement social, l'accompagnement social, l'intermédiation locative, le médico-social.</p>
Répartition sur l'ALLIER	<p>Varennes sur Allier : HUDA 106 places</p> <p>Ygrande : HUDA 24 places</p> <p>Bellenaves : HUDA 10 places</p> <p>Moulins : CADA 10 places</p> <p>Saint Pourçain : CADA 10 places</p> <p>En 2021, 7 BPI ont été accompagnés au sein de la structure.</p>

Compétences linguistiques et dispositifs mobilisables	<p>Le CADA de Varenne propose des ateliers d'initiation à la langue française par des bénévoles.</p> <p>50% des bénéficiaires ont un niveau inférieur A1, 50% disposent d'un niveau de français compris entre B1 et B2 notamment les Camerounais et les Nigériens.</p> <p>Les bénéficiaires réfugiés sont orientés vers la plateforme intégration de Moulins et la plateforme d'intégration de Vichy.</p> <p>Les cours de FLE proposés dans le cadre du contrat d'intégration républicaine sont sur Vichy ou Moulins. Parfois un groupe est constitué sur Varennes selon le nombre d'inscrits.</p> <p><i>Constat</i> : les bénéficiaires progressent rapidement en français</p> <p>Seulement 20 à 25% des réfugiés ont été scolarisés dans leur pays.</p> <p>La structure n'a pas connaissance du dispositif OEPRE sur Moulins et Vichy.</p>
Accès aux droits administratifs	<p>Une convention a été signée avec la CAF de l'Allier disposant d'une boîte mail spécifique. Egalement une convention est signée avec la CPAM, pôle emploi, et la préfecture du département avec des référents identifiés pour favoriser l'accès aux droits.</p>
Santé et santé mentale	<p>Le CADA de Varennes dépend de Moulins pour l'accès à la santé. Il dépend de Vichy pour l'accès à la santé mentale.</p> <p>Un partenariat existe avec l'hôpital de Moulins et de Vichy. L'ARS finance des traducteurs.</p> <p>Les délais d'attente pour un rendez-vous au CMP de Vichy sont de 6 mois à un an. Les problèmes de santé mentale sont un frein à l'intégration des BPI.</p> <p>L'ARS finance de nombreux appels à projets, notamment le bus mobilité santé pour favoriser le diagnostic et l'orientation vers les spécialistes. Le bus passe une fois par mois au CADA de Varennes.</p>
L'accompagnement vers l'emploi	<p>Cartographie des bénéficiaires en fonction de leur profession d'origine dans leur pays. Par exemple, un réfugié ayant fait de la couture pourra être mis en relation avec les offres d'emploi de l'entreprise VUITTON.</p> <p>En moyenne le demandeur d'asile attend un an et demi avant d'obtenir le statut BPI.</p> <p>Dans le parcours d'intégration du demandeur un accompagnement est proposé durant 6 mois. Le CADA travaille en partenariat avec un référent pôle emploi de l'antenne de Varennes. Le premier rendez-vous avec le bénéficiaire se fait en présence du référent social du CADA et du référent primo-arrivant de Pôle Emploi Varennes.</p> <p>Les conseillers en économie sociale et familiale proposent des ateliers TRE au sein du CADA.</p> <p>Les bénéficiaires de moins de 25 ans rencontrent des difficultés à intégrer le dispositif garantie jeune car il est souvent demandé un niveau de langue A2-B1 pour permettre un accompagnement.</p> <p>Concernant l'accès à l'emploi, des partenariats existent avec les SIAE, association CIEL à Vichy, la recyclerie.</p> <p>Le CADA est prescripteur sur le portail « emploi inclusion ».</p> <p>COALLIA valorise les actions Hope.</p>

	Les freins liés à une faible mobilité, accentués en milieu rural (ex Bellenaves, Ygrande), nécessitent un accompagnement renforcé par les équipes encadrantes.
Le logement	<p>Proposition logement adapté avec maîtresse de maison selon les besoins d'accompagnement vers et dans le logement.</p> <p>Taux de vacances des logements trop faible sur Vichy et Clermont.</p> <p>Si le bénéficiaire veut s'installer hors du département 03, il doit faire ses démarches seul.</p> <p>Plusieurs demandes d'installation sur Lyon ou Paris, pour rapprochement familial et pour un accès à l'emploi semblant plus sûr.</p> <p>Les hébergements diffus en milieu rural peuvent entraver l'accès à l'emploi et aux soins.</p>

FORUM REFUGIES-COSI

La structure	<p>Montmarault : CADA 100 places sur 2 bâtiments</p> <p>Moulins : CPH 40 places</p> <p>Yzeure : CPH 15 places</p> <p>Le CADA accueille les demandeurs d'asile. Le public accueilli est constitué de familles ou de personnes isolées orientées par l'OFII.</p> <p>Au sein du CADA on accompagne la demande d'Asile auprès de l'Ofpra. Si la demande d'asile est accordée, le bénéficiaire débute son parcours d'intégration. Une fois reconnu réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire, les démarches de demande de cartes de séjour peuvent débuter.</p> <p>Il faut compter entre 18 et 24 mois entre l'accueil au CADA et la décision de la commission nationale des droits d'Asile. Actuellement les bénéficiaires accueillis peuvent obtenir leurs documents (statut réfugié ou bénéficiaire protection subsidiaire) dans un délai de 3 mois, ceci peut poser un problème quant au délai nécessaire d'intégration pour ces bénéficiaires. Le travail d'acculturation et du vivre ensemble n'a pas nécessairement été intégré. A la sortie du DNA le bénéficiaire peut être accompagné par le PRIR.</p> <p>Au sein du CADA, beaucoup de BPI sont logés dans les dispositifs nationaux d'accueil, actuellement environ 76% des personnes accueillies.</p> <p>En 2021 le délai moyen de sortie du DNA était de 139 jours. En 2022 le délai moyen de sortie du DNA est de 240 jours.</p> <p>Les équipes du CADA ainsi que les travailleurs sociaux de secteurs accompagnent les bénéficiaires dans leurs démarches administratives. Ils effectuent auprès de la CAF un dépôt de demande RSA, auprès de la CPAM les démarches de santé. Ils accompagnent également sur la recherche de logement social auprès des bailleurs sociaux.</p>
---------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>Les points de blocage sont la mobilité pour se rendre aux rendez-vous administratifs sur Montluçon, Moulins ou Vichy. Les troubles de santé mentale non résolus sont également des facteurs délétères à l'intégration des bénéficiaires.</p> <p>Les logements CPH sont des structures diffuses avec différents appartements sur l'agglomération.</p> <p>Un travailleur social pour 10 bénéficiaires 2,8 ETP chargés d'accompagnement, 1 ETP chargé de vie collective, 0,80 ETP administratif, 0,60 ETP chef de service 30 adultes accueillis et 25 enfants 9 appartements familles et 5 appartements personnes isolées Les familles restent principalement sur la commune après hébergement au CPH Missions : accompagnement global dont les dominantes sociale et santé sont prépondérantes.</p>
Santé et santé mentale	<p>Sur le département, l'accès aux soins demeure compliqué pour les bénéficiaires. Le CADA travaille avec le cabinet médical de Montmarault qui accueille les bénéficiaires en fonction du besoin. Le CMP de Montluçon accueille également pour les troubles de santé mentale.</p> <p>Un psychologue du CMP se déplace une fois par mois pour amorcer un suivi, repérer et orienter en fonction du besoin.</p> <p>L'accès aux médecines spécialisées doit se tourner vers des villes comme Clermont-Ferrand et s'y rendre demeure compliquée au regard du peu de transport en commun et de la faible mobilité des bénéficiaires. La prise de rendez-vous médicaux est souvent un obstacle pour les bénéficiaires qui ne maîtrisent pas le français.</p>
Lien social	<p>La situation géographique du CADA de Montmarault rend parfois l'accès aux dispositifs existants compliqué étant en milieu rural avec peu de transports en commun.</p> <p>Néanmoins la ville de Montmarault dispose d'un centre de loisirs avec halte-garderie. Forum réfugié finance 3h de garderie aux enfants des bénéficiaires. Ceci permet de favoriser des temps de français langue étrangère, des séances de sport au sein du CADA tous les jeudis.</p> <p>Le Conseil citoyen jeune de la commune a organisé un goûter avec les parents et les enfants du CADA et les habitants de la commune. Le secours catholique est un partenaire indispensable sur le bassin de Montmarault, il propose des ateliers de couture de cuisine, des randonnées, des cours de français. Le CADA s'appuie également sur les activités de la MJC de Montluçon pour favoriser le lien social.</p>

<p>Compétences linguistiques et dispositifs mobilisables</p>	<p>Les bénéficiaires accueillis au CADA sont majoritairement analphabètes.</p> <p>Pour la plupart ils n'ont pas été scolarisés ou bien ont suivi l'école coranique. Quelques personnes uniquement ont suivi une scolarité dans leur pays d'origine avec une certification. Pour ces derniers, l'apprentissage du français peut être plus rapide, malgré tout, des problèmes d'acceptation à devoir envisager une réorientation professionnelle sont fréquents.</p> <p>L'accueil au CADA est prévu pour une durée de 6 mois maximum. L'apprentissage linguistique se fait essentiellement avec le secours catholique ou l'accès aux formations de droit commun. Le niveau de langue des bénéficiaires est souvent inférieur au niveau A1.</p> <p>La garde des enfants est l'un des principaux freins à l'apprentissage du français pour les femmes. De nombreuses familles ou femmes isolées ne se rendent pas aux ateliers de français pour garder leurs enfants.</p> <p>L'hébergement en milieu rural rend la mobilité difficile pour accéder au dispositif favorisant l'apprentissage de la langue, faute de moyen de transport.</p>
<p>L'accompagnement vers l'emploi</p>	<p>L'accès à l'emploi des bénéficiaires du CADA reste fragile au regard du niveau de la maîtrise du français. Cependant, un partenariat existe avec l'ADEM sur la ville de Montmarault. L'ADEM propose des contrats d'insertion, des simulations d'entretien. 3 résidents sont en CDDI à l'ADEM.</p> <p>Le CADA peut aussi orienter vers les maisons-relais, SIAE, voire les agences d'intérim.</p> <p>Un travail partenarial existe avec le service public de l'emploi. Des référents existent dans ces structures. Pour les moins de 25 ans il est souvent difficile d'intégrer la garantie jeune au sein de la Mission Locale, car il ne dispose pas d'un niveau A1.</p> <p>Au sein du CADA, un accompagnement social et administratif par les chargés d'accompagnement du parcours d'asile est proposé par la structure. Cet accompagnement s'appuie également sur les travailleurs sociaux de secteurs, les CCAS et les infrastructures de Montmarault.</p>
<p>Le Logement</p>	<p>Les travailleurs sociaux de secteur accompagnent vers le logement en milieu ordinaire : nombreuses demandes pour Clermont-Ferrand ou Vichy, car l'accès à l'emploi semble plus facile.</p> <p>Depuis les intempéries 2022, la ville de Vichy ne dispose que de peu de logements les délais d'attente sont de de 6 mois à un an. A la sortie du CADA, les bénéficiaires les plus vulnérables sont orientés vers les CPH, les bénéficiaires les plus autonomes sont accompagnés vers des logements indépendants. Il existe un bon réseau partenarial avec les bailleurs sociaux.</p> <p>OCADI a permis d'identifier un référent par structure, facilitant ainsi le travail partenarial sur le territoire.</p>

La mobilité	La faible mobilité, notamment en milieu rural, demeure un frein à l'intégration des BPI. L'offre de transport est souvent réduite à un bus pour Montluçon à 6h30 le matin, à midi et le soir. Les chargés d'accompagnement du CADA de Montmarault compensent majoritairement ce manque de transport en véhiculant les bénéficiaires pour des RDV nécessaires.
--------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

VILTAIS

La structure	<p>Montluçon : CADA solstice 30 places Commentry : CADA solstice 60 Places Moulins : CADA Equinoxe 30 places Varennes sur Allier : CADA Equinoxe 30 places Yzeure : CADA Equinoxe 30 places Yzeure : CPH 16 places Lalizolle : CPH 17 places Gannat : CPH 17 places</p> <p>VILTAIS intervient sur des fonctions de régulation des urgences sociales, de premier accueil et d'insertion, en direction de tous les publics confrontés à des phénomènes d'exclusion. Les missions principales sont de proposer un hébergement aux plus fragiles, donner les moyens de l'autonomie, assurer un accompagnement socioprofessionnel et médico-social et accueillir les publics demandeurs d'asile, réfugiés et MNA.</p> <p>VILTAIS est organisé par pôle : le pôle habitat, le pôle réinsertion et SIAO, le pôle asile, le pôle réfugié et le pôle insertion professionnel et jeunesse.</p>
Le logement	<p>VILTAIS bénéficie des agréments ILGLS (intermédiation locative et gestion locative sociale) et ISFT (ingénierie sociale, financière et technique) sur le département de l'Allier notamment. Environ 50% des bénéficiaires sont des personnes isolées et 50% sont des familles, c'est un réel problème d'orientation pour l'OFII. A la sortie du CADA, les bénéficiaires maîtrisant le français sont orientés vers des logements ordinaires, vers les CPH pour les plus fragilisés et essentiellement les moins de 25 ans, ou bien vers l'intermédiation locative</p> <p><u>Pôle Réfugiés</u> : lorsqu'un demandeur d'asile obtient une protection internationale, il entame alors son parcours d'intégration. Certains, plus vulnérables, ne réunissent pas les capacités nécessaires à l'entame immédiate de ce parcours. Pour les accompagner vers cette intégration, les CPH interviennent grâce à un hébergement et un accompagnement social renforcé, et la construction d'un projet professionnel viable. La durée de prise en charge est de 9 mois.</p>

	<p>-<i>Projet 2023</i> : relocaliser sur Gannat</p> <p>- <u>Programme d'accompagnement global des réfugiés réinstallés sur l'Allier (depuis 2017)</u> : Chaque ménage confié bénéficie d'un accompagnement global d'une durée de 12 mois minimum : captation et équipement d'un logement, ouverture des droits (séjour, santé, allocation...), la scolarisation, l'accès aux soins, l'apprentissage linguistique, l'intégration sociale, l'accès à la formation et l'emploi, la gestion financière, la gestion d'un logement. L'objectif du programme est d'accompagner les réfugiés réinstallés vers l'autonomie en 12 mois. 2022 : VILTAIS a accueilli</p> <ul style="list-style-type: none"> - Famille : 7 personnes - Isolé : 2 personnes <p>- <u>Opérations spéciales</u> : En partenariat avec la DIAR et la DGEF, VILTAIS intervient ponctuellement dans l'accueil de réfugiés dans le cadre d'opérations spéciales. En 2021 VILTAIS a ainsi contribué à l'accueil d'Agents de Droit Local Afghans, et en 2022 à l'accueil de réfugiés afghans et de réfugiés vulnérables relocalisés depuis la Grèce. L'accompagnement fourni est identique à celui proposé aux réfugiés réinstallés. 2022 : VILTAIS a accueilli</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8 personnes (6 ménages : 2 isolés et 4 familles) <p>-<u>Programme d'accompagnement global de réfugiés en mobilité nationale sur l'Allier</u> : Parce que l'accès au logement et à l'intégration est souvent plus complexe dans les zones urbaines, la DIHAL (délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement) propose à l'ensemble des réfugiés en France la possibilité de construire un projet sur l'ensemble du territoire. VILTAIS rencontre les demandeurs, conseille les réfugiés pour leurs projets, puis leur propose un logement et un accompagnement de 12 mois dans leur intégration sur leur nouveau lieu de vie. Nécessité de valoriser le secteur rural. L'accompagnement au logement et à l'emploi s'appuie sur l'intervention du GIP HIS (Habitat et Intervention Sociale), et MOB'Dating. 2022 : VILTAIS a accueilli</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 personne - En cours d'objectif : 5 ménages
<p>Compétences linguistiques et dispositifs mobilisables</p>	<p>Délai parfois long entre la signature du contrat d'intégration républicaine et les premiers enseignements de formation FLE. Environ 3 mois d'attente. Les premiers freins à l'accès aux formations linguistiques sont les facteurs de mobilité et la garde d'enfants. Orientation des bénéficiaires vers la plateforme FLI FLE_Partnership pour interprétariat avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ISM CORUM à Lyon - MELTING TRAD à Clermont

Droits administratifs	<p>Pas de freins significatifs concernant l'ouverture des droits, des contacts privilégiés et directs avec CPAM, CAF, OFII, Préfecture. Une commission « Migrants » avec la Préfecture tous les 15 jours permet d'évoquer et remédier aux problématiques rencontrées de logement, d'accès santé...</p> <p>L'administration numérique pour les étrangers en France (ANEF), a pour objectif de dématérialiser toutes les démarches concernant les étrangers en France : séjour et accès à la nationalité.</p> <p>Sur ce portail unique, l'utilisateur dispose d'un compte personnel où il peut suivre en temps réel l'avancée de son dossier.¹⁵</p>
Santé et santé mentale	<p>Le bénéficiaire peut obtenir la CMU (CSS : complémentaire santé solidaire), après 3 mois de résidence.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service d'Accueil et de Santé Publique de Proximité (SASPP) - Lieu d'écoute psychologique - Médiation santé - Service d'accompagnement intégré à la santé (Parcours Santé) <p>VILTAIS ne dispose plus de médecin mais simplement d'une médiatrice santé.</p>
Emploi	<p><i>Ateliers chantier d'insertion</i> : Moulins et Montluçon</p> <p>L'Aménagerie a pour vocation d'accompagner, sous la forme d'un chantier d'insertion, des personnes éloignées de l'emploi, tout en œuvrant dans le secteur de l'économie circulaire par le biais de la revalorisation de meubles et objets de seconde main.</p> <p>Formations :</p> <p>VILTAIS met en œuvre pour le compte du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, du Conseil départemental de l'Allier, de pôle emploi, différents dispositifs de formation permettant la remobilisation et le retour à l'emploi de publics en parcours d'insertion (Pôle mobilisation et insertion, Prestation Pôle Emploi, MotorTeam formation, Atelier socio-linguistique...)</p>

¹⁵ <https://administration-etranger-en-france.interieur.gouv.fr>

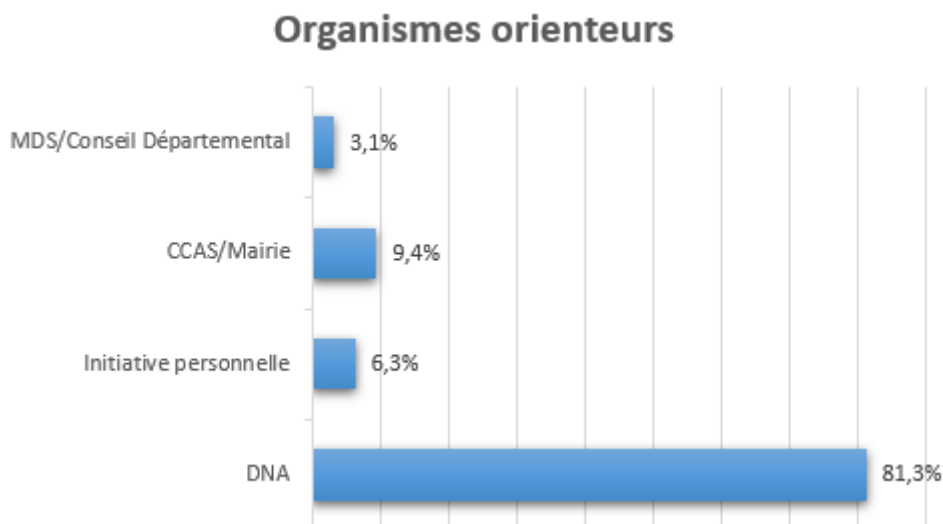
3.3 Le programme Régional d'Intégration des Réfugiés (PRIR) dans l'Allier, PRIR 03

Inspiré par le programme Accelair Rhône et adapté aux spécificités du territoire d'action, le Programme Régional d'Intégration des Réfugiés (PRIR) vise l'accompagnement des nouveaux bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) de moins d'un an de l'Allier dans leur parcours d'intégration : accueil et accompagnement social individualisé, accès et maintien dans le logement, accès et maintien dans l'emploi, dont la formation linguistique et professionnelle. Il crée des passerelles avec les structures et partenaires du droit commun et propose des actions spécifiques quand nécessaire, afin d'offrir à l'ensemble des BPI un accompagnement spécialisé et personnalisé, facilitant ainsi leur insertion durable au sein de la société française. Le PRIR 03 a été lancé en 2017.

L'orientation et l'accès au programme se font en continu, sur la base d'un diagnostic social, par les opérateurs de l'asile locaux ou du droit commun. Les demandes d'admission sont envoyées au PRIR, qui formalise l'entrée dans le dispositif par la signature d'un contrat d'engagement réciproque, également signé par le bénéficiaire.

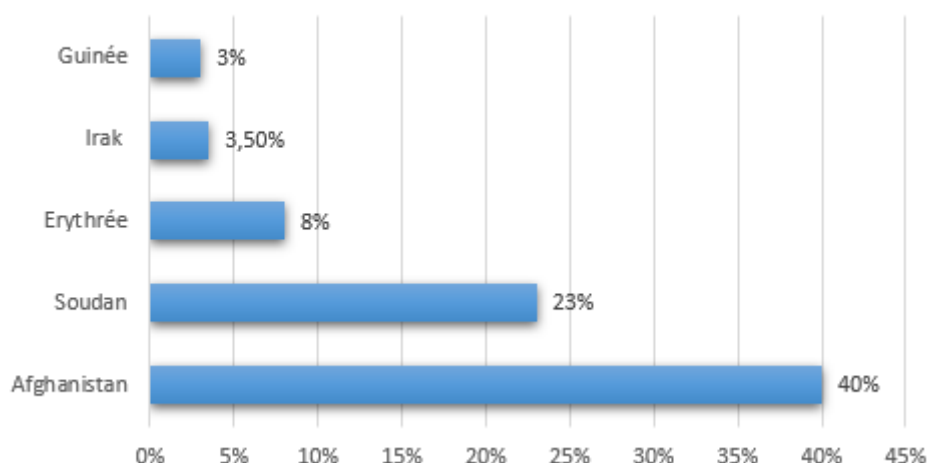
Les chargés d'accompagnement du programme interviennent sur l'ensemble des bassins de l'Allier.

- En 2021, 141 ménages, soit 238 personnes ont été orientées vers le PRIR03¹⁶ :



¹⁶ Données communiquées par Forum Réfugiés, PRIR 03

Répartition par nationalités (ménages)



La majorité des ménages accompagnés par le PRIR sont des personnes isolées : 73 % des ménages accompagnés.

76 % sont des hommes contre 24% de femmes.

80 % des bénéficiaires sont âgés entre 26 et 45 ans.

La répartition par bassin d'intervention montre une présence importante de BPI sur le bassin de Vichy avec 95 ménages accompagnés contre 32 à Montluçon et 10 à Moulins.

En 2021, 39 ménages (61 personnes) ont été suivis sur le volet logement. La majorité de ces ménages était des personnes isolées (71 %). 9 propositions de logement (ou relogement), 7 baux signés pour 7 ménages essentiellement sur le bassin de Vichy.

Les délais d'accès à un logement ont été en moyenne de 11 mois.

129 ménages ont été suivis dans le cadre du maintien au logement dans leur logement personnel.

Le travail de coordination avec les différents partenaires a permis 33 entrées en formation (hors CIR) dont 18 % ont bénéficié à des femmes, et 21 formations ont été réalisées dans le cadre du CIR.

L'accompagnement a permis de générer 43 nouveaux contrats de travail, principalement en CDDI et intérim, dans le secteur du commerce/ distribution, BPT, agriculture, agroalimentaire.

Les principaux freins de l'accompagnement à l'autonomie par le logement et l'emploi, demeurent les problématiques de santé, et les traumatismes liés au parcours d'exil. Le faible moyen de mobilité rend l'accès à certains emplois difficile, notamment pour les emplois éloignés des centres urbains avec des horaires décalés ou variables.

Coordonner et sécuriser les parcours d'intégration nécessite la coordination d'acteurs du territoire. Les solutions d'intégration partagées, favorisent le parcours d'intégration des BPI. A noter néanmoins la nécessité de prendre en compte la singularité des trois bassins de vie du territoire (Montluçon, Moulins, Vichy) au regard du tissu économique, leur implantation géographique associée à l'offre de transport, et du réseau de partenaires.

Depuis 2018, Forum réfugiés anime les **OCADI** (Organisation et Coordination des Acteurs de l'Intégration) par bassin, à destination des professionnels de l'intégration des BPI. Les échanges par thématiques spécifiques et le partage de l'actualité des structures participantes permet de maintenir une veille efficace sur les opportunités du territoire et émettre des propositions d'amélioration en matière d'intégration, partagées.

3.4 Préconisations AGIR

- Multiplier les actions de formation orientées métiers avec FLE
- Adapter une pédagogie contextualisée au public « FLE »
- Créer des ateliers spécifiques Technique Recherche d'Emploi

- Soutenir la création d'équipe mobile précarité avec infirmière psychiatrique, psychologue, psychiatre sur l'ensemble du territoire
- Convention médicale avec les PASS
- Favoriser l'accès aux soins (difficile au regard de la barrière de la langue/ peu d'interprétariat, et de prise en compte du parcours d'exil et des cultures)

- Solliciter les municipalités pour proposer des activités dans une logique d'aller-vers, rompre avec l'isolement afin de sortir des murs des hébergements DNA
- Accompagner les demandeurs d'asile à la gestion du budget (point de vigilance sur les droits rétroactifs CAF)

- Soutenir une logique d'aller-vers dans le cadre de l'accompagnement global AGIR au regard des spécificités des trois bassins du département / intervention sur l'ensemble du territoire au plus proche des bénéficiaires et acteurs professionnels
- Maintenir les temps de partage et de coordination des acteurs de l'intégration par bassin, conjugués d'une instance départementale permettant de mettre en lumière des projets cibles retenus par les acteurs de terrain.

Partie 4 : Les bénéficiaires de la protection internationale et l'accès aux droits

4.1 Le CIR, un équilibre entre droits et devoirs (le parcours d'intégration républicaine)

La signature d'un contrat d'intégration républicaine (CIR) marque l'engagement de l'étranger dans le parcours d'intégration républicaine et est mise en œuvre par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)¹⁷.

Le CIR est signé par tous les étrangers primo-arrivant, y compris les réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire, admis pour la première fois au séjour régulier en France et qui souhaitent s'y installer durablement.

Les étrangers qui n'ont pas signé de CIR lors de leur entrée sur le territoire français, soit parce qu'ils en étaient dispensés, soit parce qu'ils sont arrivés en France avant la mise en place de ces dispositifs, peuvent demander à signer volontairement un CIR. Ils s'adressent pour ce faire à la direction territoriale de l'OFII de leur lieu de résidence.

Lors de son accueil dans les DT de l'OFII, l'étranger primo-arrivant bénéficie d'un entretien personnalisé. Cet entretien permet de prendre en compte la situation sociale, familiale et professionnelle et d'orienter le bénéficiaire de manière adaptée vers les services de proximité correspondant à ses besoins.

Deux formations obligatoires sont alors prescrites :

- **une formation civique** (afin de diversifier les modalités d'accès à la formation civique, une mallette pédagogique sur un format à distance a été créée et mise en place en 2022, cette mallette est destinée aux personnes sélectionnées par l'OFII répondant à certaines conditions de niveau de langue suffisant et de matériel informatique)
- **une formation linguistique** pour atteindre le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Si besoin le bénéficiaire est orienté vers un opérateur du SPE pour bénéficier d'un entretien approfondi d'orientation professionnelle et d'un accompagnement adapté avec au besoin des cours de langue complémentaires.

Depuis mai 2022, un nouveau document « acte d'engagement à respecter les valeurs de la République » est remis aux étrangers primo-arrivants lors de la formation civique. Ce document, daté et signé, doit être obligatoirement présenté par les étrangers titulaires d'une carte de séjour temporaire lorsqu'il demande à obtenir une carte de séjour pluriannuelle.

Depuis 2019, l'OFII convoque le bénéficiaire à un nouvel entretien dans un délai prévisionnel de 3 mois après la fin des formations prescrites. Cet entretien permet de faire le bilan des formations suivies et de la situation de l'étranger, de manière à l'orienter vers les offres de service de proximité les plus appropriées pour la suite de son parcours¹⁸.

Le respect de ces obligations, associé aux autres conditions requises en matière de titre de séjour, conditionne la délivrance d'une carte de séjour pluriannuelle de 2 à 4 ans après un an de séjour régulier.

¹⁷ Le parcours d'intégration républicaine (www.immigration.interieur.gouv.fr)

¹⁸ ANNEXE 3 : parcours d'orientation et d'intégration professionnelles

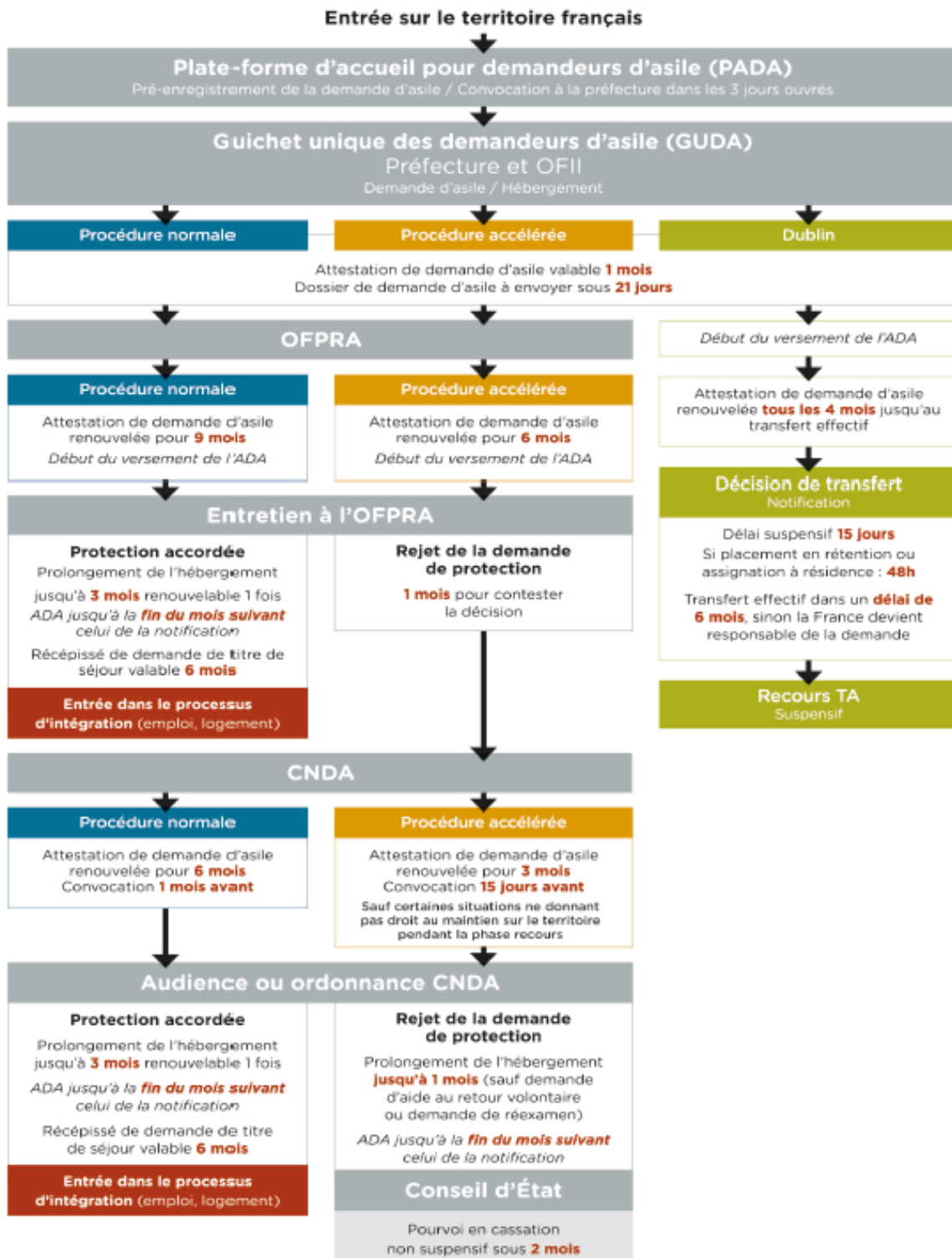
Au-delà du CIR, l'état mobilise en 2022 une enveloppe de 83 M€ pour faciliter l'intégration des étrangers primo-arrivants au cours de leurs premières années de séjour régulier sur le territoire. Environ 75% des crédits nationaux sont confiés aux préfets de région et de département pour assurer au niveau local la déclinaison des orientations stratégiques, au plus près des besoins du terrain :

- La maîtrise du français,
- L'intégration par l'emploi des étrangers,
- La construction du partenariat avec les collectivités territoriales,
- La mobilisation de la société d'accueil,
- La mise en place d'un guichet unique chargé d'accompagner l'ensemble des BPI vers l'emploi et le logement,
- L'évaluation des actions menées.

4.2 L'accès aux droits

L'accès aux droits dans un délai rapide (obtention du titre de séjour, ouverture des droits RSA, ouverture d'un compte bancaire) est un prérequis de l'intégration. Celui-ci peut se trouver entravé par la méconnaissance de ce public particulier par les administrations concernées. La dématérialisation des procédures complexifie davantage l'accès au droit des BPI. Les éventuelles ruptures de titres de séjour engendrent une cascade des ruptures des autres droits, plaçant les BPI dans des situations délicates (travail devenant illégal, perte des droits APL générant des impayés de loyer, perte de RSA ...).

Schéma simplifié de la procédure d'asile et du séjour des demandeurs d'asile¹⁹



¹⁹ Source Forum Réfugiés

L'accès au compte bancaire est parfois difficile pour les bénéficiaires, ce qui peut nuire à l'accès au logement ou à certains dispositifs de formation notamment nécessitant un compte courant (ex : versement des indemnités formation versées par la Région) et un chéquier (ex : dans le cadre des dépôts de garantie loyer).

L'accès aux soins santé est une ressource fondamentale au parcours d'intégration. L'accès aux soins est conditionné à l'ouverture des droits Sécurité Sociale. En tant que demandeur d'asile, les personnes peuvent obtenir l'aide médicale d'urgence en cas d'hospitalisation ou de consultation en établissement de santé, les trois premiers mois de leur arrivée.

Passé ce délai, les demandeurs d'asile peuvent obtenir un numéro provisoire de sécurité sociale et bénéficier de la protection universelle maladie (PUMa), ainsi que de la complémentaire santé solidaire (CSS), à renouveler tous les ans si la personne ne bénéficie pas du RSA. Lorsque la personne bénéficie du RSA, un renouvellement automatique de la CSS se réalise (lien CAF/ CPAM).

Il est nécessaire dans cette situation, de fournir les documents suivants : pièce d'identité, attestation de demandeur d'asile, numéro de l'attestation de demande d'asile, RIB, formulaire CPAM S1106 ou attestation d'élection de domicile.

A noter, à l'embauche, certains employeurs rencontrent des difficultés techniques pour utiliser le numéro provisoire attribué en première intention par la CPAM (numéro débutant par un 7 ou un 8). L'évolution des attributions de numéro d'attente, attribué en première intention par la CAF, par un numéro NIA (numéro d'identification d'attente), en attente de certification, débutant par 1 ou 2, facilite les démarches administratives auprès des employeurs ou institutions. La CPAM peut intervenir sur le dossier de l'assuré pour récupérer le NIA et faciliter les démarches des employeurs.

La majeure partie des acteurs de l'accueil des DA et BPI déclarent avoir un contact référent partenaire dans le cadre d'une convention, avec de la CPAM. Ceci facilite les démarches d'ouverture de droits CPAM (partenariat avec Pôle Emploi, CCAS, Conseil Départemental, SIAE, Maison France Services, avec la possibilité d'être accompagné dans ses démarches et solliciter un rendez-vous visio conférence avec la CPAM...).

Un bilan de santé gratuit est prévu dans l'offre de service de la CPAM. Celui-ci est rendu difficile au regard des barrière de langue. L'ISBA (Institut de Santé Bourgogne Auvergne) réalise les bilans de santé pour le compte de l'assurance Maladie (Montluçon/ Moulins, et permanences sur Vichy).

La Mission Accompagnement Santé (MAS), permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé en cas de difficultés pour se soigner, voire renoncer ou reporter la réalisation de certains soins (incompréhension des démarches, pas de complémentaire santé, manque de praticiens, isolement, difficultés à se déplacer...). Si d'autres difficultés s'associent aux problématiques santé, un suivi plus approfondi peut être proposé par un assistant du service social de l'Assurance Maladie.

4.3 Prestations familiales et RSA

L'instruction de la demande d'allocation RSA peut être demandée dès la période d'instruction de la demande d'asile. La demande d'allocation est suspendue jusqu'à transmission des récépissés de demandes de titre de séjour. Après l'obtention du statut, les droits au RSA sont ouverts rétroactivement à compter de la date de dépôt de la demande.

Le dépôt des demandes d'ouverture de RSA en amont de l'obtention du statut, permet ainsi d'éviter des ruptures dans les demandes de traitement entre le versement de l'ADA (allocation pour demandeur d'asile) et le RSA. A noter néanmoins, selon les délais d'obtention de protection, que la rétroactivité des droits au RSA et prestations familiales peut générer le versement unique de sommes conséquentes pouvant déstabiliser le bénéficiaire dans l'usage des montants.

La maîtrise du français et des formalités administratives sont des compétences indispensables pour effectuer l'ouverture des droits CPAM et CAF. Les BPI peuvent se trouver en difficulté, d'autant plus s'ils ne bénéficient pas d'un accompagnement social. L'ouverture des droits se heurte à la difficulté de produire certains documents (RIB, récépissé droit de séjour).

Afin de faciliter les échanges entre institutions (CAF/ DNA), cinq gestionnaires conseils et un référent primo-arrivant sont repérés au sein de la CAF Allier. Pour répondre aux difficultés liées à l'ouverture des droits des BPI auprès de la CAF, une procédure est définie afin que les opérateurs du DNA, rencontrant un problème avec un dossier, puissent saisir la référence par mail pour instruction des dossiers auprès des techniciens et traitement de la situation. Une réponse est apportée dans un délai de 2 à 3 jours. La majorité des opérateurs approuvent ce dispositif permettant de débloquer les situations complexes.

La demande d'ouverture des droits étant réalisée souvent au sein du DNA, il est à noter cependant que nombre de bénéficiaires ne sont pas forcément accompagnés par les opérateurs. Le maintien des droits nécessite des déclarations trimestrielles réalisées numériquement. La CAF Allier exprime réaliser des relances (courrier, mail...) afin d'éviter les ruptures de droits. Des contacts peuvent être pris avec les opérateurs du DNA ou les travailleurs sociaux des MSD pour servir de relai et d'appui aux bénéficiaires de droits.

4.4 Santé et santé mentale

La principale difficulté rencontrée reste la carence de médecins, généralistes ou spécialistes sur le territoire de l'Allier. La majorité des opérateurs orientent les personnes vers des médecins spécialisés sur d'autres communes voire d'autres départements (ex : Clermont-Ferrand notamment). Les opérateurs de l'asile expriment effectuer régulièrement des accompagnements en voiture pour les rendez-vous de santé (ex : dentistes, suivi maternité, autres spécialistes...).

L'ouverture ou le maintien des droits CPAM marque également des points de privation d'accès aux soins. Les opérateurs rencontrés relèvent également des difficultés d'accès aux soins : refus de soins en l'absence de carte vitale, barrière de la langue, refus de certains praticiens, refus de l'interprétariat pour garantir un diagnostic adapté et l'appropriation des traitements prescrits par le patient. Il est à noter également une large difficulté à accéder à des soins psychiques (psychologue, psychiatre) rendu impossible au regard des barrières de la langue et d'un manque de connaissance des publics et de leur parcours migratoire, de la part des praticiens.

- **Service d'Accueil et de Santé Publique de Proximité (SASPP) (porté par VILTAIS et ANEF 63)**

Les SASPP sont destinés à remédier aux inégalités de santé sur les territoires locaux. Il s'agit de relais de santé composés d'équipes pluridisciplinaires (secrétaire, médecin, psychologue) qui permettent un accueil des publics qui, jusque-là, n'accédaient pas aux services de prévention et de soins.

- Favoriser l'accès aux soins et à la santé des publics en situation de précarité.
- Accueillir et prendre en charge ces publics sur le plan de la santé physique et psychique.
- Accompagner dans leur démarche de soins, la coordonner.

- Permettre d'accéder de façon autonome à leur parcours de soins et aux structures de soins de droit commun.
- Travailler en partenariat.
- Actions de prévention et d'éducation à la santé.

Le SASPP accueille une population dont la santé n'est pas une priorité du fait de bien d'autres difficultés à prendre en charge au quotidien (difficultés de logement, faibles ressources, pas d'emploi ou emploi précaire, isolement affectif et social, etc.).

De nombreux partenariats ont été mis en place, notamment avec les PASS, le Centre Hospitalier, le SPIP, les CADA, etc.

- **Médiation santé** (porté par VILTAIS)

Médiation santé est un dispositif utilisant une équipe mobile d'accès aux soins afin de favoriser l'accès aux soins des personnes en situation de précarité, marginalisé et/ou exclusion au travers d'un accompagnement physique et d'éducation à la santé (éducation du patient).

- Identifier les personnes ayant des difficultés de santé ou d'accès aux soins,
- Aller à la rencontre de la personne et l'accompagner vers l'accès aux soins et à l'éducation à la santé,
- Accompagner physiquement la personne à leurs RDV et examens médicaux. Dédratiser la peur du médical et expliquer les examens et actes médicaux,
- Eduquer à la santé afin de relayer et de continuer les conseils promulgués par les professionnels de santé,
- Rendre la personne actrice de sa santé. Parcours de soins personnalisé et suivi,
- Redonner ou donner son autonomie à la personne et notamment vis-à-vis de sa mobilité géographique,
- Insérer la personne dans le parcours de droit commun de la santé,
- Travailler en partenariat avec tous les professionnels qui sont en contact avec les personnes ayant des difficultés de santé ou d'accès aux soins.

- **Service d'accompagnement intégré à la santé** (Parcours Santé)

En décembre 2021, Viltais est retenu sur le marché de l'accompagnement santé proposé par le Conseil Départemental pour une durée de 24 mois. Il s'agit d'accompagner vers le soin toute personne en situation d'insertion professionnelle sur orientation des travailleurs sociaux du territoire et sur validation du Conseil Départemental.

Actuellement VILTAIS ne dispose plus de médecin mais uniquement d'une médiatrice santé.

- L'**association SHERPA** basée à Vichy, est composée d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels (Art-thérapeute, éducateur spécialisé, accompagnant en coopération et intelligence collective et énergétique) du bien-être et du social (accompagnement et soins de la personne fragilisée).

Sherpa est mandatée par la préfecture de l'Allier pour soulager les personnes fragilisées, dans le cadre de convention annuelle en faveur de la prise en charge de la santé mentale des bénéficiaires de la protection internationale sur les 3 bassins du département, Montluçon, Moulins, Vichy, au sein des plateformes d'intégration FLI FLE notamment (BOP 104). La prise de contact avec les BPI ou autres personnes fragilisées se réalisent lors de la participation au cours de français au sein des plateformes d'intégration.

L'association présente alors les ateliers « émotions et langage » pour inviter les bénéficiaires à exprimer leur mal-être. Les bénéficiaires peuvent solliciter l'association directement ou être orientés par des encadrants de la plateforme au regard de signes de détresse psychique délétères à l'intégration et la vie sociale.

Sherpa, grâce aux ateliers proposés, favorise le lien social, l'expression d'un mal-être résultant de troubles post-traumatique, l'expression des compétences issues de leur passé expérientiel dans leur pays d'origine, la prise de parole sans jugement, la valorisation de soi et l'ancrage identitaire.

En coopération avec des spécialistes praticiens partenaires, SHERPA propose des ateliers d'art thérapie, de psychothérapie, de psychomotricité, ostéopathie, socio-esthétique, hypnothérapie, sophrologie, naturopathie...

- Le **Carrefour Social Interculturel** de Moulins, créé en 2018, intervient auprès des bénéficiaires présentant des troubles psychiques grâce à l'intervention de psychologue et ethno psychologue. Son action est centrée sur l'accompagnement au lien social, favorisant la mixité sociale et permettant de faire le lien entre la culture d'origine et la culture du pays d'accueil. L'association intervient sur l'ensemble du département.
- Le **Centre Médico Psychologique** est un établissement central dans le secteur de la santé mentale, lieu clé dans le soin psychiatrique pour plusieurs raisons.

Établissements de proximité, ils sont présents partout en France. Public et sans frais, le CMP permet de faciliter le premier pas vers un établissement de santé mentale parfois difficile à réaliser. Pour un travail plus approfondi des structures sont spécialisées pour les enfants, les adolescents, les adultes.

La première consultation est le moment d'établir un premier lien et d'établir le suivi nécessaire avec une infirmière (entretien de première intention) qui selon la situation, prescrira des rendez-vous avec un psychologue, psychiatre ou une structure spécialisée comme l'hôpital de jour.

Ses missions s'intègrent dans un projet de réhabilitation psychosociale du patient.

Le territoire souffre d'un manque de praticiens et de dispositif avec une logique d'aller-vers. Un projet de création d'une équipe mobile précarité est à l'étude sur le bassin de Montluçon. Un tel dispositif nécessitera budget, ressources humaines et lieu adapté (neutralité du lieu) pour recevoir la patientèle.

4.5 L'accès au numérique

Modernisation des services aux usagers

Le 1er avril 2021, une nouvelle direction départementale interministérielle a vu le jour, née de la fusion de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) et de l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD-DIRECCTE) : la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP). Elle est désormais l'interlocutrice unique des usagers dans l'Allier sur les thématiques de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations.

Dans l'Allier, la création d'un réseau de lieux polyvalents pour l'accueil du public est un champ de réflexion et de solutions déjà bien connu. En effet, un schéma départemental d'action pour la présence des services était mis en place dès 2005. Puis, le premier relais de service public a vu le jour au Mayet-de-Montagne en 2007.

S'appuyant sur un maillage territorial de 11 maisons de services au public (MSAP) et de l'ingéniosité des acteurs décentralisés du département, le déploiement du réseau *France services* dans l'Allier s'est traduit par la labellisation de 9 premières structures en 2020 : 8 maisons de services au public (MSAP) ainsi que le bus itinérant du Conseil départemental « *Bourbon'Net* » ont inauguré ce dispositif dans le département.

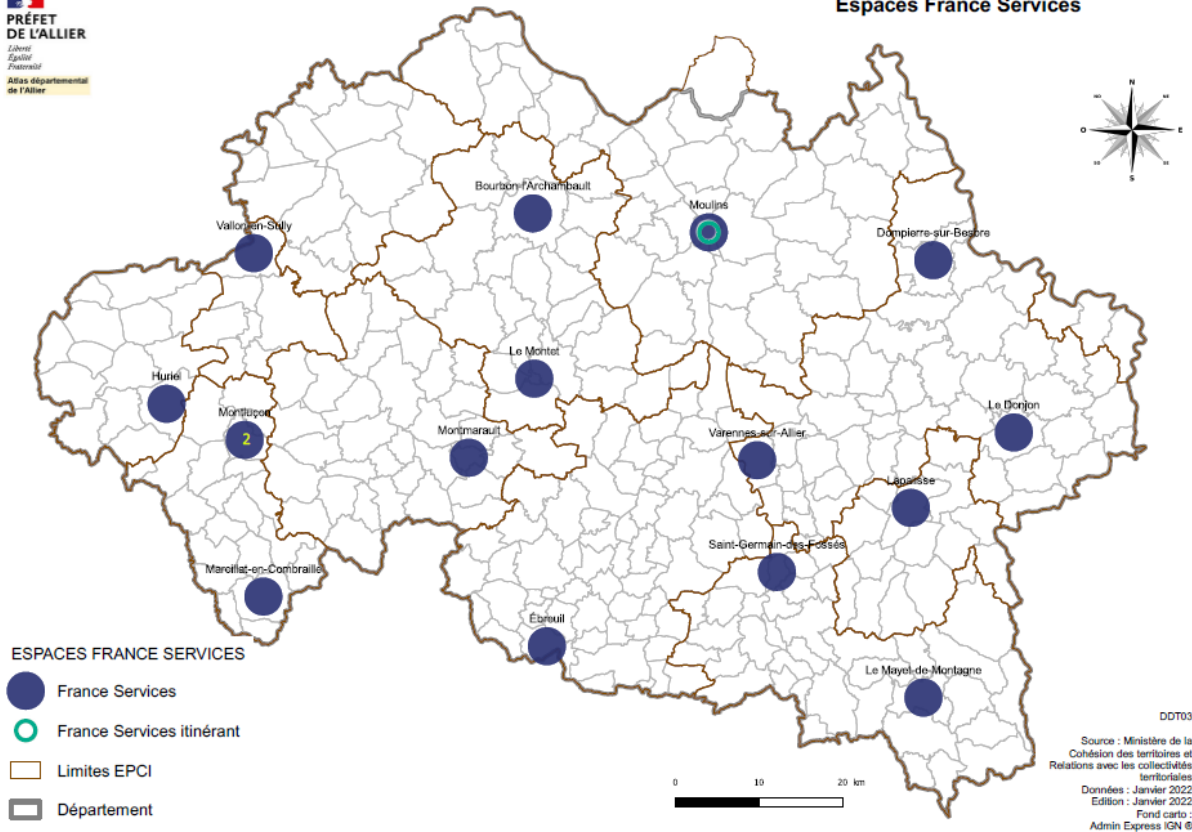
Progressivement, de nouvelles maisons *France services* ont été labellisées et ont renforcé la proximité des services publics au sein du territoire.

Au 1er novembre 2022, le territoire bourbonnais dispose de 21 structures *France Services* permettant à tous les habitants de l'Allier de disposer d'un accès à moins de 30 minutes de leur domicile.

Cette proximité est notamment assurée par des dispositifs de mobilité de la maison *France services* (*Bourbon'Net*) ou une itinérance « hors les murs » à travers diverses permanences.

- Donner une information de premier niveau : accompagnement dans les démarches quotidiennes, réponses aux questions
- Mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques : création d'une adresse de courrier électronique, impression ou numérisation de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs
- Aider aux démarches en ligne : navigation sur les sites opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne
- Résoudre les cas les plus complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires, le cas échéant par un appel avec l'utilisateur et/ou un rendez-vous dans la structure du partenaire ou dans l'espace France Services.²⁰

²⁰ Allier.gouv.fr/ rapport d'activité 2021



4.6 Constats et préconisations

<p>Forces</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des référents primo-arrivants identifiés au sein des institutions CAF, CPAM, permettant aux structures du DNA de faciliter l'accès aux droits, avec un accès direct. • Des Maisons France services qui s'organisent sur tout le territoire (conventions de partenariat avec les institutions) • Un soutien de la DDETS-PP (dans le cadre du BOP 104) en faveur de la santé mentale (au sein des plateformes d'intégration), de l'accès à la culture.
<p>Faiblesses</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de dispositifs spécifiques pour la prise en compte des troubles psychiques liés ou non au parcours d'exil • Difficulté de prise en charge médicale au regard des barrières de langue et différences culturelles/ réticence parfois à prendre en charge les publics non-francophone) • Faible mobilité des BPI (accentué en milieu rural)
<p>Opportunités et projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet soutenu par l'agence régionale de santé : équipe mobile précarité sur le bassin de Montluçon. Le projet nécessite la création de partenariats avec des structures du territoire, et des dispositifs existants : (la PASS du centre hospitalier, le SASPP, les structures du CDNA du territoire, FLT, Mission Locale, ...).

Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • Des difficultés de prise en charge du public BPI et de la transmission d'informations médicales (confidentialité et secret médical), au regard des barrière de langues • La relation directe de l'usager avec les différentes administrations peut se révéler difficile voire impossible, selon le niveau de communication et d'information ou de connaissance du système, sans un accompagnement (interprétariat et médiation)
Préconisations	<ul style="list-style-type: none"> • Eviter le renoncement aux soins des publics BPI en facilitant l'accès aux démarches administratives et la prise en charge précoce des pathologies • Favoriser la création d'équipe mobile psychiatrique ou équipe mobile précarité dans une logique d'aller-vers, en lien avec la DT-ARS sur l'ensemble du territoire • Maintenir les actions d'aide au soutien psychologique (permettant l'expression du mal-être, favorisant l'expression de l'identité, et l'acculturation...), projets «santé mentale» aujourd'hui financés sur le BOP 104 • Favoriser la formation des acteurs institutionnels à la connaissance des publics migrants (parcours d'exil, culture, parentalité...) : nécessité d'avoir une bonne connaissance des problématiques rencontrées par les BPI, et favoriser une relation de confiance et de sécurité

Partie 5 : La mobilité

5.1 La mobilité dans l'Allier

Avec une couverture routière de 13 397 kilomètres, tous types de routes confondus (communales, départementales et autoroutes) pour un territoire de 7 340 kilomètres carrés, les cars et bus de l'Allier sont un des moyens de déplacements collectifs quotidiens dans le département.

Le réseau départemental des cars et bus de l'Allier est désormais géré par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Avec un peu moins de vingt lignes régulières, les bus et cars bourbonnais desservent les principaux axes et de nombreuses communes aux quatre points cardinaux du département ainsi que les départements limitrophes comme la Nièvre, la Saône-et-Loire, la Loire, le Puy-de-Dôme et la Creuse.

- Lignes de cars et bus de l'Allier :

<https://www.laregionvustransporte.fr/toutes-les-lignes/allier>

- Liste des lignes départementales, urbaines et rurales avec la carte du réseau, les modalités et les arrêts :

Ligne de bus B01 : Moulins/Montluçon	Ligne de bus B10 : Buxières/Cosne-d'Allier/Montluçon
Ligne de bus B02 : Montluçon/Vichy	Ligne de bus B11 : Decize/Moulins
Ligne de bus B03 : Lurcy-Lévis/Moulins	Ligne de bus B12 : Châteaumeillant/Montluçon
Ligne de bus B04 : Bourbon-Lancy/Moulins	Ligne de bus B13 : Varennes-sur-Allier/Moulins
Ligne de bus B05 : Bellennes/Gannat/Vichy	Ligne de bus B14 : Bézenet/Commentry
Ligne de bus B06 : Le Donjon/Lapalisse/Vichy	Ligne de bus B15 : Montluçon/Hurriel
Ligne de bus B07 : Marcillat-en-Combraille/Montluçon	Ligne de bus B16 : Cosne-d'Allier/Moulins
Ligne de bus B08 : Le Donjon/Jaligny/Moulins	Ligne de bus B17 : Givarlais/Montluçon
Ligne de bus B09 : Gannat/Moulins	Ligne de bus B18 : Cérilly/Montluçon

- Accès direct à tous les horaires et les lignes via la [page dédiée](#) des cars de l'Allier sur le site de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

<https://www.laregionvustransporte.fr/departements/transports-interurbains-de-lallier>

- Cartographie des lignes départementales de cars et bus de l'Allier avec le réseau SNCF en filigrane pour les correspondances ferroviaires :

<https://webzine.voyage/france/auvergne-rhone-alpes/transports/trains/>



- **Bus inter-régionaux, France et Europe**

Pour les lignes entre moyennes et grandes villes, inter-régionales et européennes, possibilité de s'orienter vers les offres des transporteurs en bus qui circulent notamment vers Marseille, Grenoble, Lyon, Paris, la France ou l'Europe : Blabacar bus avec SNCF Connect, Bus France et Europe avec Flixbus, bus avec Trainline

- **Bus urbains et ruraux**

Plusieurs réseaux de transports urbains et ruraux sont disponibles dans l'Allier, organisés par les agglomérations et communautés de communes principalement.

En voici la liste non exhaustive et la localisation par territoire :

- Aléo, Communauté d'agglomération de Moulines
- Maélis, Communauté d'agglomération de Montluçon
- Mobivie, Communauté d'agglomération de Vichy

5.2 Les dispositifs d'aide à la mobilité

Une personne en insertion sur deux déclare avoir refusé un travail ou une formation pour des problèmes de mobilité.

L'accès à la mobilité constitue un frein majeur à l'insertion, en particulier dans de nombreux territoires ruraux ou d'anciens territoires industriels. Parfois liées au manque de moyen de locomotion ou au coût du permis de conduire, les difficultés sont à la fois économiques et matérielles. Elles peuvent aussi relever d'un manque d'information sur les solutions existantes, d'une appréhension à prendre les transports en commun, à un manque de confiance dans sa capacité à se déplacer, à se repérer sur un plan ou à réserver un billet de train. Dans le cadre du renforcement de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté au mois d'octobre

2020, le Gouvernement a lancé des mesures de soutien à la mobilité solidaire pour lever les freins à la mobilité vers l'emploi. Ainsi, toutes les personnes éloignées de l'emploi qui se heurtent à des problèmes de mobilité pourront se voir proposer un accompagnement, une solution pratique et une solution de financement pour retrouver une autonomie pour se déplacer.

Pour répondre à cet enjeu, dans le cadre des mesures de renforcement de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncées en octobre 2020²¹:

L'installation de 30 plateformes mobilité dans les zones non encore pourvues : ces nouveaux lieux d'accueil et d'accompagnement à la levée des freins liés à la mobilité permettront d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes en recherche d'emploi vers les solutions adéquates. L'Etat renforce les moyens de Pôle Emploi et des Conseils départementaux pour financer cet accompagnement.

L'investissement dans le secteur de la mobilité solidaire : pour multiplier les solutions de location et réparation de voitures ou de deux-roues à prix accessible, d'auto-partage et de mise à disposition de véhicules, de formation et d'accompagnement. En soutenant les structures d'insertion par l'activité économique porteuses de projets de mobilité solidaires l'objectif est de créer des emplois pour des personnes en insertion.

Le renforcement du « micro-crédit mobilité » pour financer l'acquisition d'une voiture ou d'un deux roues, le permis de conduire ou l'assurance automobile en complément des autres aides disponibles pour les demandeurs d'emploi, notamment celles de Pôle emploi et des missions.

- **Plateforme mobilité 03**

Récemment mise en place, la plateforme mobilité de l'Allier propose des solutions de mobilité au public les plus empêchés de se déplacer. La plateforme regroupe des associations qui mutualisent des compétences pour une mobilité durable pour tous, portée par le Conseil départemental de l'Allier.

Les lieux d'accueil couvrent les bassins de Montluçon, Commentry, Moulins, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Vichy mais également des lieux d'intervention sur demande au sein des Maisons France Service sur les territoires ruraux.

- **Mobil'emploi**

L'association Mobil'emploi accompagne, conseille et loue des véhicules deux-roues sur prescription d'un référent pôle emploi, mission locale, assistant de service social ...

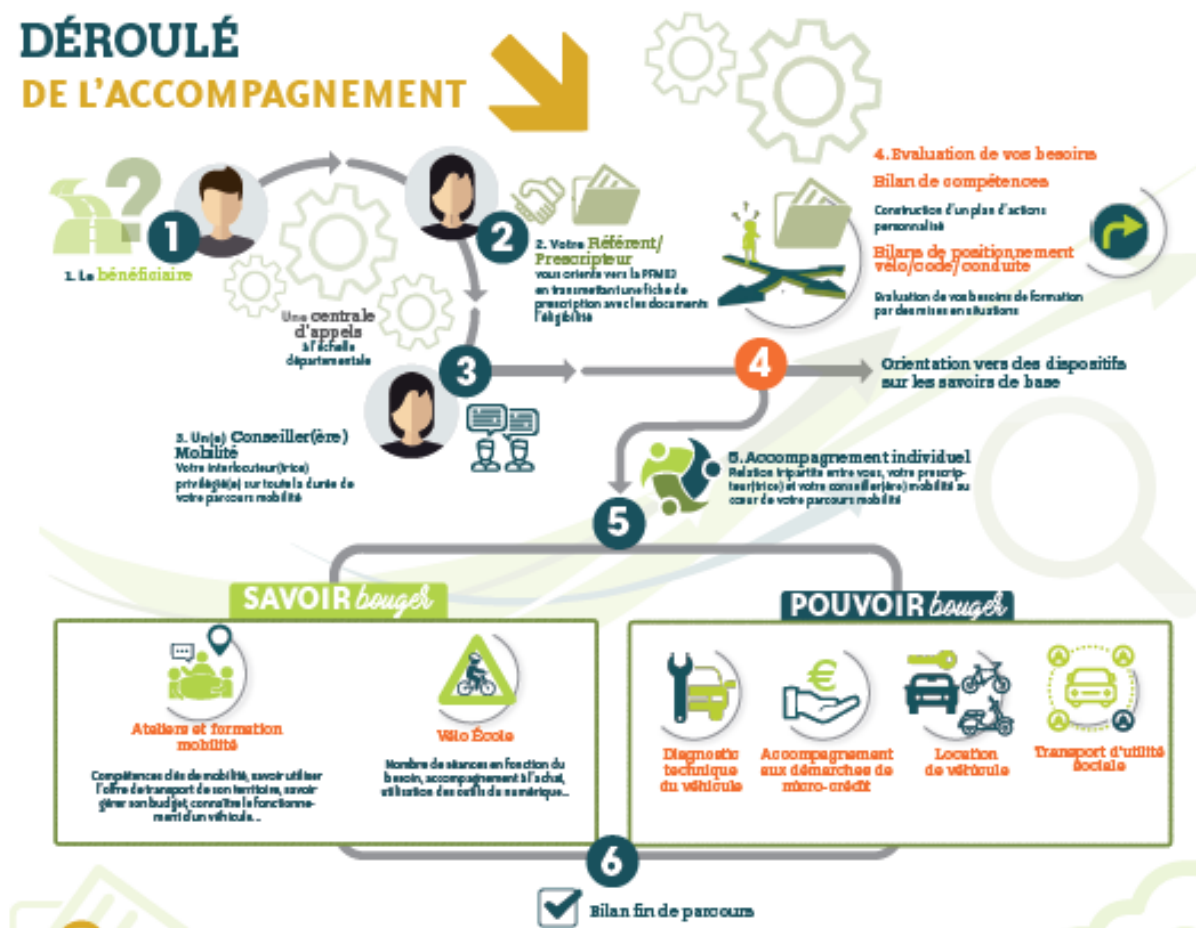
<https://www.groupe-e.fr/solution/mobilite/location-de-2-roues/>

Les véhicules (voiture, vélo, vélo électrique, scooter) sont proposés à la location aux personnes dans une situation où la mobilité devient un frein pour se rendre sur leur lieu de travail ou en formation en stage ou lors d'un entretien d'embauche.

Nécessité d'avoir une pièce d'identité à jour, un permis AM ou BSR, une responsabilité civile, une carte d'assuré un justificatif de domicile, un justificatif de minima sociaux, une autorisation parentale pour les mineurs, un justificatif de contrat de travail.

²¹ Renforcement des solutions de mobilité pour améliorer l'accès à l'emploi/ Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté-mobilité solidaire/Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion, mai 2021

DÉROULÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT



Le diagnostic mobilité, d'une durée de 2 heures environ, s'appuie sur les projets, opportunités et freins du bénéficiaires : prise en compte du parcours de vie, parcours professionnel, diplômes, projet professionnel ou/et personnel avec parfois l'appui à l'ingénierie financière du financement du permis B, proposition d'une évaluation code/conduite (en partenariat avec FIT Formation).

- **Bilan accompagnement mobilité Pôle Emploi**

Accompagnement mobilité sur mesure pour les personnes inscrites comme demandeur d'emploi : l'accompagnement individuel ou collectif d'une durée de 3 mois permet de trouver les leviers nécessaires aux déplacements favorisant l'insertion professionnelle.

- **Initiatives du territoire pour favoriser l'accès à l'insertion professionnelle et la mobilité**

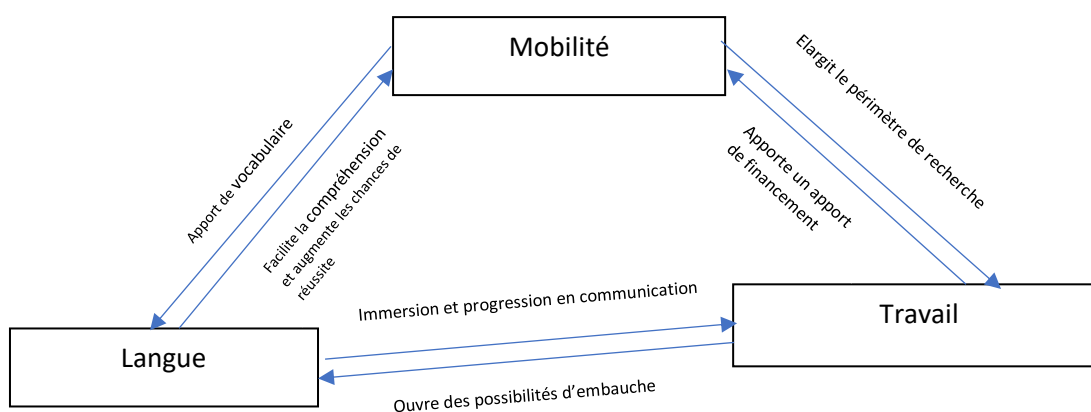
Le territoire est riche d'initiative en matière de mobilité conjugué à la formation :

- Afpa : Atelier DECLIC Code de la route
- Pôle Emploi : Formation professionnelle dans le cadre des AFC Pôle Emploi mutualisant formation métier/ permis de conduire (ex : Menuisier poseur+ permis B/ public PIC)
- Banques : Micro-crédits
- OPCO : financement de permis de conduire
- Mobilisation du compte personnel de formation
- Pass Région : aides financières
- Greta, plateforme d'intégration FLI/FLE : sessions FLE code...

- **Etude réalisée sur le département en faveur de la mobilité²²**

L'étude réalisée en 2022 par Forum Réfugiés-PRIR 03, a souligné qu'une intégration réussie et efficace lorsque 3 axes Langues-Mobilité-Emploi, sont investis de manière conjointe.

« La langue française accroît les opportunités professionnelles ou l'accès à la formation mais permet aussi de se lancer dans une démarche de permis de conduire qui va lui-même ouvrir les portes en faveur d'une recherche d'emploi ou de formation. A l'inverse, travail et mobilité vont favoriser une progression en langue française du fait de l'immersion et des possibilités de relations sociales et faciliter ainsi une intégration globale au sein de la société sans parler des possibilités de financements accrues du fait du salaire. »



Interaction entre apprentissage de la langue, accès à la mobilité autonome et insertion professionnelle²³

Principales préconisations retenues dans le cadre de cette étude pour favoriser l'intégration grâce à une mobilité efficace et autonome :

- Renforcer les liens entre mobilité et emploi (diagnostic partagé, maintenir les liens avec les acteurs institutionnels et économiques de l'insertion)
- Favoriser l'apprentissage du français en lien avec le code de la route (multiplier les sessions code-FLE au sein des plateformes d'intégration du territoire, élargir certaines aides financières au-delà des critères d'âge)

²² Réfugiés et mobilité : Comment la mobilité peut faciliter et accélérer l'intégration en territoire rural ? Forum Réfugiés-PRIR 03, M Caritey, 2022

²³ Réfugiés et mobilité : Comment la mobilité peut faciliter et accélérer l'intégration en territoire rural ? Forum Réfugiés-PRIR 03, M Caritey, 2022

5.3 Constats et préconisations

Forces	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre de tarification sociale sur les réseaux de transport • Mise en place de la plateforme mobilité 03, avec accompagnement à la mobilité • Des offres de formations associées au permis de conduire • Dans une logique d’aller-vers : déploiement départemental de l’offre de service public (Maison France Service)
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> • Coût transport parfois élevé même en tarif réduit • Une offre de service parfois inadaptée (horaire bus urbain/ horaire de travail) • Information difficile d’accès sur la possibilité de déplacement ou dispositifs d’accompagnement à la mobilité • Un isolement de certaines structures du DNA en milieu rural (logement diffus)
Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement 6 mois renouvelable du parcours mobilité adapté en fonction des besoins • Possibilité de passer le code avec le soutien d’un interprète : difficile et coûteux à mettre en œuvre
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • Au regard de la géographie du département, l’accès à un véhicule motorisé est souvent essentiel pour accéder à l’emploi et s’y maintenir sans découragement • Le niveau linguistique, compréhension et communication orale niveau A2 minimum, est souvent requis pour se préparer au passage du permis de conduire • Pour les locations : nécessité de posséder un compte courant avec RIB et une caution • Accessibilité de l’information concernant les dispositifs d’aide à la mobilité pour les BPI non accompagnés par les structures du DNA
Préconisations	<ul style="list-style-type: none"> • Multiplier les sessions de formation Code-FLE et favoriser un diagnostic partagé « accompagnement vers l’emploi/ accès à la mobilité » entre les différents référents de parcours • Répertorier les différentes initiatives du territoire et les rendre accessibles au BPI en matière de mobilité (<i>à noter que les BPI ne sont pas les seuls publics à ne pas accéder à l’information</i>) • Soutenir les liens entre emploi et mobilité, diagnostic partagé, entre AGIR et les acteurs institutionnels et économiques de l’insertion • Elargir les aides financières au plus de 25 ans pour la préparation au permis B

Partie 6 : L'accès aux compétences linguistiques

6.1 L'offre linguistique du contrat d'intégration républicaine (CIR)

Le primo-arrivant admis pour la première fois au séjour en France et qui souhaite s'y maintenir durablement s'engage dans un parcours personnalisé d'intégration républicaine.

Ce parcours a pour objectifs :

- La compréhension par l'étranger primo-arrivant des valeurs et principes de la République,
- L'apprentissage de la langue française,
- L'intégration sociale et professionnelle,
- L'accès à l'autonomie.

La signature du contrat d'intégration républicaine (CIR) marque l'engagement de l'étranger dans le parcours d'intégration républicaine et est mis en œuvre par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

Lors de son accueil dans les directions territoriales de l'OFII, l'étranger primo-arrivant bénéficie d'un entretien personnalisé. Cet entretien constitue une réelle étape d'évaluation de la situation personnelle de l'étranger et de ses besoins notamment en matière d'emploi. Il permet de prendre en compte sa situation sociale, familiale et professionnelle et de l'orienter de manière adaptée vers les services de proximité correspondant à ses besoins. Au cours de cet entretien, deux formations obligatoires sont prescrites :

– **la formation civique** : Afin de mieux s'approprier les principes de la République et les valeurs de la société française, l'étranger est tenu de participer à une formation civique. En mars 2019, la durée de cette formation a doublé pour être portée à quatre jours.

- 5 thématiques : les valeurs de la république, la santé, l'emploi, la parentalité, le logement

– **la formation linguistique** pour atteindre le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), si le besoin en est constaté après une évaluation du niveau linguistique (à l'oral et à l'écrit).

L'apprentissage du français est une condition essentielle pour pouvoir s'intégrer dans la société française. Ainsi, dès son premier rendez-vous en direction territoriale de l'OFII, l'étranger passe un test afin d'évaluer ses compétences en français, à l'écrit comme à l'oral. En fonction des résultats et donc des besoins identifiés, différents parcours de formation linguistique peuvent être prescrits respectivement de 100 h, 200 h, 600 h pour atteindre le niveau A1.

Afin de progresser vers les niveaux A2 et B1, deux parcours complémentaires peuvent être prescrits, de 100 et 50 h.

Heures de FLE prescrites		
100 heures	22	9,95 %
200 heures	54	24,43 %
400 heures	128	57,92 %
600 heures	17	7,69 %

Il a été prescrit à 221 personnes des cours de FLE en 2021 pour 358 signataires du CIR.

Soit 61.7 % des CIR signés.

Le niveau A2 est obligatoire pour demander une carte de résident valable 10 ans.

Le Niveau B1 est obligatoire pour demander la nationalité française.

A l'issue de l'entretien, le CIR, récapitulant les formations prescrites et les conseils d'orientation, est signé par l'étranger primo-arrivant.

Sur le département de l'Allier, il y a deux titulaires du marché de formation linguistique de l'OFII qui couvrent l'ensemble des parcours linguistiques :

- OSENGO sur les bassins de Montluçon et Moulins
- FRate Formation sur le bassin de Vichy

Il est à souligner que les difficultés de mobilité sur le département peuvent nuire à l'assiduité en formation. Les parcours de formation collectifs et multipliant les niveaux de maîtrise peuvent engendrer des craintes chez les bénéficiaires. Peu ou pas de rythme de formation adapté comme des cours du soir ou week-end.

A noter que l'OFII reste souple dans le suivi des actions de formation obligatoires pour le bénéficiaire qui manifeste des contraintes à engager ou maintenir son apprentissage (motif santé, activités professionnelles...).

6.2 L'offre linguistique hors CIR

Ayant obtenu un statut ou demeurant dans l'attente, ayant réalisé la formation linguistique du CIR ou non, les DA et BPI peuvent être orientés vers une formation linguistique de droit commun.

La diversité des acteurs et l'offre du territoire complexifient parfois les orientations pour une prise en charge adaptée.

- **Les plateformes d'intégration FLI/FLE : accueillir, évaluer, orienter**

Les plateformes d'intégration, financées par la DDETS-PP dans le cadre de l'enveloppe budgétaire BOP 104, proposent une offre de service assurant une évaluation du niveau de langue, une communication avec les acteurs locaux, des propositions de formations, des renseignements sur les dispositifs adaptés, un partenariat renforcé avec les acteurs de l'intégration, un suivi après formation.

La plateforme FLI oriente au premier entretien vers l'une ou l'autre des associations du territoire selon les besoins et les freins des bénéficiaires (domicile, disponibilité par rapport au travail, statut demandeur d'emploi ou non, bénéficiaire du RSA, situation familiale ou niveau de maîtrise du français.)

Selon les bassins, le nombre de bénévoles intervenants varient fortement selon les structures. Un besoin d'accompagnement social s'avère souvent nécessaire au regard des difficultés rencontrées par les bénéficiaires (Freins liés au maintien de droits CAF, CPAM, manque de mobilité, fracture numérique, garde d'enfants difficile à anticiper, troubles psychologiques liés au parcours d'exil, isolement social...).

Les structures expriment ne pas toujours avoir de relai identifié au sein des institutions CAF CPAM, une orientation vers les services d'accompagnement social (MSD, CCAS, DNA, PRIR...) peut alors être sollicitée.

Trois bassins, trois singularités :

Moulins : plateforme d'intégration FLI/FLE est portée par IFI 03 E2C

- **200 personnes accueillies** entre juin 2021 et septembre 2022 (110 hommes et 90 femmes), dont 164 pour des projets professionnels
- **Environ 60 BPI accueillis depuis septembre 2021 : difficultés pour les structures à quantifier le nombre de BPI**
- **Moyenne d'âge 34 ans**, essentiellement Afghans, Ukrainiens, Marocains, Syriens, Soudanais, Erythréens.
- **Les orientations** sont principalement réalisées par Pôle Emploi (98 orientations juin 21/septembre 2022), Mission locale, Partage et travail, CPH, PRIR, VILTAIS, IFI 03, ANEF 63, candidatures spontanées...
- Un référent est repéré au sein de Pôle Emploi comme interlocuteur privilégié
- **Collaboration renforcée** avec les plateformes du département Montluçon et Vichy, l'Association SHERPA, participation aux temps de coordination OCADI, Carrefour social interculturel de Moulins, SIAE, Organismes de formation, tissu associatif...
- 76 candidats libres pour le TCF juin 2021/ sept 2022
- 9 parcours financés soit CPF, soit AIF PE
- 52 candidats libres pour le DELF (essentiellement niveau B1 avec 48 réussites)
- Centre certificateur public du département (TCF-DELF-DALF)

Montluçon : plateforme d'intégration FLI/FLE est portée par la MJC de Montluçon

- **47 BPI accueillis** en 2022 (à octobre 2022)
- **Moyenne d'âge 38 ans**, essentiellement Afghans, Syriens, Soudanais, Maliens
- Les bénéficiaires accueillis ont principalement un niveau de langue française inférieur au niveau A1, et n'ont peu ou pas été scolarisés dans leur pays. 50 % des orientations vers la plateforme ont un niveau inférieur A1, 50 % disposent d'un niveau de langue compris entre le niveau A1 et B 1.
Les bénéficiaires attestant d'un niveau B1 souhaitent principalement s'orienter vers des formations supérieures et ont moins de difficultés à obtenir un emploi.
- Les orientations sont principalement réalisées par Pôle Emploi, Mission Locale ou structures d'hébergements.
- Un référent est repéré au sein de pôle emploi Montluçon comme interlocuteur privilégié.
- **Des partenariats** permettent de renforcer l'accompagnement des bénéficiaires et soutenir l'apprentissage : Association SHERPA qui intervient une fois par semaine dans le cadre d'atelier art-thérapie/ gestion des émotions, Montluçon Habitat, réseau SIAE, (Les jardins du cœur, Eve, laser 03, Penelope, coup de main, l'Aménagerie portée par VILTAIS sont principalement les structures qui accueillent le public BPI, cependant l'accès à l'emploi ou le maintien à l'emploi demandent souvent

trop d'autonomie. La maîtrise de la langue française orale reste le premier obstacle à l'emploi, dès lors que les droits administratifs sont accordés).

- La MJC anime des **ateliers sociaux linguistiques ASL**, reposant sur des principes de communication interculturelle. Depuis 2020, peu de financements FLE sur le territoire montluçonnais. En 2022 un DELF tout public A1/B2 est mis en œuvre par le Greta Bourbonnais Combraille pour 10 personnes.
- La plateforme FLI oriente les personnes vers IFI 03 Moulins pour la passation du DELF à 95 €, ou la passation du TCF à la CCI de Montluçon mais qui n'est valable que 2 ans à 140 €.

Vichy : Plateforme FLI/FLE portée par l'Association Transmettre

En 2021 (sur la base des évaluations de mars à décembre 2021), BOP 104 : 187 étrangers primo-arrivants bénéficiaires de l'apprentissage du français, dont 84 BPI)

L'année 2022 (janvier-juillet) en quelques mots :

- **215 apprenants** - Public hétérogène peu ou pas du tout scolarisé.
- **43 nationalités** - Des apprenants du monde entier **un projet interculturel très riche**
- **7 niveaux** et classes - Très grand débutants, Grands débutants, Alphabétisation, ASL, A1, A2, B1&B2.
- **20 accompagnants motivés et formés**
- **Recrutement de 4 services civiques en novembre 2022**
- **2 700 h de bénévolat**
- **Partenariat renforcé avec les chantiers d'insertion, Pôle Emploi, la Mission Locale, DNA, PRIR, Plateforme d'intégration Montluçon et Moulins, Education Nationale, association SHERPA...**

Ateliers d'intégration : **cours de français et modules, 7 classes de niveaux en 2022, parcours individualisés avec entrée et sortie régulière**, immersion sur des actions variées, préparation au DELF, plus de 500 h par apprenant motivé

En 2021 :

- accompagnés mais non financés** : 4 A1, 5 A2, 5 B1, et 1 B2 (12 réussites)
- préparés et financés** : 5 A2, 5 B1, et 1 B2 (9 réussites) soit 84% de réussite

En 2022 : préparer et financer 50 DELF réussis (A2 et B1 en priorité) en 2022

Mise en place de modules « renfort écrit et découverte numérique » pour les plus éloignés. Engagement du bénéficiaire à suivre le module (3 à 5 semaines)

- de janvier à juin déjà **42 passages d'examen préparés, financés et réussis**
100% de réussite : 9 A1, **12 A2, 19 B1, 2 B2**

- **Les formations linguistiques de droit commun**

En 2022, Pôle Emploi a financé **166 parcours de formation linguistiques** dans le cadre des AFC PE sur le département²⁴.

Le prévisionnel pour le 1^{er} semestre 2023 (modifiable si des besoins supplémentaires sont avérés) engage des marchés vers des préparations au *DELF tout public + DELF A1 vers B2* et *Préparation DILF + DILF*.

²⁴ Source : DT Pôle Emploi

- 30 parcours attendus sur le bassin de Montluçon
- 140 parcours attendus sur le bassin de Vichy
- 24 parcours attendus sur le bassin de Moulins

Selon les bassins, des singularités d'organisation au sein des Pôle Emploi sont identifiées et engagent un service différencié pour l'accompagnement des primo-arrivants et le suivi partagé avec les institutions d'accueil. Ces différents modes d'organisation révèlent des particularités territoriales (acteurs de la formation, DNA, nombre de DA et BPI sur le territoire, tissu associatif...).

L'agence de Vichy dispose d'une organisation interne pour le public « FLE » enrichie d'environ 5 années d'accompagnement spécifique. Six conseillers et un responsable d'équipe proposent des modalités d'accompagnement renforcées les plus adaptées aux bénéficiaires. Les conseillers assurent environ 50 % d'accompagnement de public primo-arrivant de leur portefeuille.

Suite à l'entretien d'inscription demandeur d'emploi, et au diagnostic des besoins des bénéficiaires (1^{er} entretien d'inscription en modalités renforcées, 2^{ème} entretien ciblant les besoins précis, apprentissage linguistique/ accès à l'emploi), l'ensemble des agences **oriente systématiquement les primo-arrivants et BPI vers les plateformes d'intégration pour évaluation du niveau linguistique.**

Il apparaît que les personnes nouvellement inscrites à Pôle Emploi disposent d'un niveau linguistique en français A1 ou infra A1, mais demeurant non certifié. Afin d'envisager un accompagnement professionnel, il apparaît nécessaire d'orienter vers les plateformes d'intégration pour évaluation et orientation formation FLE selon les besoins.

Les orientations vers les formations de droits commun AFC Pôle Emploi à visée linguistique peuvent être proposées dès lors que la personne a réalisé les heures de formation obligatoire CIR avec signature du CIR. Ce paramètre n'est pas retenu dans toutes les agences.

Globalement, à l'ouverture de chaque formation financée PE, des conseillers référents de l'action (pas toujours un conseiller identifié primo-arrivants) étudient les droits des candidats avant l'entrée en formation pour éviter les ruptures de parcours relatifs à la validité des droits administratifs.

- **L'apprentissage linguistique initié par le tissu associatif, les entreprises, les institutions, le DNA**

Une offre de service en formation linguistique de proximité s'est enrichie ses dernières années sur le département. Les acteurs associatifs, les SIAE, certaines entreprises, le DNA proposent largement des accompagnements linguistiques pour pallier au manque encore significatif de formations. L'offre de formation semble encore insuffisante pour les opérateurs du DNA et les conseillers en évolution professionnelle. Les interruptions de parcours linguistiques (délai sans activités à l'issue d'une formation ou d'un emploi au sein des SIAE) ne permettent pas de maintenir voire progresser sur ses apprentissages linguistiques.

Les ateliers linguistiques sont souvent réalisés par des équipes de bénévoles, proposées au regard des disponibilités de chacun, avec parfois peu d'expériences pédagogiques en FLE. Des formations FLE, accompagnements ou analyses de pratique seraient attendus dans la majorité des associations à destination des encadrants et bénévoles.

- **Dispositif OEPRE (Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants) :**²⁵

Depuis 2008, la direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité du ministère de l'intérieur (DIAN) et la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'éducation nationale se mobilisent en faveur des parents d'élèves étrangers dans le cadre du dispositif « Ouvrir l'École aux Parents Pour la Réussite des Enfants ». Déployé sur l'ensemble du territoire, ce dispositif piloté et financé par les deux ministères contribue à améliorer les chances de réussite des enfants à l'école, en faisant bénéficier les parents de formations prises en charge par l'État autour de trois objectifs :

- L'acquisition des fondamentaux du français (comprendre, parler et écrire),
- La connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française,
- La compréhension du fonctionnement et des attentes de l'école vis-à-vis des élèves et des parents.

Les formations se déroulent dans les écoles, les collèges et les lycées, pendant la semaine, à des horaires permettant d'accueillir le plus grand nombre de parents. Elles sont organisées sur la base d'un enseignement de 60 à 120 heures pour l'année scolaire considérée et pour chacun des groupes constitués.

Les enseignements sont dispensés en priorité par des enseignants de l'Éducation nationale, notamment ceux qui exercent en unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A), ou par des formateurs possédant une certification Français Langue étrangère. Il est à noter un manque significatif d'enseignants avec compétences FLE.

Des enseignants spécialisés en français langue étrangère assurent aux équipes des outils appropriés pour l'apprentissage linguistique.

Les bénéficiaires du dispositif OEPRE sont des familles d'élèves scolarisés (essentiellement des femmes), le dispositif existe sur le bassin de Montluçon, Moulins, Vichy.

Le budget consacré a été doublé entre 2018 et 2020 afin d'augmenter significativement le nombre de bénéficiaires, d'accroître la durée moyenne des ateliers et d'améliorer les formations délivrées. La feuille de route commune aux deux ministères a permis d'intégrer davantage les ateliers OEPRE dans le parcours d'intégration républicaine, de mieux communiquer sur le dispositif et d'élaborer un cadre référentiel pédagogique pour l'OEPRE.

Les entretiens menés montrent que peu de structures susceptibles d'orienter, y compris DNA, CIDFF, connaissent ce dispositif. Actuellement, faisant suite à la crise sanitaire et période de confinement, le dispositif OEPRE de Moulins n'a pas d'orientation de bénéficiaires. Une communication plus large, et plus fine à destination des opérateurs d'accompagnement, serait à privilégier (CIDFF, Conseil départemental, CCAS...)

- **L'apprentissage linguistique en ligne**

Plusieurs applications numériques existent pour l'apprentissage de la langue française, voici quelques exemples :

Le MOOC « Vivre et accéder à l'emploi en France », accessible gratuitement en ligne (www.fun-mooc.fr/fr/cours/vivre-etaccéder-lemploi-en-france), et traduit en plusieurs langues, recense l'ensemble des informations utiles aux étrangers pour préparer leur venue en France : les valeurs et principes qui caractérisent

²⁵ [Immigration.interieur.gouv.fr](http://immigration.interieur.gouv.fr)

la société française et l'ensemble des démarches administratives à accomplir avant leur départ et lors de leur installation en France sont présentées.

Happy FLE , développée par Forum Réfugiés-Cosi, conçue avec des réfugiés, elle apprend les bases du français à travers des situations du quotidien : identifier les moyens de transport, lire un plan, comprendre une ordonnance médicale, saluer, faire ses courses, comprendre des documents administratifs...

6.3 Les certifications d'accès aux compétences linguistiques

Dès l'évaluation du niveau de langue réalisée lors de la signature du CIR, mais également à l'issue des formations A1, A2 et B1, l'étranger peut, dans un certain délai, faire certifier son niveau de langue par un opérateur spécialisé et valoriser cette certification dans ses démarches d'intégration et d'insertion professionnelle. Le coût de cette certification est pris en charge par l'Etat.

Des certifications différentes :

- DELF, diplôme d'étude en langue française
- DALF, diplôme approfondi en langue française
- DILF, diplôme initial en langue française
- DCL FLE, diplôme de compétence en langue pour le français langue étrangère
- TCF, test de connaissance du Français

6.4 Constats et préconisations

<p>Forces</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de tests de positionnement linguistique systématique par l'OFII, Prescription de formation majoritairement de 400h) • Des plateformes d'évaluation et d'orientation sur les 3 bassins (BOP 104) • Des interlocuteurs identifiés au sein des Pôle Emploi (organisations différentes au sein des agences Pôle Emploi plus ou moins établies) • Des formations complémentaires à celles de l'OFII sur tout le territoire (tissu associatif, SIAE, ...)
<p>Faiblesses et axes d'amélioration</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Part significative de bénéficiaires non-lecteurs, non scripteurs, très éloignés de l'emploi, avec des besoins importants et spécifiques en matière d'apprentissage linguistique (objectif atteindre le niveau A1), le frein de la langue est pointé comme une difficulté majeure de l'intégration globale. • Des heures de formation OFII parfois en concurrence avec d'autres dispositifs de droit commun (nécessité d'obtenir une indemnisation liée à la formation pour les bénéficiaires) • Offre de service de transport parfois inadaptée pour se rendre en formation (selon le lieu de résidence* cf. : tableaux caractéristiques des BPI par lieu de résidence + implantation DNA)

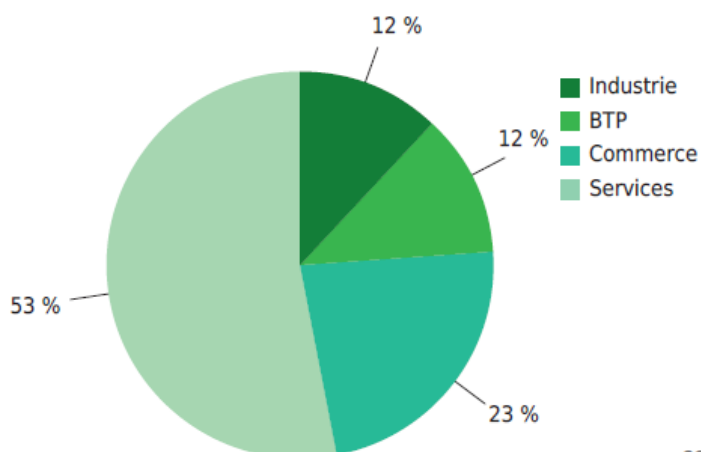
	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de dispositifs de garde d'enfants pour permettre une disponibilité constante des femmes notamment durant leur parcours linguistique • Des intervenants bénévoles engagés mais nécessitant des formations pédagogiques FLE
Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> • Formations dispensées sur Montluçon et Moulins 24 h hebdomadaires avec possibilités d'aménagement (raison santé/travail...) au sein de la structure OSENGO • CAP + FLE sur 3 ans avec IFI 03 Moulins (manque d'orientation/communication) • Le TCF est éligible au CPF
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • Des difficultés à comptabiliser les BPI au sein des dispositifs linguistiques • Rester vigilant aux ruptures de parcours d'apprentissage linguistique (parfois des problèmes de santé non pris en charge/mobilité freinée/ troubles psychiques, ...) • Délais parfois longs entre la prescription du CIR et l'entrée en formation (parfois dû au manque de disponibilité des candidats ou des non-réponses aux convocations) • Disparition du DELF PRO • Le nouveau DELF tout public n'est pas encore éligible au CPF (en attente) • Les acteurs de l'intégration (ex : Travailleurs sociaux du département) méconnaissent les dispositifs de formation linguistiques
Préconisations	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les délais d'accès à la formation CIR et adapter les modalités d'apprentissage aux contraintes des bénéficiaires (géographique, familiale, santé...) • Maintenir les plateformes de positionnement, évaluation et orientation linguistique FLI en systématisant l'évaluation linguistiques post CIR pour éviter les ruptures de parcours et la perte de compétences linguistiques (des moyens sont attendus par les structures au regard de l'augmentation significative des personnes accueillies, environ 50 % voire plus des bénéficiaires orientés vers les plateformes d'intégration ne sont pas BPI) • Recenser les différents acteurs de l'offre linguistique du territoire, et proposer une logique de parcours aux bénéficiaires (en lien avec son projet personnel/professionnel), qui permettrait d'anticiper la levée des freins linguistiques avant une orientation vers un dispositif d'accompagnement ou un emploi avec prérequis (ex : garantie jeune, Hope, CDDI...) • Renforcer les formations des acteurs de l'offre linguistiques (notamment les formateurs FLE Bénévoles) (cf. offre de formation du CRI, centre de ressources illettrisme) • Multiplier les formations qui associent compétences FLE et compétences métiers réparties sur le territoire.

Partie 7 : L'insertion professionnelle : Formation professionnelle/accompagnement vers l'emploi

7.1 Le contexte économique de l'Allier

Etablissements par secteur d'activité²⁶

Industrie*	BTP	Commerce	Services**	Total
2 916	2 941	5 434	12 612	23 903



Source : INSEE, Répertoire des Entreprises et des Etablissements, activités marchandes hors secteur agricole, 31/12/2019, données semi-définitives

* L'industrie intègre les codes APE 10.13B, 10.71B, 10.71C, 10.71D (charcuterie, boulangerie et pâtisserie) de la NAF 2008.

** Services hors établissements publics administratifs de l'Etat, collectivités territoriales, associations, fondations et organismes professionnels

Emploi total par secteur d'activité

	Agriculture	Industrie	BTP	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand
Allier (%)	4,7	15,6	6,2	38,8	34,7
Auvergne-Rhône-Alpes (%)	2,0	14,7	6,6	47,5	29,2

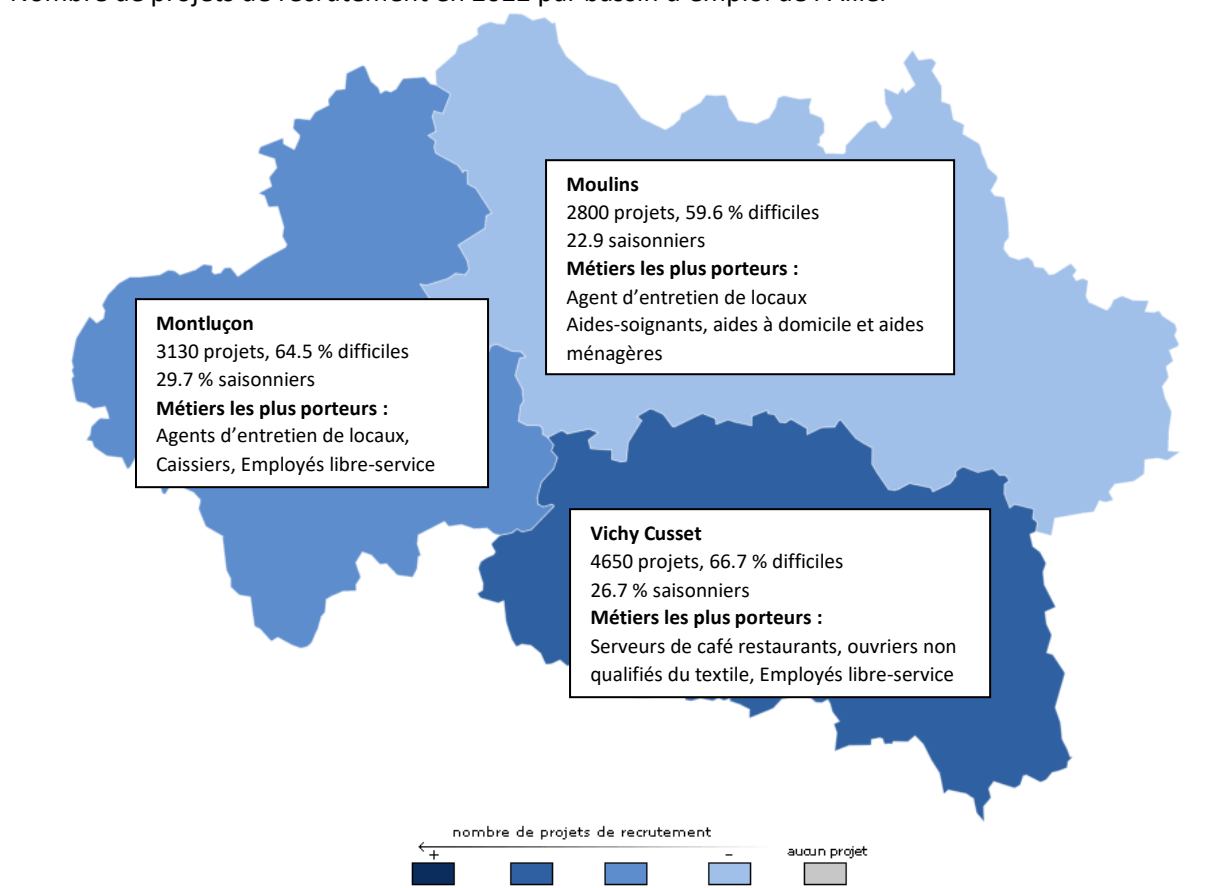
Source : INSEE, estimations d'emploi, 31/12/2019, données provisoires

Taux de chômage localisé au 2ème trimestre 2022 (provisoire)

Allier	7.8 %
Auvergne-Rhône-Alpes	6.4 %
France métropolitaine	7.2 %

²⁶ Chiffres clés de l'Allier Editions 2022 CCI Auvergne-Rhône-Alpes

Nombre de projets de recrutement en 2022 par bassin d'emploi de l'Allier ²⁷



Les principales filières en Allier sont l'agro-alimentaire et l'Industrie des biens d'équipements (métallurgie, construction mécanique, produits en caoutchouc et en plastique). L'Allier compte 89 % d'entreprises industrielles de moins de 10 salariés et 1 % d'entreprises industrielles de 200 salariés et plus. Parmi les employeurs les plus importants : SAGEM (aéronautique), SOCOPIA VIANDES (agro-alimentaire), AMIS, GOODYEAR et PSA (automobile), VUITTON (industrie du luxe), CAP L'OREAL (produits de beauté).

L'Allier dispose d'une offre commerciale complète comme l'atteste la faible évasion commerciale : 8 % de la dépense des ménages dont 3 % en vente en ligne et par correspondance. 64 % des commerces de détail et 74 % des surfaces commerciales sont concentrées dans les 3 agglomérations de Montluçon, Moulins et Vichy.

L'offre des services très diversifiée qui progresse chaque année et qui fait de ce secteur, un secteur d'activité économique majeur du département. Le service à la personne, l'hôtellerie et la restauration sont les services marquent aussi de leur importance sur le plan économique.

Activités du secteur construction : 105 370 m² ont été mis en chantier en 2019 dont 41 % dans le milieu agricole.

L'Allier possède la 1^{ère} surface agricole utilisée (SAU) régionale. La production agricole est diversifiée, mêlant productions animales et végétales. L'agriculture départementale s'est spécialisée dans le haut de gamme et une majorité de productions sont sous label, certification et appellation d'origine contrôlée.

²⁷ Source : Pôle Emploi BMO 2022

Des leviers mis en œuvre par les employeurs pour améliorer leurs chances de recruter²⁸ :

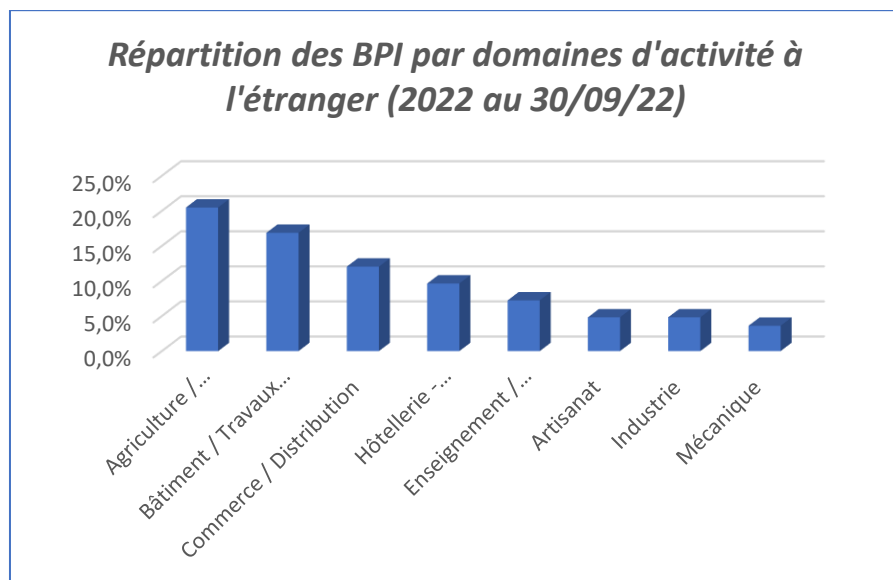
63 % des établissements ayant cherché à recruter déclarent avoir élargi leur recherche à des profils de candidats différents. 33 % disent avoir augmenté la rémunération proposée. 34 % déclarent avoir proposé de meilleures conditions de travail. Les établissements déclarant avoir rencontré des difficultés pour recruter ont davantage eu recours à ces différents leviers. Les établissements de l'hébergement et restauration ont plus fortement activé les leviers de la rémunération et des conditions de travail. Les secteurs du commerce-réparation automobile, des industries de la mécanique et de l'électricité-électronique et de la construction ont plus joué sur le levier de la rémunération, alors que les industries agro-alimentaires et les services administratifs et de soutien ont plus fréquemment recherché des profils différents.

55 % des établissements déclarent par ailleurs avoir allongé leurs délais de recrutement. Cette proportion étant plus élevée dans la santé et action sociale, l'hébergement-restauration, les industries agro-alimentaires et les industries de la mécanique et de l'électricité-électronique.

L'élargissement des recherches à des profils de candidats différents se fait d'abord en réduisant les exigences en termes d'expérience (86 % des employeurs qui ont élargi leur recherche ont assoupli ce critère avec un maximum et restauration, les services administratifs et de soutien), de niveau de formation (75 %) ou de spécialité de formation (70 %). Un tiers des employeurs dit s'être tourné vers l'intérim.

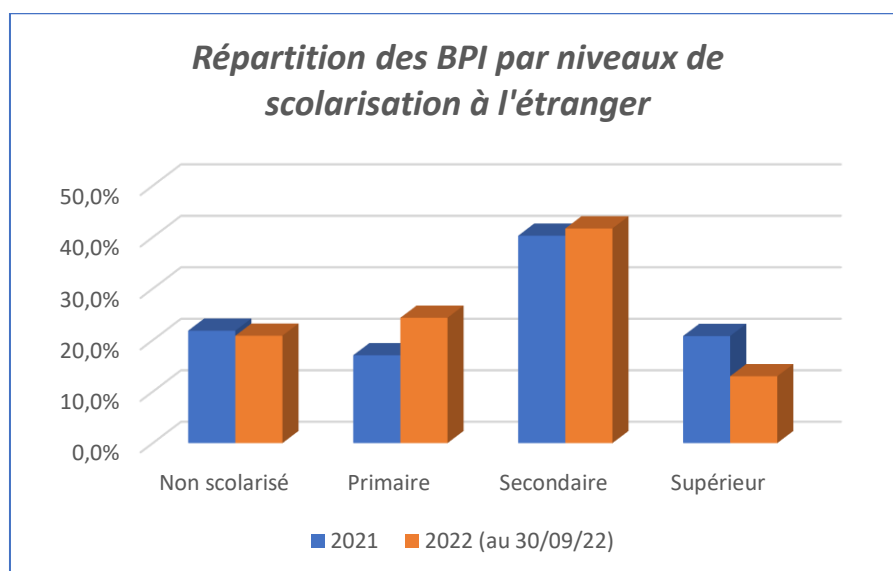
²⁸ Pôle Emploi : statistiques, études et évaluations 2021, les tensions et les difficultés de recrutement en 2021 en Auvergne-Rhône-Alpes

7.2 Profil des bénéficiaires de la protection internationale



Environ 40 % des BPI ne disposent d'aucune qualification voire n'ont jamais été scolarisés. La maîtrise des compétences clés demeure indispensable pour accéder à l'emploi.

Néanmoins un nombre significatif de BPI dispose d'un niveau d'enseignement secondaire voire supérieur, l'apprentissage linguistique facilitant l'accès à l'emploi, le processus d'accompagnement vers les métiers porteurs peut en être facilité.



Le principal frein retenu par les structures employeuses demeure la barrière de la langue. En effet, de nombreux postes sont à pourvoir dans des secteurs professionnels avec relation clientèle (services aux particuliers ou clientèle). Les compétences linguistiques sont indispensables à l'exercice de ces professions et la formation incontournable.

7.3 Le service public de l'emploi

Le plan d'investissement dans les compétences

L'investissement dans les compétences est un volet majeur du Grand plan d'investissement 2018-2022.

Face aux évolutions du marché du travail, à la mutation des emplois et pour lutter contre le chômage de masse, la compétence est la clé de voûte d'une croissance durable et inclusive.

Le Plan d'Investissement dans les Compétences traduit ainsi la volonté du gouvernement de changer de registre dans l'action publique en matière d'accès à la formation professionnelle et à l'emploi, à travers une logique d'investissement sur plusieurs années et de davantage de contextualisation aux besoins de compétences des territoires.

- Accompagner et sécuriser les parcours
 - Garantie jeunes, CEJ, PACéA, intégrer socialement et professionnellement les jeunes
 - Valoriser son image pro, réussir ses entretiens d'embauche
 - **Accompagner les réfugiés vers l'insertion professionnelle**
- Garantir un socle de compétences de base
 - Cléa, certifier le socle de connaissances et compétences professionnelles
- Répondre aux besoins des entreprises et qualifier la main d'œuvre
 - Les formations qualifiantes et professionnalisantes
 - POEC et POEI (préparatoire opérationnelle à l'emploi collective ou individuelle), permet de former vers les métiers en tension par une préparation à l'emploi
 - **1000 VAE collective, permet de valider les acquis de l'expérience des primo-arrivants**
 - Parcours emploi compétences, valider les acquis de l'expérience
 - Entreprises adaptées pour la formation des personnes en situation de handicap
 - GEIQ (Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification) en augmentant le nombre de parcours d'insertion-qualification

Accord cadre Etat, OFII, SPE en faveur des étrangers primo-arrivants

Le service public dans les territoires comprend les représentants de l'État et les principaux opérateurs chargés de la mise en œuvre des politiques de l'emploi au niveau territorial : Pôle emploi, missions locales et organismes de placement spécialisés dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Un accord cadre national (2020-2024) a été signé le 1 mars 2021 entre l'État, l'Office français de l'immigration et de l'insertion et les acteurs du service public de l'emploi en faveur de l'insertion professionnelle des étrangers primo-arrivants.

L'accord prévoit 3 axes de coopération :

- Renforcer la connaissance réciproque des offres de service des partenaires et partager les expertises
- Articuler les actions des signataires du présent accord-cadre au niveau national et local en faveur de l'emploi

- Assurer une meilleure prise en compte des caractéristiques des bénéficiaires et fluidifier les parcours d'orientation et d'insertion professionnelle

La mobilisation des acteurs du SPE doit permettre un accompagnement de tous les bénéficiaires et de porter une attention particulière aux personnes les plus éloignées de l'emploi, dont les bénéficiaires de la protection internationale²⁹, mais aussi de s'adapter aux besoins spécifiques que peuvent avoir les personnes en situation de handicap, les femmes, les jeunes de moins de 26 ans et les étrangers diplômés de l'enseignement supérieur. (Annexe 3 : Parcours d'orientation et d'intégration professionnelles/accord cadre national, Etat, OFII, SPE 2020-2024)

Déclinaison de la mobilisation des acteurs du SPE dans le parcours d'intégration républicaine :

- Informe le bénéficiaire des dispositifs d'accompagnement à la reconnaissance des acquis de l'expérience et des qualifications
- S'engage à améliorer l'accessibilité de l'offre de services aux bénéficiaires et notamment à ceux dont la maîtrise de la langue française est la plus faible
- Intervient le cas échéant auprès des plateformes d'accueil de l'OFII dans le cadre de la déclinaison territoriale du présent accord-cadre
- Incite leur structure locale à répondre favorablement aux sollicitations des prestataires de formation de l'OFII afin d'établir des partenariats pour la mise en œuvre des 3^{ème} et 4^{ème} journées de formation civique

Afin de fluidifier les parcours d'orientation et d'insertion professionnelle des BPI, l'accord-cadre prévoit l'organisation et la mise en œuvre d'échanges d'informations et de données entre l'OFII et les acteurs du SPE, ceci afin d'assurer un suivi de qualité du parcours d'intégration professionnelle des étrangers primo-arrivants. L'objectif est de permettre aux bénéficiaires de suivre un parcours fluide entre les opérateurs sans répéter plusieurs fois les mêmes informations et pour que les signataires de l'accord cadre améliorent leurs connaissances des parcours et des publics.

❖ *L'accord cadre national a été décliné au niveau départemental et signé par l'ensemble des partenaires en avril 2022³⁰.*

- *lien entre l'OFII et les trois plateformes FLE/intégration installées sur chaque arrondissement.*
- *renforcer le partenariat entre les différents acteurs afin d'éviter les ruptures de parcours.*

A ce titre, 3 actions ont plus particulièrement été inscrites dans la convention :

- *une prise en charge des difficultés psychiques/psychiatriques*
- *la mise en place d'un conseiller entreprises pour faciliter le recrutement des primo arrivants*
- *le développement des liens avec les structures de l'insertion par l'activité économique*

La prise en charge des jeunes de moins de 25 ans par les Missions Locales est liée au découpage territorial (exemple pour Varennes dépendant de la Mission Locale de Vichy, et Saint Pourçain, dépendant de la Mission Locale de Moulins). Ce découpage territorial est différent de ceux de Pôle Emploi, les Centre d'information et d'orientation Education Nationale, les UTAS.

²⁹ Réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire

³⁰ COPIL Asile Intégration Allier du 09/11/22

Les BPI de moins de 25 ans, sans ressource financière, peuvent être bénéficiaires du PACEA (Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'emploi et l'autonomie), du PIAL, (Programme d'Intégration par l'Acquisition de la Langue), intégré au PACEA, et peu mobilisé car de courte durée (sur 3 mois). Le PACEA peut être mobilisé en amont d'un CEJ, (contrat engagement jeune). Selon les Missions locales, il est difficile de comptabiliser les BPI., car ils entrent dans le droit commun. Le premier frein à l'accès aux mesures d'accompagnement, demeure la barrière de la langue.

Le programme Agir peut permettre d'identifier et localiser les BPI de moins de 25 ans pour une meilleure prise en charge de l'accompagnement par anticipation. A noter, la mise à disposition d'un conseiller Pôle Emploi à mi-temps sur la Mission Locale de Vichy, qui permet l'échange d'information facilitant les prises en charge et éviter les doublons de mesures ou dispositifs prescrits.

7.4 L'insertion par l'activité économique sur le territoire

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion sociale et professionnelle par le biais de contrats de travail spécifiques.

Qui peut bénéficier d'un parcours d'Insertion par l'Activité Economique (IAE) ? :

- Les personnes en difficultés sociales et/ou professionnelles (précarité, âge, santé)
- Orientées par un prescripteur habilité ou un orienteur vers une SIAE
- Ou recrutées directement par une SIAE
- Après la réalisation d'un diagnostic social et professionnel validant l'éligibilité IAE du candidat

Une fois l'embauche confirmée sur les emplois de l'inclusion par une SIAE, le Pass IAE est délivré par mail à l'entreprise sous environ 2 jours et disponible dans les tableaux de bord de l'employeur et du candidat.

La qualité de l'orientation nécessite de bien connaître l'entreprise d'insertion, et ne pas confondre chantier d'insertion et entreprise d'insertion, qui propose, elle, des temps pleins de travail et des objectifs d'accompagnement différents.

Nécessité de travailler en amont du CDDI les difficultés sociales.

Les orientations sont principalement faites par Pôle emploi et les Missions locales.

Une plateforme numérique de prescription existe « la plateforme inclusion », dans le cadre du Pacte Ambition IAE, dispositif d'Etat pour l'insertion par l'activité économique des personnes éloignées de l'emploi³¹. De nombreux acteurs de l'accompagnement socioprofessionnel sont définis comme prescripteurs mais utilisent encore trop peu cette plateforme de prescription pour orienter les bénéficiaires³².

Freins à l'emploi ou au maintien dans l'emploi relevés auprès des structures employeuses SIAE	Initiatives des employeurs
<ul style="list-style-type: none"> • Pas de contact avec la préfecture de département au niveau du service migrant • Difficulté de renouveler ou de maintenir des contrats de travail dans le cadre des renouvellements du titre de séjour : problème de délai de traitement de dossiers <p>Un récépissé a une validité de 3 mois avec autorisation de travail : difficulté à prolonger un contrat de travail face au délai administratif</p> <p>Un numéro provisoire de la CPAM peut être bloquant pour les services administratifs de certaines entreprises et la réalisation des contrats de travail et de paie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des partenariats avec les acteurs locaux (plateforme FLI, Addiction France, tissu associatif, SPE, Mobil'emploi, organismes de formation pour la mise en œuvre d'action FLE avant ou pendant contrat...) mais également avec les OPCO (EX : financement du permis B) • Des conseillers en insertions professionnelles qui répondent aux sollicitations des bénéficiaires pour des

³¹ Annexe 4 : Cartographie IAE Allier

³² Annexe 5 : Les différents types de structures IAE conventionnées par l'Etat

<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté liée à la mobilité et au placement géographique de l'entreprise en périphérie urbaine. Les prises de poste peuvent se faire à 6h le matin et les fins de poste à 20h : les horaires de bus urbains peuvent impacter la prise de poste et la sortie de poste. • Difficulté de transport sur le bassin de Montluçon pour se rendre à la préfecture : transport ferroviaire Moulins Montluçon Vichy permettant difficilement de se rendre à des rendez-vous administratifs. <p>Nécessité pour l'entreprise de dégager une journée complète du salarié pour se rendre à un rendez-vous en préfecture.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombreux sont ceux qui n'ont pas de médecin traitant. <p>Nécessité de dégager des journées non payées avec absences injustifiées pour que les bénéficiaires se rendent dans des centres de santé ou puissent se rendre à un rendez-vous sur Clermont-Ferrand pour des soins spécialisés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frein à l'emploi au regard de la barrière de la langue : significatif dans le service à la personne. 	<p>problématiques d'accès ou maintien aux droits.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Orientation vers les MSD pour la prise en charge des difficultés sociales trop importantes (manque de lien direct avec les travailleurs sociaux). • Animation d'ateliers TRE, ateliers FLE. • Demain 03 : collectif créé par des entreprises de l'ESS-IAE, pour faire le lien entre les salariés, leurs projets professionnels et les employeurs du bassin Montluçon, Commentry, Montmarault, Moulins (7 structures adhérentes IAE). <p>Secteurs d'activités : industrie, environnement, propreté, agroalimentaire, aide à la personne agriculture, commerce, artisanat, BTP.</p> <p>Un poste de chargé de relation entreprise au sein de EVE permet une mise en relation salarié/entreprise facilitée, avec temps de médiation et accompagnement au poste.</p> <ul style="list-style-type: none"> • AFEST (action de formation en situation de travail) : projet d'action de formation en situation de travail au sein de l'entreprise permettant de répondre à des besoins d'identification et de compléments de compétences avec attestation de compétences
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les attentes vis-à-vis d'AGIR : qui fait quoi ?

- Éviter les mille feuilles d'accompagnement non expert
- Identifier un référent relai unique pour l'accompagnement social (freins relatifs aux droits administratifs, CAF, CPAM, Droits de séjour...) et favoriser l'accompagnement socioprofessionnel au sein de l'entreprise par les conseillers en insertion professionnelle
- En attente formation DELF sur l'ensemble des bassins avec orientation par niveaux et des formateurs spécialisés en FLE
- En attente sessions de formation code FLE
- En attente relai en sortie d'IAE pour éviter les ruptures de parcours
- Qualifier les prescriptions vers les différentes structures IAE

7.5 La formation professionnelle et la valorisation des compétences : levier pour l'insertion professionnelle

- **VAE primo-arrivants**

En 2018 le comité interministériel valide le principe d'une expérimentation de la VAE en mode collectif pour des primo arrivants, sur le périmètre des titres professionnels du ministère chargé de l'emploi.

Le programme répond à 3 enjeux :

- Mener une politique d'intégration par l'insertion professionnelle en s'appuyant sur les compétences professionnelles acquises des primo-arrivants
- Simplifier la reconnaissance des compétences
- Enclencher une dynamique positive en matière d'emploi ou de formation complémentaire

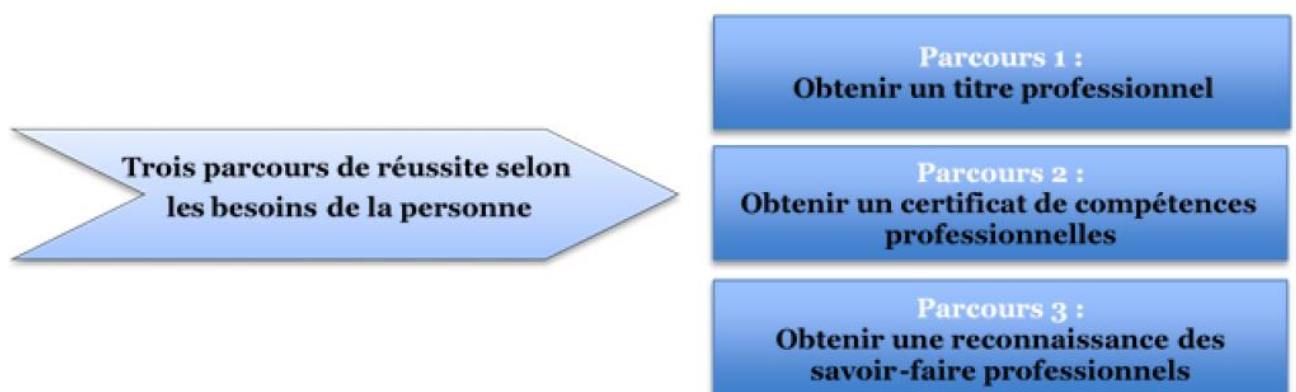
Il constitue l'un des programmes d'investissement du PIC (plan d'investissement dans les compétences) et à ce titre prévoit un ensemble de mesures pour favoriser des parcours « sur mesure » vers l'emploi.

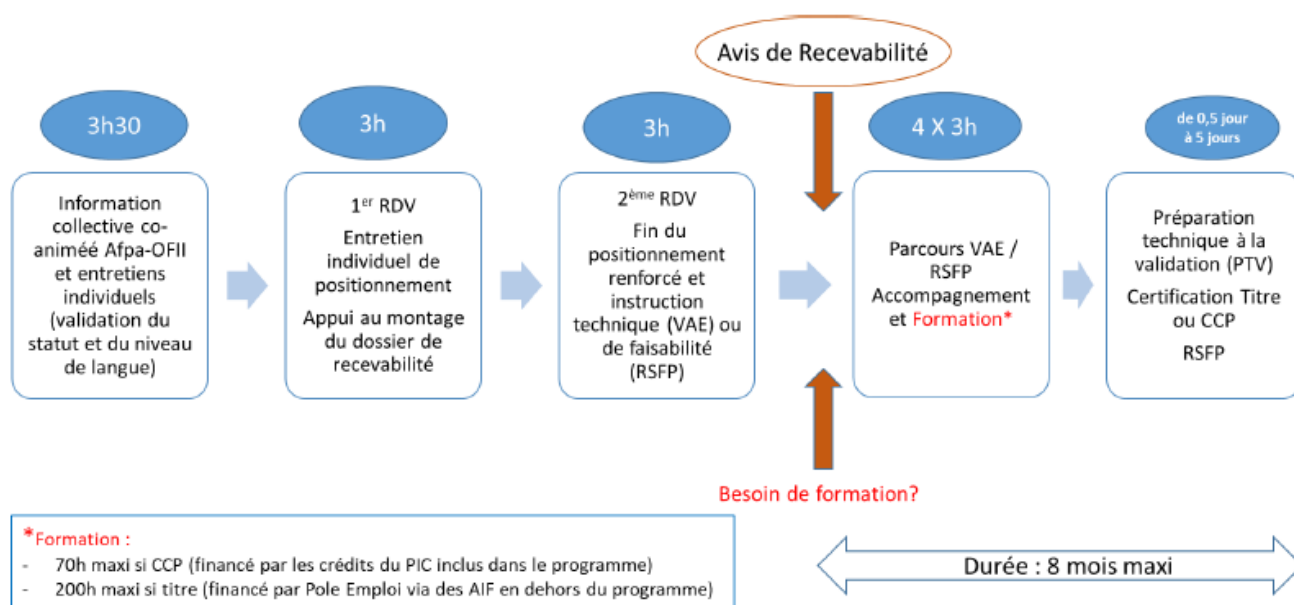
Ce dispositif permet la validation de compétences professionnelle qui a pour ambition de faciliter l'accès à l'emploi des personnes primo-arrivantes.

En fonction de son niveau de langue, des compétences acquises et de son expérience, le candidat sera orienté vers :

- L'accès à un titre professionnel du ministère du Travail par la voie de la VAE
- L'accès à un ou plusieurs certificats de compétences professionnelles d'un titre professionnel du ministère du Travail
- La reconnaissance des savoir-faire professionnels (RSFP) qui vise des activités et emplois correspondant à des certifications professionnelles.

Cadre général du dispositif





Parcours du candidat primo-arrivant

40 parcours sont envisagés sur le centre Afpa Allier 2021/2022, 37 prescriptions à fin novembre 2022.

Exemple d'action : VAE primo-arrivants « soudeur » Montluçon : 11 personnes reçues, 2 semaines immersion plateaux techniques avec 8 présents, 3 accompagnements.

A ce jour les principaux prescripteurs sont l'OFII, le PRIR et Pôle Emploi Moulins.

Premiers constats :

- Maîtrise de la langue française à renforcer (un niveau A1 voire plus est attendu)
- Certains bénéficiaires sont déjà engagés dans d'autres projets (changement de domicile, obtention d'un emploi, début cours de FLE, entrée en formation...)

Le dispositif a permis de débiter l'élaboration de portefeuilles de compétences mais pas de certification.

• **Dispositif HOPE**

Déployé par l'AFPA depuis 2016, le programme HOPE (Hébergement, Orientation et Parcours vers l'Emploi), est un dispositif gouvernemental favorisant l'intégration des publics BPI (avec une priorité pour les personnes isolées de moins de 25 ans) dans la société et leur insertion dans l'emploi.

Parcours novateur d'insertion par l'emploi pour une population confrontée à des difficultés socio-économiques, Hope est composé de plusieurs briques :

- une formation en français à visée professionnelle, concomitamment à la construction du projet professionnel, dans le cadre d'une ingénierie et d'outils adaptés (préparation opérationnelle à l'emploi collective) ;
- une formation métier, via un contrat de professionnalisation ou un contrat de développement professionnel intérimaire, orientée vers les besoins non pourvus des entreprises,
- des prestations d'hébergement et de restauration sur le lieu de formation,
- un accompagnement global (administratif, social, professionnel, médical, citoyen, etc.).

Les critères d'entrée dans le programme nécessitent d'avoir obtenu le statut de BPI, être inscrit à Pôle Emploi, avoir signé le CIR, avoir un niveau A1 minimum en français, avoir suivi la formation linguistique prescrite par l'OFII ainsi que la formation civique obligatoire.

L'objectif du dispositif est de mettre en place un parcours d'accompagnement vers l'emploi pour les réfugiés et favoriser leur autonomie ; apporter une réponse aux entreprises qui peinent à embaucher, notamment dans les secteurs en tension :

- Accompagnement global intégrant l'hébergement pendant toute la durée du parcours afin de lever les freins à l'insertion dans la société française, via l'emploi ;
- Opportunité pour les entreprises confrontées à des difficultés de recrutement.

En 2022, pas de dispositif HOPE en Auvergne, les candidats doivent postuler en Rhône-Alpes.

A fin juin 2022, 354 personnes ont été accueillies dans le dispositif à l'échelle nationale, et 75 personnes en Auvergne-Rhône-Alpes³³.

L'OFII est pleinement mobilisée en faveur de l'intégration professionnelle des réfugiés. Le volet « emploi » et « formation » constitue un engagement fort de l'OFII. Il joue un rôle important dans le repérage des candidats, sélectionnés en fonction de leur profil et du secteur d'activité envisagé.

Les acteurs du DNA expriment également soutenir l'orientation vers ce dispositif d'insertion professionnel. Cependant, les premiers freins à l'orientation et au positionnement HOPE, s'avèrent conjugués à plusieurs paramètres :

- Un niveau linguistique inférieur A1
- Une offre de transport difficilement utilisable pour répondre aux sessions de recrutement (principalement en Rhône-Alpes)
- Une mobilité réduite liée au parcours d'exil (les lieux de formation sont éloignés des lieux de vie des BPI, plusieurs centaines de kms), l'entrée en formation nécessite que le BPI s'installe au plus près de la formation suivie, et peut soulever des réticences.

7.6 Constats et préconisations

<p>Forces</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat existant entre les services du SPE, les SIAE (souvent première marche vers l'emploi), les institutions, le DNA • Des métiers en tension en recherche de profils • Diagnostic socio-professionnel réalisé par Pôle Emploi (critères d'appréciation des situations professionnelles/critères d'appréciation de la situation sociale du bénéficiaire), favorisant une meilleure orientation vers les typologies de SIAE • Plateforme inclusion avec ouverture de la prescription à de nombreuses structures (prescripteur ou orienteur)
<p>Faiblesses</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une localisation des entreprises parfois en dehors des centres urbains soulevant des problèmes de mobilité, conjugués à des horaires décalés des horaires de transport collectif • Des accompagnements multiples par plusieurs structures ou institutions qui peuvent générer des pertes d'informations ou des confusions chez les bénéficiaires (sentiment d'insécurité) • Des dispositifs HOPE absents du territoire de l'Allier (en 2022, 16 actions en AURA dont une dans le 63, pour 137 apprenants)

³³ AfpA AURA

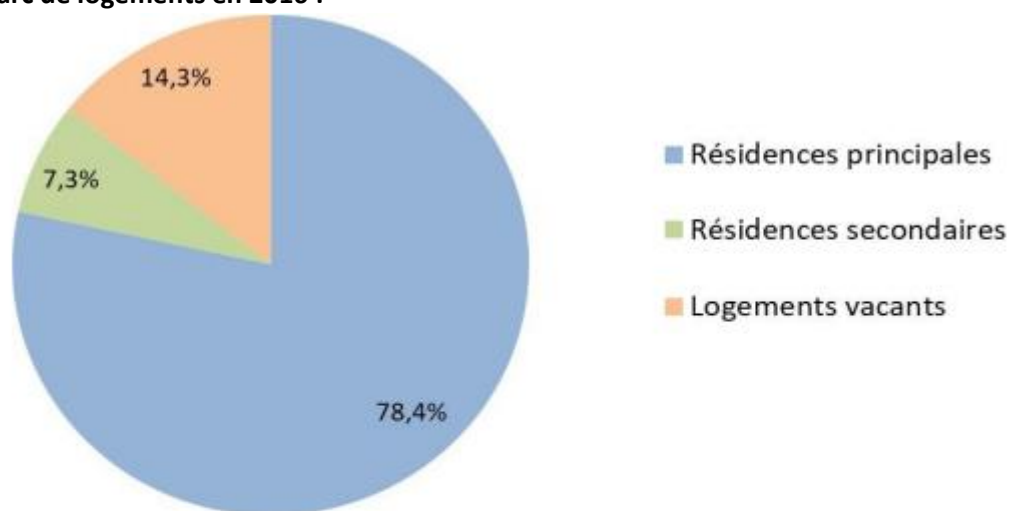
Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> • Accord cadre OFII/SPE en faveur de l'intégration des réfugiés • Mobilisation des PMSMP pour favoriser les immersions entreprises et la représentation des métiers • Multiplier les actions HOPE sur tout le territoire pour une meilleure accessibilité (lieu de résidence des BPI, facteurs de mobilité, ancrage sur le territoire...)
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • L'accès à l'emploi, nécessite des prérequis : niveau de langue, mobilité, acculturation des codes professionnels..., l'accès au dispositif CEJ (contrat engagement jeune) demeure difficile au regard des niveaux linguistiques trop faibles. • Les acteurs du DNA ne sont pas tous informés de leur possibilité de prescrire sur la plateforme inclusion en qualité de prescripteurs • Difficulté à repérer les BPI de moins de 25 ans sur le territoire pour mieux anticiper l'accompagnement (en effet pas de possibilité de RSA pour les moins de 25 ans) : difficultés pour les Missions Locales d'identifier les BPI
Préconisations	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider les parcours dans l'emploi et éviter les ruptures pour une intégration professionnelle durable : accompagnement sur toutes les dimensions de l'insertion, apprentissage linguistique, logement et accès aux droits, appui à la levée des freins liés à la mobilité, prise en compte des problématiques santé. • Soutenir un parcours d'accompagnement vers l'emploi : maintenir les liens avec les prescripteurs de l'IAE pour une reprise de l'accompagnement en cas de rupture ou de fin de contrat • Un chargé de relation entreprises spécialisé public BPI, permettrait une médiation et une mise en relation entreprise plus efficiente (connaissance des profils, des points de vigilance liés au maintien dans l'emploi, connaissance des besoins des entreprises) • Valoriser les compétences acquises et faciliter l'accès à la formation et la VAE

Partie 8 : L'accès au logement (provisoire et durable)

8.1 le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) de l'Allier 2020-2025

Au 1er janvier 2016, le département de l'Allier compte 206 980 logements dont 162 287 résidences principales, soit 78,4 % des logements. Les logements vacants représentent, quant à eux, 14,3 % du parc. Entre 2011 et 2016, leurs effectifs sont en hausse, passant de 26 473 logements vacants à 29 635, soit + 12 %. Il est à signaler que 65 % des ménages sont propriétaires de leurs résidences principales, et que le parc est majoritairement composé de maisons individuelles (72 %).

Parc de logements en 2016 :



Source : Insee, RP 2011 et 2016.

Réalisation ADIL03

Les publics visés par le PDALHPD sont définis par l'article 1er de la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement complétée par la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004. Il s'agit de « toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir et pour y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques ». La loi précise que le PDALHPD doit accorder une « priorité aux personnes et familles sans aucun logement, menacées d'expulsion sans relogement, hébergées ou logées temporairement, dans des taudis, des habitations insalubres, précaires ou de fortune, ainsi qu'à celles qui sont confrontées à un cumul de difficultés ».

Les personnes régularisées sortant des structures d'asile, et les réfugiés et personnes bénéficiant d'une protection internationale, sont comptées prioritaire dans l'Allier parmi l'ensemble des publics dits prioritaires.

Il est à noter, une forte orientation vers les CPH (centre provisoire d'hébergement) suite à l'obtention du statut de BPI (pouvant être réduit à 3 mois actuellement). En effet, les délais réduits d'obtention de statut actuellement, entraînent le besoin d'une poursuite d'accompagnement social, santé, d'acculturation, du vivre ensemble, et d'acquisition de compétences linguistiques (la prise en charge est de 9 mois).

Les orientations du PDALHPD Allier 2020-2025 :

- Conforter la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique
- Offre de logements adaptés, accessibles aux besoins des publics du plan
- Mobiliser une offre d'hébergement et de logements pour les ménages défavorisés
- Améliorer la mobilisation du FSL pour l'accès et le maintien dans le logement des populations fragiles en coordination avec les autres actions du PDALHPD (ASLL).
- Renforcer le dispositif de suivi et de prévention des expulsion locatives
- Accueil et hébergement des personnes victimes de violences conjugales (logement d'urgence et logement intermédiaire pour préparer l'accès au logement autonome)

Logements sociaux au 1er janvier 2021 : comparaisons départementales					
		Nombre de logements sociaux pour 10 000 habitants	Part des logements sociaux de type individuel (en %)	Part des logements sociaux de type collectif (en %)	Loyer moyen par mètre carré de surface habitable (en €)
03	Allier	609	26,1	73,9	5,22
P	France métropolitaine hors Île-de-France	698	20,1	79,9	5,64
M	France métropolitaine	772	15,5	84,5	5,99
F	France	773	15,3	84,7	5,99

Source : Ministère de la Transition écologique - SDES, Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux ; Insee - Estimations de population.

8.2 Les dispositifs d'hébergement et de logement intermédiaire

• L'hébergement d'urgence

Le département compte 24 places d'hébergement d'urgence réparties sur les 3 CHRS. Ces places permettent dans le cadre d'un hébergement temporaire de répondre à l'accueil inconditionnel de toute personne sans condition de ressources ou de régularité de séjour. Cet hébergement est accessible toute l'année par l'intermédiaire du « 115 ». Lors du plan hiver, ce dispositif peut être complété par une mobilisation de places supplémentaires ainsi que par le recours à des nuitées d'hôtel (qui, par leurs coûts, doivent rester tout à fait exceptionnelles). Cette articulation est assurée par le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation), porté par VILTAIS.

Les abris de nuit se trouvent physiquement dans les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS). Le taux d'occupation des abris de nuit est de 120 %. Compte tenu de l'occupation maximale des structures d'hébergement d'urgence, il est à noter pour le département une inadéquation entre l'offre d'hébergement d'urgence et la demande.

Pour pallier cette difficulté, le département compte 59 places HU-Diffus (Hébergement d'urgence en alternative à l'hôtel). Une réflexion est également en cours pour développer des places en CHRS diffus³⁴.

Tout travailleur social est à même de saisir le SIAO.

³⁴ PDALHPD 2020-2025 Département de l'Allier

- **L'hébergement en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)**

L'Allier dispose de 114 places dans les CHRS réparties de la façon suivante : - Moulins : 29 places en hébergement collectif et 24 places en logement diffus - Vichy : 14 places en hébergement collectif et 14 places dont 1 appartement réservé aux femmes victimes de violences en hébergement diffus - Montluçon : 15 places en hébergement collectif et 18 places en logement diffus dont 1 appartement réservé aux femmes victimes de violences. Les CHRS hébergent de façon temporaire, des personnes dans le cadre d'un processus de réinsertion sociale. Le public visé : Personnes isolées ou familles avec graves difficultés d'ordre économique et social. Le but est de travailler avec ces usagers afin de les amener à reprendre une autonomie personnelle pour les conduire à accéder à un logement correspondant à leur situation (logement social ou privé, Maison relais, Résidence sociale...).

- **Le logement intermédiaire**

- **Le logement ALT (Allocation Logement Temporaire)**

Il permet l'accueil à titre temporaire de personnes défavorisées sans logement et qui ne peuvent pas être hébergées en CHRS ou dont la situation ne le justifie pas. Cet accueil se fait par l'intermédiaire de logements conventionnés. Le département de l'Allier compte 69 places réparties sur 24 appartements sur Bellerive-sur-Allier, Cusset, Montluçon, Moulins et Yzeure.

- **Les maisons relais**

Elles accueillent sans limitation de durée des personnes à faibles ressources dont l'accès à un logement autonome semble difficile de par leur isolement ou leur exclusion. Constituée de logements autonomes et d'espaces communs, la maison relais est gérée par une maîtresse (maître) de maison accompagnant les personnes accueillies. Dans l'Allier, 5 maisons sont ouvertes pour 73 places.

En 2019, un projet de Maison relais de 20 places sur Vichy-Cusset est porté par l'ANEF et un autre de 15 places à Montluçon porté par l'association Partage & Travail.

Le taux d'occupation de ce dispositif est de 100 %. Chaque entrée fait l'objet d'un diagnostic social transmis au SIAO qui présente la demande lors de la commission technique de concertation et de suivi pour validation.

- **Les résidences sociales**

Elles sont composées en presque totalité d'ex-foyers de jeunes travailleurs. Les résidences sociales de l'Allier sont destinées à accueillir des jeunes en cours d'insertion sociale et professionnelle de 16 à 25 ans (possibilité limitée d'accueillir les 25-30 ans).

- **Les logements d'insertion**

Le Département confie à des associations la mission de loger provisoirement des personnes et familles relevant du PDALPD et de mettre en place un accompagnement social lié au logement dans l'objectif d'accéder à un logement autonome. Ce dispositif s'étend sur tout le département, mesure ASLL/logement d'insertion.

8.3 Les dispositifs et accompagnements mobilisables

- **Le fond de solidarité pour le logement (FSL)**

Il constitue un dispositif inter-partenarial d'aide à l'accès ou au maintien dans le logement (impayés de loyer, règlement de certaines charges). Le Fond de Solidarité pour le logement accorde, dans des conditions définies par son règlement intérieur, des aides sous forme de cautionnements, de prêts, de garanties ou de subventions à des personnes relevant du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

- **L'accompagnement social lié au logement (ASLL)**

L'ASLL a pour objectif de favoriser l'accès ou le maintien dans le logement des ménages en difficulté. Ce dispositif permet un suivi social dans une perspective d'insertion durable.

- **L'accompagnement vers et dans le logement social (AVDL)**

Mis en place dans le cadre du programme « Logement d'abord » et financé par des crédits d'État (BOP177 et FNAVDL) ce dispositif, destiné aux familles en grandes difficultés, a pour but de privilégier par un accompagnement personnalisé, l'accès ou le maintien dans un logement afin de limiter les recours à l'hébergement ou les échecs répétés.

Bilan : Deux associations sont conventionnées pour assurer les mesures dans le cadre de l'AVDL. VILTAÏS pour le secteur de Moulins et de la communauté de communes de Commeny, et Partage & Travail pour le reste du département.

Autres prescripteurs :

- SIAO (Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation)
- Accueils de jour
- CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale)
- Résidences sociales
- Travailleurs sociaux
- Bailleurs sociaux
- Les associations œuvrant dans le domaine du logement

- **L'intermédiation locative**

Dans le cadre du programme « logement d'abord », le logement en intermédiation locative doit être développé comme une solution de transition vers le logement pérenne. L'intermédiation locative (IML) est une forme de mobilisation du parc privé à des fins sociales. Le terme « intermédiaire », de manière générique, renvoie à l'intervention d'un tiers social agréé par l'État entre le propriétaire bailleur et le ménage occupant. Lancée en fin d'année 2011 par un conventionnement avec l'association VILTAÏS, l'intermédiation locative a permis à des familles de bénéficier d'un accès au logement par une procédure de bail glissant. Viltaiš gère 26 places d'IML. L'intermédiation locative se réalise uniquement dans le parc locatif privé. En 2019, pour développer ce dispositif un conventionnement a été conclu avec les associations Partage & Travail et ANEF 63 portant sur 13 places et 59 places (pour 2020).

- **Le contingent préfectoral**

Basé sur une gestion en flux et en stock, le contingent préfectoral a fait l'objet de conventions fin 2011 avec l'ensemble des bailleurs sociaux et n'a pas été actualisé depuis. La gestion en flux sera obligatoire.

La captation d'un logement répondant aux caractéristiques suivantes est nécessaire pour accompagner un ménage³⁵ :

- Loyer modéré permettant d'avoir un reste à vivre suffisant
- Proximité avec les services publics et les bassins d'emploi
- Bonne desserte en transports en commun
- Adapté à la composition familiale et, le cas échéant, aux besoins d'accessibilité.

8.4 Constats et préconisations

Forces	<ul style="list-style-type: none"> • Des logements vacants sur le département (hétérogénéité des bassins avec tension sur le bassin Vichyssois) • Des ouvertures de places HUDA et CADA fin 2022 et début 2023 • Diversités des orientations post DNA pour les personnes ne pouvant accéder au logement ordinaire (CPH, FJT, IML...) • Réseau partenarial établi entre DNA, bailleurs sociaux, PRIR, Conseil Départemental... • Nombreux acteurs du logement sont représentés au sein des réunions OCADI, facilitant le travail partenarial • Commissions migrants animées par la Préfecture, permettant aux acteurs du DNA d'identifier des réponses et projets en matière de logement
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de vacances plus faible sur l'agglomération de Vichy (suite intempéries 2022), 1 an d'attente souligné par les acteurs interrogés • Manque de petits logements pour les personnes isolées • Le parc privé difficilement accessible • Des localisations de logements pas toujours à proximité des lieux porteurs d'emploi (problème de mobilité), notamment en milieu rural ou péri-urbain • Difficultés d'identification des services sociaux pour les personnes relogées changeant de lieu de résidence
Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement du DNA vers le logement (recherche de logement, accompagnement à la gestion d'un budget, prise en compte des projets personnels...)
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • Problème posé par la ruralité de certains lieux d'hébergement qui nécessitent plus d'accompagnement (moins de d'offres d'emploi, freins liés à la mobilité et l'accès aux soins...) • Nombreuses orientations post DNA vers CPH et intermédiation locative, notamment en raison de l'obtention plus rapide de l'accès aux droits qui laisse moins de temps à l'accompagnement social et l'acculturation au sein du DNA • Une saisie du SIAO apparaissant complexe et parfois sans solution pour les travailleurs sociaux • Des projets de regroupement familial à prendre en compte

³⁵ SRADAR Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2023

<p>Préconisations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir un partenariat diversifié et efficient en faveur du logement (Parmi les BPI, intégré au public prioritaire, nombreux sont des personnes isolées, et 27 % ont moins de 25 ans.) • Accompagner les BPI à investir leur nouveau cadre de vie (dans un projet de vie sur un territoire), point de vigilance sur les attentes de réunifications familiales, (Ex : Mesures AVDL et ASLL) en sortie de DNA, (gestion d'un budget, droits et devoir du locataire, appropriation des codes du vivre ensemble...), point de vigilance sur les attentes de réunifications familiales • Favoriser un accompagnement vers l'emploi et le logement cohérent en tenant compte des orientations professionnelles du bénéficiaire, de ses freins socio-professionnels et des singularités des bassins d'emploi repérés par le BPI (coordination entre accompagnement au logement/accompagnement à l'emploi/caractéristiques socio-économiques du territoire) Nécessité de valoriser le secteur rural
------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Partie 9 : Tissu associatif en faveur de l'intégration : lien social et l'acculturation

Pour les migrants, le **processus acculturatif** peut se résumer dans le choix entre, d'une part, le maintien de leur héritage culturel et de leur identité, et, d'autre part la recherche et le maintien d'échanges avec le groupe d'accueil (Berry, 2005).

Les dimensions psycho-sociales comme la satisfaction de vie (auto-évaluation positive des conditions de vie), l'identité culturelle (ancrage identitaire, d'où je viens ?), l'estime de soi et les valeurs (les valeurs adoptées par les migrants constituent des indices majeurs de leurs orientations acculturatives) favorisent l'acculturation psychologique et socio-culturelle.

Sur le territoire, le tissu associatif est riche d'initiative favorisant le lien social et le processus d'acculturation. Le Carrefour Social Interculturel de Moulins favorise la mixité sociale et permet aux personnes de faire le lien entre leur culture d'origine et la culture du pays d'accueil. L'objectif est la conjugaison des cultures pour favoriser le vivre ensemble, une démarche de dialogue et de compréhension des problématiques migratoires.

Des consultants formés aux **interactions multi-ethnies**, anthropologues, ethnologue, psychiatres, médecins spécialistes...interviennent en faveur des bénéficiaires : favoriser l'intégration, à travers divers apprentissages et l'accès aux codes sociaux et aux valeurs de la République, aider ces publics face aux traumatismes : « santé mentale et traumatisme », issus des parcours des déplacés (publics primo-arrivants, réfugiés et demandeurs d'asile, déplacés Ukrainiens, etc.).

Divers ateliers d'arts, cuisine, temps d'échange et de médiation servent de support aux principes d'acculturation (la parentalité, le vivre ensemble, les violences conjugales, le rapport au travail, la représentation de la maladie et la place des soignants, la nutrition...). Des **parrainages** sont proposés pour favoriser l'écoute interculturelle et réduire les écarts d'inégalités.

L'association Transmettre, à Cusset, favorise le partage et le lien social, en favorisant des activités variées, Les jardins partagés avec le centre Barjavel, Les journées jeux avec l'ensemble des associations ouvrant pour le FLE, Les journées emploi avec la maison des projets, la découverte du sport, des journées bien-être...

Mise en place d'un **tutorat** pour les nouveaux (ancien apprenant / habitant/ bénévole...) pour lever les freins à l'intégration, permettre une immersion active et volontaire, faciliter l'insertion professionnelle en développement la mise en réseau

Création d'un Club des anciens apprenants : ce réseau a pour but de faire du tutorat. Une marraine pour aider les femmes à s'épanouir, à comprendre leurs droits...Un parrain pour insister sur l'importance de s'intégrer.

La Maison des Jeunes et de la Culture, Montluçon, favorise les rencontres interpersonnelles et multiculturelles au travers de divers ateliers sociolinguistiques, favorisant la mixité culturelle.

Lors des échanges avec les différents partenaires de l'action sociale, centres sociaux et tissu associatif, de nombreuses actions ont pu être recensées. Leurs thématiques s'articulent autour des différentes dimensions de l'intégration comme la parentalité, l'acculturation citoyenne, la culture et les loisirs, des temps de partage et de convivialité favorisant le vivre ensemble...

A noter que les structures proposent des accueils inconditionnels et n'identifient pas les BPI parmi les autres personnes. Il est important de souligner la richesse du réseau de bénévoles qui contribuent à l'intégration des personnes BPI au sein des associations.

Partie 10 : Préconisations générales en faveur du déploiement du programme AGIR sur le département de l'ALLIER

Les missions du programme AGIR³⁶



Un accompagnement social pour :

- les droits au séjour, prestations sociales et familiales
- l'accès à la santé
- des conseils aux parents
- les autres démarches (permis de conduire, compte bancaire, etc.)



Un accompagnement vers le logement :

- recherche d'un logement
- installation dans de bonnes conditions
- maintien durable dans le logement



Un accompagnement vers la formation professionnelle et l'emploi durable :

- inscription et accompagnement vers l'emploi, en lien avec Pôle emploi ou la mission locale
- aide à la structuration d'un projet professionnel
- orientation vers des formations linguistiques pour progresser en français



- Un suivi régulier et des rendez-vous tous les deux mois environ
- Des ateliers en groupe

En appui des **préconisations énoncées par dimensions d'intégration dans le diagnostic**, et au regard des forces et faiblesses du territoire, nous formulerons des préconisations générales en faveur du déploiement du programme AGIR, guichet unique en charge de l'accès à l'autonomie socio-professionnelle des BPI ayant obtenu leur statut à partir de 2022, pour une mise en œuvre du programme 2023 sur le département de l'ALLIER.

Il est à souligner néanmoins, qu'un nombre significatif de BPI ayant obtenu leur statut avant 2022, nécessiteront une poursuite d'accompagnement global sur le territoire.

³⁶ [Immigration.interieur.gouv.fr](https://immigration.interieur.gouv.fr)

Accompagnement global et individualisé pour l'insertion socioprofessionnelle des BPI

- Maintenir une observation quantitative et qualitative annuelle de l'intégration des BPI sur le département (afin de dresser un état des lieux annuel des actions mises en œuvre et d'en évaluer leur pertinence au regard des objectifs à atteindre).
- Réaliser un diagnostic social des personnes accompagnées (identifier les ressources et les freins socioprofessionnels), pour co-construire un parcours global d'intégration, soutenu d'un projet personnalisé d'accompagnement.

Accès aux droits

- Favoriser le déploiement du programme AGIR sur l'ensemble des trois bassins, Montluçon, Moulins, Vichy, dans une logique d'aller-vers (bénéficiaires BPI/entreprises/acteurs de l'intégration/institutionnels).
- Développer un projet territorial en lien avec la DT ARS d'accès à la santé et la santé mentale, dans une logique d'aller-vers, avec une attention particulière sur l'interprétariat. Des partenariats sont à renforcer et à développer pour pouvoir organiser et garantir des parcours de santé sur le territoire.
- Identifier les BPI en situation de handicap pour mieux les accompagner.
- Travailler sur les représentations et favoriser la connaissance des spécificités du public BPI auprès des acteurs de l'intégration dans le droit commun (SPE, Conseil Départemental, CCAS, structures de santé, tissu associatif, impliqués dans l'accompagnement des BPI...).

Accès aux compétences linguistiques

- Créer un dispositif d'évaluation et d'orientation linguistique post CIR pour les BPI.
- Prendre en compte la notion de parcours d'apprentissage linguistique, pouvant être matérialisé dans un livret de parcours d'apprentissage.
- Développer des partenariats avec les branches professionnelles et organismes de formation en faveur d'actions de formations linguistiques à visée professionnelle sur l'ensemble du territoire.
- Faciliter l'accès aux formations linguistiques sur l'ensemble du territoire.
- Mobiliser le tissu associatif local pour favoriser le lien social et la pratique linguistique en situation.
- Construire ou renforcer le partenariat avec le DNA, le SPE, l'OFII, l'Etat, et les opérateurs de formation linguistique.

Accès au logement

- Développer un partenariat diversifié et efficient avec les acteurs du logement (bailleur social et bailleur privé). Prospection sur le territoire, maîtrise des outils mobilisables pour la sécurisation de location (constitution des dossiers logement, mesure d'accompagnement vers et dans le logement, ...) pour rassurer les bailleurs.
- Prendre en compte des problématiques de temporalités, sur les étapes du parcours d'intégration, notamment en sortie de DNA (risque de perte de repère pour les BPI, sentiment d'insécurité, perte d'identification des acteurs de l'intégration, projet de regroupement familial...).
- Mobiliser des dispositifs de transition d'accès au logement entre le DNA et le logement ordinaire (Exemple actuel : Mesure AVDL, ASLL...) sécurisant le parcours d'accès et de maintien dans le logement sur une année glissante.

Accès à l'emploi ou la formation professionnelle

- Conduire des actions de sensibilisation et d'information auprès des CEP (Conseillers en Evolution Professionnelle) du Service Public de l'Emploi, des travailleurs sociaux et autres acteurs intervenant dans l'accompagnement socio-professionnel des BPI.
- Développer et renforcer les liens avec les SIAE et entreprises du territoire en mobilisant des ressources spécialisées pour le public BPI favorisant la médiation avec les employeurs, (Ex : Chargé de relation entreprise /BPI/entreprises).
- Construire un partenariat efficient avec le tissu associatif, valorisant le bénévolat, et favorisant le lien social, l'apprentissage linguistique, l'acculturation.
- Identifier les BPI de moins de 25 ans sur le territoire pour une prise en charge globale et faciliter leur intégration dans les différentes mesures d'accompagnement de droit commun (CEJ, Garantie jeune...)
- Contractualiser avec les communes accueillant des femmes BPI pour obtenir la mobilisation de places en crèche ou halte-garderie, sur des durées et rythmes variables.

Partenariat

- Renforcer la coordination des acteurs de l'intégration, la connaissance des actions du territoire en faveur de l'accès à l'autonomie socio-professionnelle durable des BPI. Dans le cadre d'un accompagnement global des BPI dans toutes les composantes corrélées de leur intégration, une bonne connaissance des acteurs mobilisables est indispensable. L'identification de référents favorise au quotidien les contacts et les actions.
- Maintenir des instances institutionnelles départementales en lien avec les coordinations locales et les référents BPI, pour prise en compte des retours et interrogations des acteurs de terrain.

Nous remercions l'ensemble des acteurs sollicités dans le cadre de ce diagnostic, pour leur disponibilité, la qualité de leur accueil et le témoignage de leur expertise en tant qu'acteur de l'intégration sur le département de l'Allier.

ANNEXES

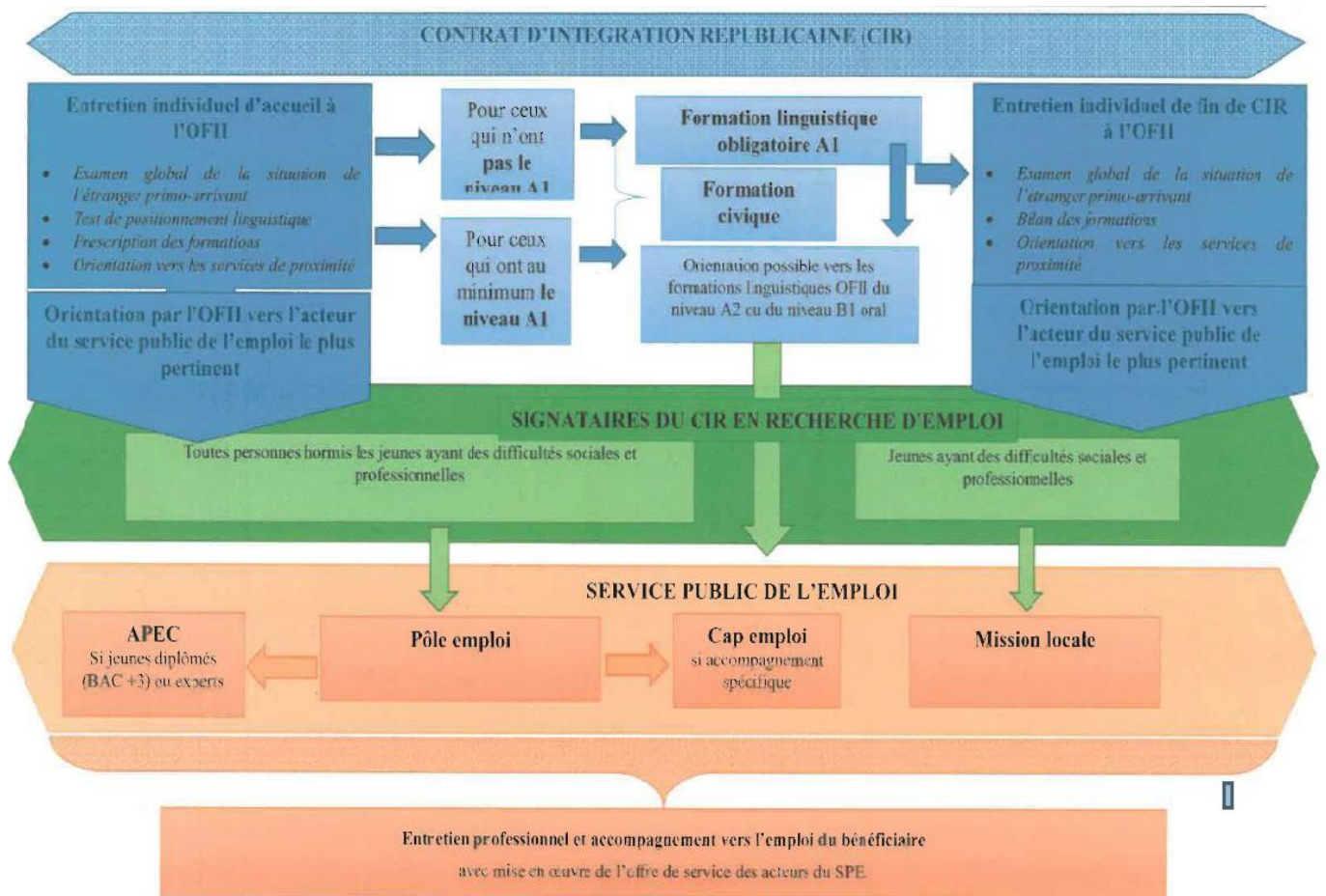
Annexe 1 : Schéma des principaux freins à l'intégration des réfugiés SRADAR Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2023



Annexe 2 : Structures rencontrées dans le cadre du diagnostic

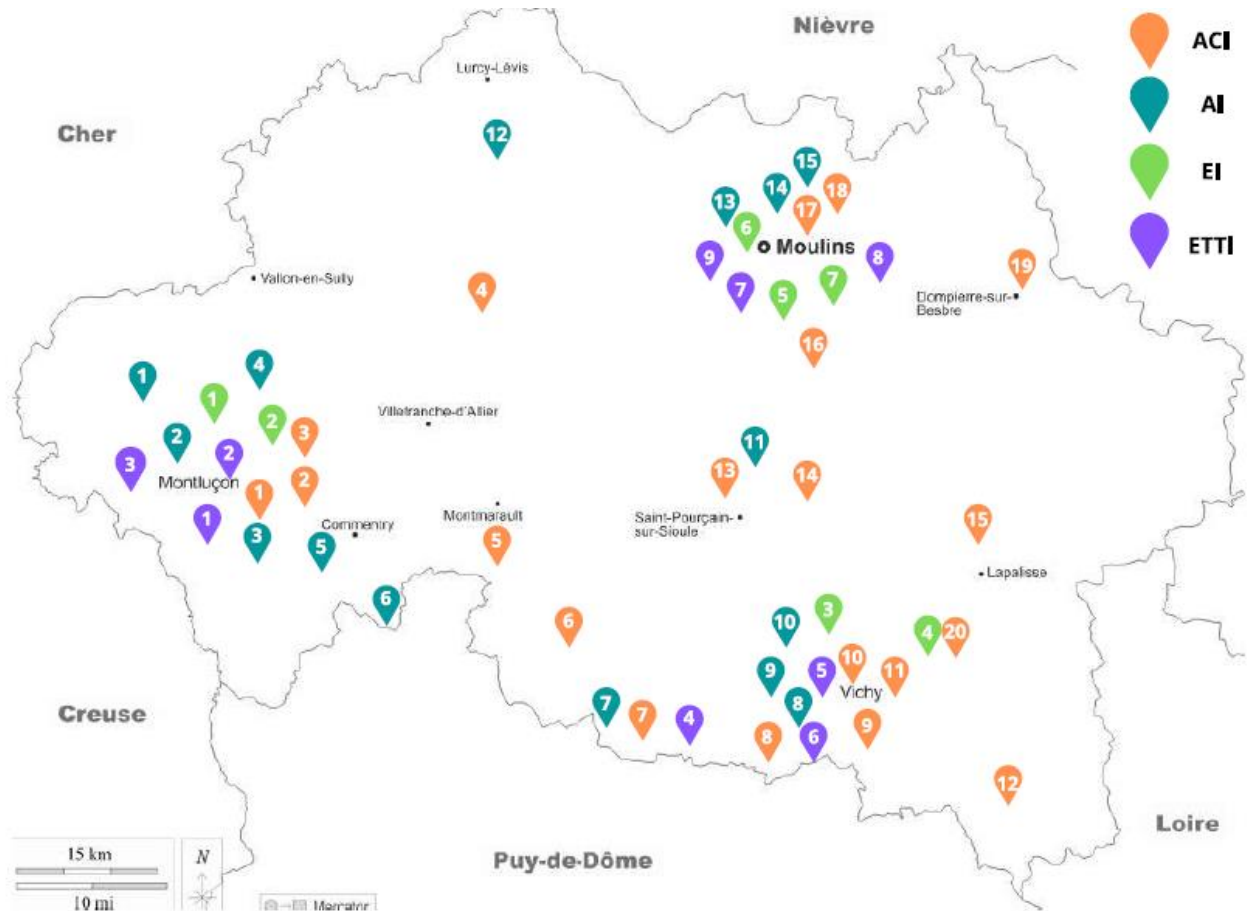
<ul style="list-style-type: none"> • ADOMA (CADA, HUDA, PRADHA) • COALLIA (CADA, HUDA) • Forum Réfugiés (CADA, CPH, PRIR) • VILTAIS (CADA, CPH) • DT OFII Clermont-Ferrand • DDETS-PP Allier • Préfecture Allier • CAF 03 • CPAM 03 • Conseil Départemental, territoire Montluçon • Missions Locales (Montluçon, Vichy) • Pôle Emploi (Montluçon, Moulins, Vichy) • CIDFF Allier • CCAS Commentry • Montluçon Habitat 	<ul style="list-style-type: none"> • ANEF 63, Pôle Allier • EVOLEA • IFI 03, E2C, Plateforme d'intégration Moulins • Association Transmettre, Plateforme d'intégration Vichy Cusset • Maison des jeunes et de la culture, Plateforme d'intégration Montluçon • Education nationale, Inspection académique • Mobil'Emploi Allier • Association Sherpa Vichy • Carrefour social interculturel Moulins • ACI les Jardins du cœur Montluçon • Environnement Valorisation Emploi Montluçon • ADEF ADEF + Vichy • AFPA Allier • OSENGO Allier • GEIQ GESA Saint Pourçain sur Sioule • Centre Médico-Psychologique Montluçon
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Annexe 3 : Parcours d'orientation et d'intégration républicaine³⁷



³⁷ Source : Accord cadre national entre Etat, OFII et SPE en faveur de l'insertion professionnelle des étrangers primo-arrivants 202-2024

Annexe 4 Cartographie IAE Allier 2022³⁸



³⁸ Rencontre des prescripteurs et orienteurs des SIAE du département, décembre 2022

Annexe 5

Les différents types de structures IAE conventionnées par l'Etat

Il existe 4 TYPES DE SIAE réparties en 2 catégories : celles qui mettent à disposition du personnel et celles qui produisent et vendent des biens et des services.

LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Insertion professionnelle par la mise à disposition de personnel auprès de particuliers, d'associations et de collectivité et de manière limitée en entreprise.

- **AI (Association intermédiaire)**
 - Objectif : acquisition d'une autonomie et d'une polyvalence suffisantes pour occuper plusieurs emplois successifs de courte durée
- **ETTI (Entreprise de travail temporaire)**
 - Objectif : acquisition d'une autonomie et d'une polyvalence suffisantes pour occuper plusieurs emplois successifs de

LA PRODUCTION ET LA VENTE DE BIENS ET DE SERVICES

Insertion professionnelle par la production de biens ou de services (espaces verts, recyclage, nettoyage, bâtiment...)

- **ACI (Atelier et chantier d'insertion)**
 - Objectif : acquisition d'un premier niveau de compétences sociales et professionnelles
- **EI (Entreprise d'insertion)**
 - Objectif : acquisition de compétences et d'un rythme de travail correspondant aux exigences d'un marché « classique »

Il existe 2 TYPES DE SIAE particulière réparties en 2 catégories :

Le travail indépendant

- **EITI (entreprise insertion par le travail indépendant):**
 - LOI n° 2018-771 -Article 83 :
... élargissement des formes d'insertion par l'activité économique au travail indépendant. Cette expérimentation a permis à des personnes une activité professionnelle en bénéficiant d'un service de mise en relation avec des clients et d'un accompagnement réalisés par une entreprise d'insertion par le travail indépendant...

LA PRODUCTION ET LA VENTE DE BIENS ET DE SERVICES avec une limite territoriale

- **RQ Les Régies de Quartier**
 - Associations composées de représentants des habitants, des pouvoirs publics et des bailleurs sociaux visant notamment à recréer de la citoyenneté et à procurer du travail aux habitants de ces quartiers. Elle peut être conventionnée en tant que EI ou ACI (double convention)